

Université de Montréal

Entre autonomie et coopération :
La construction des bibliothèques universitaires au Québec
(1967-1975)

par Mathieu Ayoub

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en Sciences de l'information
option Recherche

Avril 2017

© Mathieu Ayoub, 2017

Résumé

Au tournant des années 1960, à un moment où l'État investit massivement dans l'enseignement supérieur, les bibliothécaires doivent répondre à un besoin de ressources documentaires plus grand que jamais. C'est l'occasion pour eux de structurer un réseau coopératif qui permettra la consolidation du microcosme des bibliothèques universitaires québécoises.

Ce mémoire se veut une étude exploratoire de l'évolution de ce microcosme dans le champ universitaire à l'aide d'un cadre d'analyse inspiré des concepts sociologiques de Pierre Bourdieu (champ, *habitus*, capital). Nous y analyserons donc la création des bibliothèques universitaires modernes au Québec à travers les activités de leur principal organisme de concertation, le Sous-comité des bibliothèques de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), de sa création en 1967 jusqu'en 1975.

Nous relèverons ainsi que le capital symbolique des bibliothèques est en fait fonction de leur capacité à appuyer la double mission des universités, la recherche et l'enseignement, par leurs ressources et leur expertise. Dans ce contexte, le sous-comité des bibliothèques adoptera une stratégie visant la reconnaissance de cette expertise, l'optimisation de l'utilisation des ressources documentaires de ses membres et l'augmentation de leurs crédits budgétaires. Il défendra également l'autonomie des bibliothèques face à diverses politiques émergent de l'État et de la CREPUQ. Enfin, nous noterons la prépondérance de la coopération dans l'*habitus* du microcosme des bibliothèques universitaires et concluons que, si les bibliothèques réussissent généralement à atteindre leurs objectifs lorsque l'enjeu relève directement de leurs compétences, elles échoueront lorsque leurs intérêts demandent un investissement financier important.

Mots-clés : Analyse sociohistorique, Bibliothèques universitaires, Champ, Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, Coopération, CREPUQ, Pierre Bourdieu, Sociologie, Sous-comité des bibliothèques.

Abstract

In the late 1960s, at a time when the State was investing heavily in higher education, librarians had to meet a greater need for documentary resources than ever before. To answer this need, they established a cooperative network, thus consolidating the microcosm of Quebec university libraries.

This paper is an exploratory study of this microcosm evolution in the academic field, using Pierre Bourdieu's sociological concepts of field, *habitus* and capital. In this Master's thesis, we analyze the creation of modern Quebec university libraries through the activities of their main consultative body, the Conference of Rectors and Principals of Quebec Universities' (CREPUQ) Libraries subcommittee, from its creation in 1967 to 1975.

We theorize that the symbolic capital of libraries depends on their capacity to support, through their resources and expertise, the universities' research and teaching mission. In this context, the library subcommittee will adopt a strategy to promote its members' expertise, to optimize the use of their resources and to increase their budget. It will also defend the libraries autonomy against various policies adopted by the State and the CREPUQ. We conclude by noting the predominance of co-operation in the university libraries microcosm's *habitus* and by highlighting the fact that, if libraries generally succeed in achieving their objectives when it falls within their competencies, they systematically fail when their strategies require a significant financial investment.

Keywords: Field, Conference of Rectors and Principals of Quebec Universities, Cooperation, Libraries subcommittee, Pierre Bourdieu, Sociohistorical analysis, Sociology, University libraries.

Table des matières

Résumé	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	i
Liste des figures.....	iv
Liste des sigles.....	v
Remerciements	viii
Introduction.....	1
Chapitre 1 Méthodologie et cadre conceptuel.....	5
1.1 Méthodologie et sources de données	6
1.1.1 Historiographie canadienne et québécoise	6
1.1.2. Sources de données	8
1.1.3 Limites méthodologiques	9
1.2 Les bibliothèques universitaires	10
1.3 Coopération et collaboration : des concepts aux définitions infinies.....	11
1.3.1 Le consortium : la forme de collaboration la plus commune.....	13
1.4 Bourdieu et l'espace social	14
1.4.1 Le champ.....	15
1.4.2 L' <i>habitus</i>	17
1.4.3 Le capital.....	19
1.4.4. Bourdieu et la bibliothéconomie.....	20
Chapitre 2 État du champ universitaire et du champ des bibliothèques à l'aube de la coopération (1900-1967).....	21
2.1 La vision de la bibliothèque.....	22
2.2 Les collèges classiques et leur bibliothèque : les débuts de la coopération.....	24
2.3 La situation des bibliothèques universitaires.....	29
2.3.1 Survol de l'évolution des bibliothèques universitaires.....	31
2.3.2 Le rapport Williams.....	40
2.3.3 Le rapport Downs	42
2.4 Les écoles de bibliothéconomie	45

2.4.1 McGill Library School.....	45
2.4.2 L'École de bibliothécaires et l'École de bibliothéconomie	47
2.4.3 Une professionnalisation à deux vitesses	49
2.5 Rapport Parent : Impacts sur l'enseignement supérieur... ..	50
2.5.1 ... Et sur les bibliothèques universitaires	54
2.6 La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.....	57
2.7 Conclusion.....	60
Chapitre 3 Le sous-comité des bibliothèques (1967-1975) : Priorités, réalisations, échecs	63
3.1 Reconnaissance de leur expertise.....	66
3.2 Défense de leur autonomie.....	70
3.2.1 Le Comité pour l'élaboration d'un système de bibliothèque interuniversitaire au Québec (CESBIQ).....	71
3.2.2 Dévoilement d'un plan de coordination	76
3.2.3 Le dossier de l'arrêté en conseil 1566.....	79
3.2.4 La Centrale de catalogage	87
3.3 Tentative d'augmentation du capital économique : La réforme des calculs budgétaires	93
3.4 Tentative d'augmentation du capital symbolique et culturel : Les normes d'espace.....	100
3.5 Le Centre universitaire bibliographique québécois (CUBIQ).....	103
3.6 Optimisation du capital culturel objectif	106
3.6.1 Un développement de collections concerté.....	107
3.6.2 Élaboration de politiques d'accès et de prêt communes.....	110
3.6.3 Élaboration d'un système de prêt entre bibliothèques	113
3.7 Renforcement de la position du sous-comité.....	116
3.8 Une culture de collaboration.....	118
3.8.1 Le cas de l'UQ	120
3.9 Conclusion.....	122
4. Conclusion	125
Bibliographie	i
Sources primaires.....	i
Fonds d'archives.....	i
Rapports publiés	i

Ressources web.....	ii
Lois et règlements	ii
Monographie	iii
Articles de périodiques	iii
Statistiques.....	iv
Actualité.....	iv
Sources secondaires	v
Cadre conceptuel	v
Historiographie	vii
Encyclopédies	xiv

Liste des figures

Graphique 1 – Nombre de diplômés de l'École de bibliothéconomie (1962-1987).....	48
--	----

Liste des sigles

ACBCU : Association canadienne des bibliothèques de collège et d'université

ACBI : Association catholique des bibliothèques d'institutions

ACBLF : Association canadienne des bibliothécaires de langue française

ALA : American Library Association

ASTED : Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

AUCC : Association des universités et collèges du Canada

BADADUQ : Banque de données à accès direct de l'Université du Québec

BCI : Bureau de coopération interuniversitaire

Bishop's : Université Bishop's

BNC : Bibliothèque nationale du Canada

BNQ : Bibliothèque nationale du Québec

CBPQ : Corporation des bibliothécaires professionnelles du Québec

CESBIQ : Comité pour l'élaboration d'un système de bibliothèque interuniversitaire au Québec

CESIGU : Comité d'élaboration d'un système d'informatique et de gestion des universités

CIDBEQ : Centre d'informatique documentaire des bibliothèques d'enseignement du Québec

Concordia : Université Concordia

COU : Council of Ontario Universities

CREPUQ : Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

CUBIQ : Centre universitaire bibliographique québécois

DGES : Direction générale de l'enseignement supérieur

EETP : Étudiant en équivalence temps plein

ÉNAP : École nationale d'administration publique

FT : Fournisseurs traditionnels

HEC : École des Hautes Études commerciales

INRS : Institut national de la recherche scientifique

LA : Librairies agréées

Laval : Université Laval

McGill : Université McGill
OCLC : Online Computer Library Center
OCUL : Ontario Council of University Libraries
OULCS : Ontario Universities' Library Cooperative System
PEB : Prêt entre bibliothèques
PEBUQUILL : Prêt entre bibliothèques des universités du Québec
SDM : Services documentaires multimédias
SGW : Université Sir George Williams
TELECAT-UNICAT : Système coopératif de télécatalogage
UdeM : Université de Montréal
UdeS : Université de Sherbrooke
UdeT : Université de Toronto
UQ : Université du Québec
UQAC : Université du Québec à Chicoutimi
UQAM : Université du Québec à Montréal
UQTR : Université du Québec à Trois-Rivières

Liste des abréviations

C.-à-d. : C'est-à-dire

Etc. : Et cætera

P. ex. : Par exemple

Ph. D. : Philosophiæ Doctor

Remerciements

Comme toute réalisation, ce travail de recherche n'aurait pu être effectué sans l'aide et le soutien de nombreuses personnes.

Je tiens d'abord à remercier mon directeur, Vincent Larivière, de m'avoir convaincu de me lancer dans ce projet. Sans ses conseils et son soutien moral et financier, ce document ne serait probablement encore qu'un paquet de feuilles blanches.

Un immense merci à ma partenaire de vie, Stéphanie, pour m'avoir enduré dans mes périodes de découragement et pour sa relecture attentive, qui me permet de vous offrir aujourd'hui un texte un tant soit peu compréhensible.

Un grand merci à mes parents sans qui je ne serais probablement pas à l'université.

Merci également à François Picard, qui s'est chargé de la correction d'épreuves de ce mémoire.

Enfin, merci à la Faculté des études supérieures et postdoctorales et à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal pour leur soutien financier. La rédaction est généralement une activité peu payante, les bourses qu'elles m'ont généreusement offertes m'ont permis de finir ce travail en un temps respectable.

Introduction

Depuis le mouvement de grève étudiant de 2012, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) bat sérieusement de l'aile. En avril 2013, l'Université Laval (Laval) fait part de son intention de quitter l'organisation, suivie par l'Université de Montréal (UdeM) et 10 des 11 établissements du réseau de l'Université du Québec (UQ)¹. Un schisme profond entre les universités à charte et celles de l'UQ, notamment sur la question des droits de scolarité, semble à l'origine de la situation². En janvier 2014, la CREPUQ devient le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)³. Essentiellement, l'écart entre les cotisations des différentes universités diminue, tout comme le budget. Les services offerts par la CREPUQ sont maintenus pour la plupart, notamment la gestion des ententes entre universités, le programme d'échanges étudiants, l'évaluation des nouveaux programmes et le processus d'autorisation d'études hors établissement. Les tables de concertation des relations internationales et des secrétaires généraux disparaissent toutefois, tout comme le rôle de porte-parole des universités que tenait la CREPUQ auprès du gouvernement depuis sa création. Depuis, l'État enchaîne les vagues de compression dans le secteur de l'enseignement supérieur, et, sans véhicule pour porter leur voix, certaines universités semblent prêtes à faire renaître la CREPUQ⁴. Si la disparition de cette dernière semble avoir été bien néfaste pour les universités et leurs revendications, d'autres dossiers continuent d'avancer au sein du BCI. Fer de lance du développement des bibliothèques universitaires québécoises, le sous-comité des bibliothèques a survécu au changement de structure. Il est pour les bibliothèques ce que la CREPUQ était pour les universités : un vecteur de collaboration.

Au tournant des années 1960, la CREPUQ est fondée pour répondre au besoin de concertation des universités et de représentation auprès du gouvernement. Le sous-comité des bibliothèques est né pour ces mêmes raisons. À un moment où l'État investit massivement dans l'enseignement supérieur, les bibliothécaires doivent répondre avec des ressources fort

¹ Marie-Andrée Chouinard, « Conflit des genres à la CREPUQ », *Le Devoir*, 4 mai 2013, en ligne.

² Tommy Chouinard, « La CREPUQ éclate », *La Presse*, 1^{er} mai 2013, en ligne.

³ Karl Rettino-Parazelli, « La CREPUQ devient le BCI », *Le Devoir*, 11 janvier 2014, en ligne.

⁴ Philippe Orfali, « La CREPUQ pourrait renaître », *Le Devoir*, 2 novembre 2015, en ligne.

limitées à un besoin d'information plus grand que jamais. C'est l'occasion pour eux de structurer un réseau coopératif qui permettra la consolidation du microcosme des bibliothèques universitaires québécoises. Le présent mémoire se veut une étude exploratoire de l'évolution de ce microcosme dans le champ universitaire. Quelles sont les sources de capital des bibliothèques valorisées dans le champ universitaire ? Quelles stratégies adoptent-elles pour renforcer leur position dans le champ ? Quels sont la dynamique, l'*habitus* et les relations à l'intérieur de ce microcosme ?

L'objectif de cette étude est triple. D'abord, rappeler le contexte dans lequel s'est construit le microcosme des bibliothèques universitaires québécoises durant la première moitié du XX^e siècle. Ensuite, caractériser ledit microcosme à travers l'analyse de ses activités. Enfin, démontrer la pertinence de l'application des concepts bourdieusiens à l'étude des bibliothèques universitaires. Notre thèse veut que le capital symbolique des bibliothèques soit fonction de leur capacité à supporter la double mission des universités : soit la recherche et l'enseignement. Cette capacité dépend toutefois de l'expertise des bibliothécaires et de l'adéquation des collections des bibliothèques aux besoins des chercheurs. C'est pourquoi le sous-comité des bibliothèques adoptera une stratégie visant à faire reconnaître cette expertise (capital culturel incorporé) et à développer leurs collections (capital culturel objectif). Ce dernier point nécessite à la fois une optimisation des ressources documentaires dans la province, motivation première de la coopération et de la collaboration, et la construction d'un plaidoyer tentant de convaincre les pouvoirs publics d'augmenter le capital économique distribué aux bibliothèques. En parallèle, celles-ci défendent vigoureusement leur autonomie face à diverses politiques émergeant de l'État ou de la CREPUQ. Dans ce contexte, l'*habitus* de ce microcosme est caractérisé par une conception de la coopération comme levier du développement de la bibliothèque, elle-même perçue comme essentielle à l'accomplissement de la mission de l'université. Si les bibliothécaires réussissent généralement à atteindre leurs objectifs lorsque l'enjeu relève directement de leurs compétences, ils échoueront lorsqu'il s'agit de convaincre l'État ou la CREPUQ, détenteurs de capital économique et symbolique, de la nécessité de modifier de façon importante la distribution de ces capitaux dans le champ universitaire.

L'histoire et la dynamique de la coopération entre les bibliothèques universitaires québécoises ont été peu étudiées. Nous proposons ici de contextualiser et d'analyser la création de la bibliothèque universitaire moderne au Québec à travers les activités du principal organisme de concertation de ces institutions : le sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ. Nous nous limiterons aux balbutiements de cet organisme, soit de sa création en 1967 jusqu'en 1975. Cette période, riche en initiatives et en débats, en victoires et en échecs, nous fournit une matière première idéale pour nos visées. 1975 est également l'année où les universités membres de la CREPUQ, à l'exception notable de l'UQ, optent pour l'adoption d'un catalogue collectif en partenariat avec les universités ontariennes. Cette année clôt ainsi un débat majeur dans le milieu, et marque le premier schisme important entre les bibliothèques universitaires québécoises — les composantes de l'UQ ayant préféré développer un système maison plutôt que de joindre les autres universités dans leur collaboration avec les bibliothèques de l'Ontario.

Notre mémoire adopte une structure classique. Le premier chapitre est consacré à la présentation de notre méthodologie, à la définition des concepts de coopération et de collaboration et à l'élaboration de notre cadre conceptuel. Celui-ci emprunte à la sociologie bourdieusienne les concepts de champ, d'*habitus* et de capital. Nous en profitons pour dresser un rapide portrait de l'utilisation de ces concepts en bibliothéconomie et sciences de l'information et concluons par les limites de la présente étude. Notre second chapitre vise à contextualiser l'ensemble des événements ayant mené à la structuration du champ tel que nous le décrivons dans le chapitre suivant. À l'intersection de la bibliothéconomie et de l'enseignement supérieur, décrire le champ des bibliothèques universitaires demande de mettre en contexte l'évolution de ces deux objets. Nous présentons donc l'historiographie relative aux bibliothèques — principalement collégiales et universitaires — depuis le début du XX^e siècle. Les rapports Williams et Downs, essentiels à la modernisation des bibliothèques universitaires, bénéficient chacun d'une sous-section distincte, tout comme le rapport Parent, à l'origine du système d'éducation québécois contemporain. Au cœur du processus de professionnalisation du bibliothécaire, nous résumons également l'évolution des deux écoles de bibliothéconomie de la province, l'École de bibliothécaires (1937-1962) qui deviendra l'École de bibliothéconomie et la McGill Library School. Nous présentons enfin la structure

administrative et la constitution de la CREPUQ. Le troisième et dernier chapitre constitue notre contribution originale au savoir historique. À travers les activités du sous-comité des bibliothèques, nous tentons de définir le champ des bibliothèques universitaires, ses enjeux, son *habitus* et ses sources de capital. Nous analysons également les stratégies adoptées par le sous-comité et leurs résultats, en soulignant les rapports entre chaque acteur. Pour ce faire nous avons notamment consulté la correspondance, les procès-verbaux, les rapports et les comptes-rendus disponibles dans le fonds d'archives du sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ de sa création jusqu'en 1975.

Mentionnons enfin que, pour plus de concision, nous utilisons le terme « sous-comité » en référence au Comité de coordination des bibliothèques universitaires qui deviendra au tournant des années 1970 le sous-comité des bibliothèques. L'ensemble formé des bibliothèques universitaires et du sous-comité est quant à lui qualifié de microcosme selon la terminologie employée par Bourdieu que nous décrirons dans ce chapitre.

Chapitre 1

Méthodologie et cadre conceptuel

1.1 Méthodologie et sources de données

1.1.1 Historiographie canadienne et québécoise

L'historiographie sur les bibliothèques universitaires québécoises est pauvre. Reicher⁵ fait un rapide survol de leur évolution, certains acteurs de la coopération résument leurs accomplissements de façon anecdotique⁶ et de très nombreux rapports jalonnent l'histoire de ces établissements et de leurs pratiques de coopération⁷. On trouve également un mémoire d'étude portant sur le statut juridique des bibliothèques universitaires québécoises⁸ et les mémoires de Jean-Rémi Brault⁹, bibliothécaire extrêmement actif dans le champ à partir des années 1960. Il s'agit de la seule autobiographie d'un bibliothécaire abordant le contexte général de l'enseignement supérieur.

⁵ Daniel Reicher, « Les bibliothèques québécoises d'avant 1970 », Dans *Canadian libraries in their changing environment*, Sous la direction de Loraine Spencer Garry et Carl Garry, 24-46, Downsview, Ontario: York University, 1977.

⁶ Clément Tremblay, « Bibliothèques universitaires québécoises et normes d'espaces », Dans *Mouvance : Réflexions sur le développement des bibliothèques universitaires en hommage à Hubert Perron*, Sous la direction de Sylvie Delorme, 73-84, Sillery : Presses de l'Université du Québec, 1992 ; Jean-Rémi Brault, « Bibliothèques universitaires du Québec, 1980-1986 », *Documentation et bibliothèques* 34, no 3 (1988) : 103-106 ; Jean-Rémi Brault, « Les bibliothèques universitaires du Québec : 25 ans de coopération », *Documentation et bibliothèques* 39, no 3 (1993) : 141-152 ; Onil Dupuis, « La conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et la coordination des bibliothèques (CREPUQ) », *Bulletin des bibliothèques de France* 6 (1978), en ligne ; Onil Dupuis, « Projets de coopération des bibliothèques universitaires du Québec », *Bulletin des bibliothèques de France* 6 (1978), en ligne ; Jules Chassé, Jean-Rémi Brault et Onil Dupuis, « Les bibliothèques universitaires québécoises : La coopération comme levier de développement », *Bulletin des bibliothèques de France* 39, no 3 (1994) : 50-60.

⁷ Robert B Downs, *Ressources des bibliothèques d'Université et de recherche au Canada*, Ottawa : Association des Universités et Collèges du Canada, 1967 ; John Ridington, Mary Joana Louisa Black et Georges H. Locke, *Libraries in Canada: A study of library conditions and needs*, Toronto, The Ryerson Press, 1933 ; Jean Roy et Joseph Octave Bégin, *Enquête relative à un plan de coordination : Rapport*, Montréal, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 1969 ; Edwin E. Williams, *Ressources des bibliothèques des universités canadiennes pour la recherche en humanités et en sciences sociales : Rapport d'une enquête menée pour la Conférence nationale des universités et collèges canadiens*, Ottawa, Conférence nationale des universités et collèges canadiens, 1962 ; Edwin E. Williams et Paul-Émile Filion, *Vers une bibliothèque digne de Laval : Rapport d'une enquête sur la bibliothèque de l'Université Laval*, Québec : s.n. 1962.

⁸ Marie-Josée Juvé, *Statut juridique des bibliothèques universitaires au Québec : Essai de définition d'une problématique*, Mémoire d'étude, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 1994, en ligne.

⁹ Jean-Rémi Brault, *Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises : Récit d'un itinéraire professionnel*, Montréal : Les éditions ASTED inc., 2004.

Au niveau canadien, l'historiographie des bibliothèques universitaires est un peu plus riche. McNally¹⁰, dans sa revue de littérature sur l'histoire des bibliothèques canadiennes, note une dizaine de courtes publications en anglais et deux en français sur ce sujet. Celles-ci relatent essentiellement l'histoire des bibliothèques postsecondaires canadiennes. Il reprend le même exercice en 1996¹¹, notant une amélioration marquée dans la variété des sujets étudiés dans les publications savantes. Parmi les études qu'il relève, six portent spécifiquement sur l'histoire des bibliothèques universitaires et dépassent le stade de court descriptif : l'article de Van Patten¹² sur les bibliothèques de collèges et d'universités ontariennes, le mémoire de maîtrise de Hamilton¹³ sur les bibliothèques de l'Ouest du Canada, l'article de Drolet¹⁴ sur la bibliothèque du Collège des Jésuites, l'ouvrage d'Auster¹⁵ sur les politiques de *retrenchment* des bibliothèques universitaires, celui de Banks¹⁶ sur les bibliothèques de l'Université Western, et celui de Blackburn¹⁷ sur la bibliothèque de l'Université de Toronto (UdeT). À cette liste, nous nous devons de rajouter les textes de Campbell¹⁸, Drolet¹⁹, Lajeunesse et McNally²⁰, McNally²¹ et Wilson²², qui relatent l'histoire générale des bibliothèques canadiennes, en incluant une section sur les bibliothèques universitaires. Il n'y a ainsi pas

¹⁰ Peter F. McNally, *Readings in canadian library history*, Ottawa : Canadian Library Association, 1986.

¹¹ Peter F. McNally, *Readings in canadian library history 2*, Ottawa : Canadian Library Association, 1996.

¹² N. Van Patten, « College and University Libraries of Ontario », *Library Journal* 52, no 9 (1927) : 457-461.

¹³ Dorothy Hamilton, « The Libraries of the Universities of Alberta, British Columbia, Manitoba, and Saskatchewan. A Report », Mémoire de M.A., Université du Michigan, 1942.

¹⁴ Antonio Drolet, « La bibliothèque du Collège des Jésuites », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 14, no 4 (1961) : 487-544.

¹⁵ Ethel Auster, *Retrenchment in Canadian Academic Libraries*, Ottawa: Canadian Library Association, 1991.

¹⁶ Margaret A. Banks, *Libraries at Western, 1970 to 1987: With Summaries of their Earlier History and a Postscript*, London, Ontario : University of Western Ontario, University Library System, 1989.

¹⁷ Robert Blackburn, *Evolution of the Heart : A History of the University of Toronto Library up to 1981*, Toronto: University of Toronto Library, 1989.

¹⁸ Henry Cummings Campbell, *Canadian libraries* (2e éd.), Londres : Clive Bingley, 1971.

¹⁹ Antonio Drolet, *Les bibliothèques canadiennes 1604-1960*, Paris, France : Le cercle du livre de France, 1965.

²⁰ Marcel Lajeunesse et Peter F. McNally, « Les bibliothèques universitaires », Dans *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada, volume III : De 1918 à 1980*, Sous la direction de Carole Gerson et Jacques Michon, p. 462-470, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2007.

²¹ Peter F. McNally, « Les bibliothèques universitaires et collégiales », Dans *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada, volume II : De 1840 à 1918*, Sous la direction de Yvan Lamonde, Patricia Fleming et Fiona A. Black, p.297-302, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2005.

²² Ian E. Wilson, « Canada: Libraries and Archives », Dans *Encyclopedia of library and information sciences*, Sous la direction de Marcia J. Bates et Mary Niles Maack, p. 725-744, New York: Taylor and Francis, 2009.

d'équivalent canadien à l'ouvrage d'Hamlin²³ portant sur l'histoire des bibliothèques universitaires aux États-Unis.

1.1.2. Sources de données

La démarche proposée ici se situe au croisement de la sociologie et de l'histoire. À l'aide de concepts sociologiques, nous tenterons de cerner la structure et les enjeux qui touchent les bibliothèques universitaires québécoises durant ce que d'aucuns considèrent comme leur âge d'or. Cette revue historiographique puise tant dans des sources primaires, majoritairement des rapports, que dans des sources secondaires, qu'ils s'agissent de monographies, d'articles de périodiques ou d'entrées encyclopédiques.

Les données utilisées au chapitre 3 sont tirées, sauf exception, des documents présents dans le Fonds d'archives de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (64P), conservé par le Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM²⁴. Ce fonds totalisant plus de 120 mètres de documents textuels, nous nous sommes limités aux documents conservés dans la sous-sous-série du sous-comité des bibliothèques produits entre 1967 et 1975. On y retrouve une abondante correspondance entre le sous-comité, ses membres, la CREPUQ et divers organismes gouvernementaux. Il contient également de nombreux mémoires et rapports, la plupart inédits, et l'ensemble des procès-verbaux des réunions du sous-comité et de ses groupes de travail.

Dans certains cas, des sources secondaires seront mises à profit pour offrir des éléments de contextualisation absents des documents d'archives. Présentés dans la section précédente de ce mémoire, ces documents sont majoritairement rédigés par des acteurs du milieu bibliothéconomique impliqués dans différents projets de la CREPUQ²⁵.

²³ Arthur T. Hamlin, *The University Library in the United States : Its Origins and development*, Philadelphia : University of Pennsylvania Press, 1981.

²⁴ Fonds d'archives de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, Sous-comité des bibliothèques. Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents, 64 P-670:02:01. Montréal.

²⁵ En plus des textes déjà cités, notons Bernard Vinet, «Le développement de la bibliothèque dans le milieu universitaire, une priorité », *Bulletin de l'ACBLF* 15, no 3 (1969) : 132-135 ; Jean-Rémi Brault, « Les bibliothèques : Une étude à refaire », *Prospectives* 1, no 1 (1965) : 52-55 ; Jean-Rémi Brault, et Onil Dupuis, « Un centre québécois

1.1.3 Limites méthodologiques

Il convient dès maintenant d'aborder les limites de ce mémoire. Fonds d'archives des universités, du Conseil des universités, de la Direction générale de l'enseignement supérieur, du ministère de l'Éducation, du Service des bibliothèques d'enseignement, témoignages de membres du sous-comité de l'époque, les sources potentielles d'information pour ce mémoire sont multiples. Nous nous sommes limité au seul fonds du sous-comité des bibliothèques, essentiellement en raison de sa richesse et du point de vue original qu'il apporte. Les directeurs des bibliothèques universitaires siégeant tous au sous-comité, les problèmes et enjeux majeurs qui touchent l'ensemble de ces institutions sont systématiquement abordés lors des réunions de cette instance. Les mesures prises collectivement pour répondre à ces situations sont ainsi mises en place par le sous-comité, qui devient en quelque sorte l'épicentre de la collaboration et du changement.

Le point de vue présenté n'est donc pas neutre. Il est teinté par la grande prédominance de documents produits par la CREPUQ et le sous-comité, mais également par la sélection des documents jugés dignes de conservation par l'administration de la CREPUQ. Précisons que, dans la plupart des événements relatés, l'histoire ne se termine pas là où nous nous arrêtons. Lorsque ce sera possible, nous compléterons le récit à l'aide de sources secondaires. Dans le cas d'occasions avortées, les sources sont souvent incomplètes, et l'on ne peut que présumer de leur fin. Nous avons tout de même tenu à mentionner certains de ces projets, en raison de la lumière qu'ils jettent sur certains aspects des relations entre les acteurs analysés dans ce mémoire. Un projet freiné en dit autant, sinon plus qu'un autre sur les relations dans le champ universitaire.

L'analyse et les conclusions tirées de ces sources sont également à considérer avec prudence étant donné qu'elles résultent d'un raisonnement inductif basé sur une représentation

pour la documentation peu consultée : état de la question », *Documentation et bibliothèques* 23, no 3 (1977) : 165-167 ; Laurent-G. Denis, « À l'Université du Québec, pas de bibliothèque », *Bulletin de l'ACBLF* 15, no 4 (1969) : 174-176 ; Marcel Lajeunesse, « Le discours sur la lecture et les bibliothèques au Québec depuis 1970 », *Documentation et bibliothèques* 56, no 3 (2010) : 97-104 et Rosario De Varennes, « Le projet conjoint de Télécatalogage en coopération des universités du Québec et de l'Ontario (TELECAT/COOP) », *Documentation et bibliothèques* 20, no 2 (1974) : 69-70.

imparfaite de la réalité. En d'autres mots, nous proposons une lecture bourdieusienne des activités du sous-comité de sa création jusqu'en 1975. Il est ainsi possible que les motivations réelles des acteurs échappent à cette grille sociologique ou que la structure du microcosme des bibliothèques universitaires soit en réalité complètement différente de ce que laisse supposer l'information contenue dans les sources primaires étudiées. Il s'agit toutefois d'un risque inhérent à toute analyse sociohistorique.

Il serait d'ailleurs nécessaire que d'autres recherches se penchent sur des sources distinctes des nôtres. Qu'il s'agisse des fonds d'archives des bibliothèques et des ministères ou de témoignages oraux, il y a certainement matière à nuancer, voir à remettre en question certaines des tendances que nous avons entrevues dans notre étude. De la même façon, l'analyse des archives subséquentes à celles que nous avons consultées pourra mettre en lumière d'autres dissensions, voire une évolution de la structure et de la dynamique du microcosme des bibliothèques et du champ universitaire.

1.2 Les bibliothèques universitaires

En l'absence de définition proprement québécoise, nous emprunterons ici la définition proposée par Curzon et Quiñónez-Skinner²⁶. Selon elles, la bibliothèque universitaire est une bibliothèque appartenant à une institution d'enseignement supérieur dont la mission est d'en soutenir les activités d'enseignement et de recherche par ses collections et ses services. Il va sans dire que la richesse des collections d'une bibliothèque universitaire contribue à l'accomplissement des activités académiques entreprises dans son université d'attache.

Comme la plupart des bibliothèques de grande taille, les tâches bibliothéconomiques dans ces établissements sont divisées en deux grands services : les services techniques et les services aux usagers, régis par une administration dont le bureau du directeur de la bibliothèque est l'épicentre²⁷. À cette structure s'ajoute un ensemble de services

²⁶ Susan Carol Curzon et Jennie Quiñónez-Skinner, « Academic Libraries », Dans *Encyclopedia of Library and Information Sciences*, Sous la direction de Marcia J. Bates et Mary Niles Maack, p. 11-22, New-York: Taylor and Francis, 2009.

²⁷ *Ibid.* Les services techniques s'acquittent des tâches d'acquisition, de classement et d'indexation de manière à rendre le document accessible le plus rapidement possible. Les services aux usagers regroupent quant à eux les employés dont

informatiques, qui sont bien évidemment encore à leurs balbutiements durant la période étudiée ici. Tout ceci varie bien sûr en fonction de la taille de la bibliothèque, de sa clientèle et de l'ampleur et l'histoire de sa collection. Concrètement, comme nous le verrons dans les pages suivantes, la plupart des bibliothèques universitaires au Québec en sont encore au stade de consolidation de ce qui peut être considéré aujourd'hui comme les services de base. Catalogue fonctionnel, prêt entre bibliothèques, accès libre aux rayons, nous sommes bien loin d'enjeux contemporains tels la formation à la littératie numérique et la référence à distance. Limitée par les budgets qui lui sont octroyés et par la structure de gouvernance régissant chaque université, la bibliothèque universitaire doit faire face à des défis variés, mais relativement stables dans le temps : austérité, augmentation du coût des périodiques, clientèle aux besoins variés et changeants.

Résumons : selon cette définition générale, les bibliothèques universitaires ont pour mission de soutenir leur institution d'attache, possèdent une structure divisant ses activités en deux grands services et font face à des défis dont les causes sont généralement externes (politique budgétaire, accès à l'éducation, inflation, etc.). Nous observerons dans les chapitres suivants comment s'insèrent les bibliothèques universitaires québécoises dans cette présentation américano-centrée.

1.3 Coopération et collaboration : des concepts aux définitions infinies

Précisons-le d'emblée, les concepts de coopération et de collaboration ont une terminologie des plus floues. Parfois synonymes, d'autres fois très précisément définis, leur sens varie dans la littérature francophone et anglophone. Le terme « collaboration » est ainsi peu présent dans les textes français.

la fonction est d'interagir avec le public. Il s'agit principalement des tâches de référence, de circulation (prêts, retours) et de formation.

La coopération est généralement perçue comme demandant moins d'implication de la part de ses acteurs que la collaboration. Pour paraphraser Hord²⁸, la coopération est un terme qualifiant un minimum de deux individus ou organisations qui, tout en restant des entités distinctes ayant des programmes autonomes, acceptent de travailler ensemble pour améliorer lesdits programmes. Dans un système de coopération, on se limite à s'entendre sur des règles et principes²⁹. Il s'agit de la forme la plus informelle de relations interorganisationnelles³⁰.

Le terme « collaboration » est quant à lui le plus prisé pour définir les consortiums. Sous sa plus simple expression, il définit un minimum de deux individus ou organisations qui travaillent ensemble et combinent leurs ressources pour atteindre un but commun et mutuellement bénéfique³¹. Dans un système collaboratif, on retrouve un plus grand niveau d'engagement et un alignement plus fort des objectifs des membres du système³². Ce terme suggère un partage de ressources et d'autorité qu'on ne retrouve pas dans un système coopératif³³. Il s'agit d'un outil permettant d'atteindre des résultats qu'il serait impossible d'obtenir seul³⁴. De nos jours, la collaboration est généralement admise comme une nécessité pour faire face à la diversification des missions et des publics des bibliothèques³⁵. L'autosuffisance est impossible : « collaboration is necessary »³⁶.

Il est délicat de qualifier précisément le sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ à l'aide de cette terminologie, dans la mesure où, comme l'indique Gajda³⁷, la collaboration se développe par étapes. Les premiers efforts du sous-comité s'apparentent à une forme de

²⁸ Shirley M. Hord, « A synthesis of research on organizational collaboration », *Educational Leadership* 43, 5 (1986) : 22-26.

²⁹ Brad Wheeler et James L. Hilton, « The marketecture of community », *EDUCAUSE Review* 47, 6 (2012) : 66-82.

³⁰ Le concept de coopération est présent aux États-Unis depuis les années 1870. C'est l'American Library Association (ALA) qui en aurait créé la première instance en 1876 : le Committee on Cooperation in Indexing and Cataloguing College Libraries. Voir Valerie Horton, « Library consortia overview », Dans *Library Consortia: Models for collaboration and sustainability*, Sous la direction de Valerie Horton et Greg Pronevitz, p. 1-10, Chicago: ALA editions, 2015.

³¹ Valerie Horton, « Going “all-in” for deep collaboration », *Collaborative Librarianship* 5, 2 (2013) : 65-69.

³² Wheeler et Hilton, « The marketecture of community ».

³³ Hord, « A synthesis of research on organizational collaboration ».

³⁴ Horton, « Going “all-in” for deep collaboration ».

³⁵ Pascal Sanz, *Guide de la coopération entre bibliothèques*, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2008.

³⁶ Anne Langley, Edward G. Gray et K.T.L. Vaughan, *Building bridges: Collaboration within and beyond the academic library*, Oxford: Chandos Publishing, 2006: xii.

³⁷ Rebecca Gajda, « Utilizing collaboration theory to evaluate strategic alliances », *American Journal of Evaluation* 25, 1 (2004) : 65-77.

coopération. Comme nous le verrons, les accords portent d'abord sur des projets demandant peu d'implications (uniformisation des politiques et de la prise de statistiques). Rapidement toutefois, des projets tels le prêt entre bibliothèques (1969) et le réseau TELECAT-UNICAT (1975) voient le jour, et les activités du sous-comité peuvent alors être qualifiées de collaboratives, en raison du partage de l'autorité et de la définition d'objectifs et de politiques communes nécessaires à la réalisation de ces projets. Nous ferons ici une distinction entre coopération et collaboration en fonction de la nature de chaque activité du sous-comité. Celui-ci sera quant à lui considéré comme un organisme collaboratif dès 1969, date marquant le début du réseau PEBUQUILL.

1.3.1 Le consortium : la forme de collaboration la plus commune

Dans la littérature française en bibliothéconomie, le consortium est un terme désignant un « groupement d'établissements ayant pour objectif de négocier des accès à la documentation électronique »³⁸. Plutôt que de s'en tenir à cette définition plutôt restreinte, nous proposons d'adopter la terminologie anglophone du domaine. Les définitions sont variées, mais nous retiendrons celle du *U.S. Code of Federal Regulations*, à savoir « any local, statewide, regional, or interstate cooperative association of libraries that provides for the systematic and effective coordination of the resources [...] for improving services to the clientele of such libraries »³⁹. Notons l'utilisation du terme « coopération » ici qui, dépendamment de la profondeur des relations entre les membres du consortium, pourrait être remplacé par celui de « collaboration ».

Les consortiums peuvent être de tailles variées, allant d'Online Computer Library Center (OCLC) qui comprend plus de 22 000 membres au Flatirons Library Consortia de 3 membres⁴⁰. Ils peuvent également comprendre un ou plusieurs types de bibliothèques, être informels, subventionnés, sans but lucratif ; bref, leur forme est diverse. Leurs activités principales visent généralement le partage de ressources, la mise en place d'ententes d'achats groupés et l'autonomisation (*empowerment*) des bibliothèques. Leurs forces comprennent

³⁸ Sanz, *Guide de la coopération entre bibliothèques*, 17.

³⁹ États-Unis. (2014). Universal Service Support for Schools and Libraries 47 CFR § 54.500.

⁴⁰ Horton, « Library consortia overview ».

l'amélioration du pouvoir d'achat, le renforcement des collectivités et la représentation des intérêts de leurs membres⁴¹. Leur budget insuffisant, le déclin du nombre de leurs membres et leur inefficience⁴² sont par contre des défis importants auxquels ils doivent faire face.

Les bibliothèques joignent généralement un consortium pour faire des économies d'échelle ou pour profiter des bénéfices du réseautage⁴³. Le partage des connaissances et de l'expertise ainsi que le prestige sont d'autres raisons évoquées. À la lumière de ses caractéristiques, il semble évident que le sous-comité est un consortium formel sans but lucratif englobant l'ensemble des activités décrites plus haut. Ses projets et ses motivations s'insèrent ainsi dans le courant américain des consortiums de bibliothèques.

1.4 Bourdieu et l'espace social

L'une des forces de la sociologie de Pierre Bourdieu — et l'une des raisons de sa pertinence pour ce travail — est qu'elle tente de dépasser l'opposition entre l'étude du sujet, par son sens vécu, et l'étude de l'objet, par ses conditions d'existence objectives⁴⁴. Dans le cas qui nous intéresse, c'est donc dire que les acteurs issus du milieu des bibliothèques universitaires et des universités québécoises ont, d'une part, leur propre perception de la réalité et, d'autre part, évoluent à l'intérieur d'un espace social, sans avoir nécessairement conscience de son existence. Cet espace en est un, selon Bourdieu, de distribution, de positions hiérarchisées déterminées par les champs et le capital valorisé dans chacun d'eux : « l'espace social est défini par l'exclusion mutuelle, ou la distinction, des positions qui le constituent [elles-mêmes définies] comme des positions dans la structure de la distribution des différentes espèces de capital »⁴⁵. Vulgarisé autrement, cela revient à dire que l'espace social est dynamique, qu'il est le résultat des positions de chaque acteur dans une structure hiérarchique en mouvement. Cette hiérarchie est établie en fonction de paramètres variables (types de capitaux) déterminés dans chaque domaine (champ) par l'*habitus* qui y est dominant.

⁴¹ Judith E. Guzzy, « U.S. academic library consortia: A review », *Community & Junior College Libraries* 16, 3 (2010) : 162–184.

⁴² Le coût en ressources humaines requis pour la coopération dépasse parfois les économies engendrées. Voir *Ibid.*

⁴³ Horton, « Library consortia overview ».

⁴⁴ Patrick Champagne et Olivier Christin, *Mouvements d'une pensée : Pierre Bourdieu*, Paris, France : Bordas, 2004.

⁴⁵ Cité dans Christiane Chauvirée et Olivier Fontaine, *Le vocabulaire de Bourdieu*, Paris, France: Ellipses, 2003, 44.

Cette section propose de définir ces trois concepts (*capital*, *champ*, *habitus*) et d'en montrer l'application au milieu qui nous intéresse, soit les bibliothèques universitaires québécoises. Au préalable, il semble cependant nécessaire de faire une mise en garde. Chez Bourdieu, « un concept est avant tout un outil dont l'intérêt réside dans sa capacité heuristique et qui, lorsque cela s'avère utile, peut être modifié et précisé dans son contenu même »⁴⁶. Les définitions présentées ici peuvent donc légèrement différer de celles reprises dans d'autres travaux. Nous avons tenté de reprendre le plus fidèlement possible la conceptualisation la plus fréquemment utilisée par Bourdieu, mais nous n'avons pas hésité, lorsque nécessaire, à nous limiter à ce qui semble essentiel à notre analyse.

Il n'y a par ailleurs ici nulle prétention de décrire exhaustivement le milieu des bibliothèques universitaires ni de fixer de manière absolue un ensemble de caractéristiques qui prétendrait rendre compte précisément de l'espace social dans lequel les acteurs étudiés ici ont évolué et évoluent encore. Cela dit, pour mieux saisir les enjeux de coopération, il semble nécessaire de conceptualiser la structure relationnelle dans laquelle ces enjeux surgissent. Nous souhaitons ici comprendre la dynamique du champ dans lequel évoluent les bibliothèques universitaires, et non pas définir un modèle idéalisé, qui remplacerait une dynamique complexe réelle par un schéma simplifié artificiel.

1.4.1 Le champ

Chaque champ (p. ex. littéraire, scientifique, politique, universitaire, religieux) possède « un point de vue fondamental sur le monde »⁴⁷. Il s'agit essentiellement d'une *doxa* qu'ont en commun tous les membres d'un champ et qui transcende leurs différends. Par exemple, la conception de la bibliothèque comme source de démocratisation de la culture fait généralement partie des postulats communs à l'ensemble des bibliothécaires. Les champs sont une multitude d'entités relativement autonomes « à l'intérieur du grand monde social. On y retrouvera un tas de propriétés, de relations, d'actions et de processus que l'on trouve dans le

⁴⁶ Champagne et Christin, *Mouvements d'une pensée : Pierre Bourdieu*, 133.

⁴⁷ Pierre Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, France : Seuil, 1997, 119.

monde global, mais ces processus, ces phénomènes y revêtiront une forme particulière »⁴⁸. Ces champs sont structurés, comme l'espace social dans lequel ils se trouvent, par les rapports de force entre acteurs en lutte pour la domination du champ. Ces acteurs œuvrent à l'intérieur de champs de force, de groupes plus ou moins organisés, positionnés hiérarchiquement⁴⁹. Avec le monopole de l'autorité vient le pouvoir de modifier ou de maintenir les règles du jeu.

De manière générale, ceux qui ont intérêt à maintenir l'ordre du champ tel qu'il est graviteront ensemble au sommet, alors que les autres s'organiseront en un ou plusieurs microcosmes. Outre la création d'un champ propre à leur réalité, les groupes évoluant dans un champ ont essentiellement trois options : la conservation, pour maintenir leurs acquis, la contestation, pour tenter d'augmenter leur capital, et la subversion, « pour bouleverser la définition du capital spécifique, légitime, et sa distribution »⁵⁰. Un champ est donc un marché « pour capitaux spécifiques »⁵¹ pour lesquels luttent les acteurs présents. Il est « un état du rapport de forces dans une lutte pour l'acquisition et la détermination du capital propre au champ »⁵². Cette lutte produit chez chaque agent une stratégie définie, dans ses grandes lignes à tout le moins. Chez Bourdieu, les stratégies reviennent ainsi à faire ce que demande le jeu social, pour y rester⁵³.

Notons également que les institutions ayant pour but de structurer la communauté d'un champ (associations professionnelles, corporations, syndicats, etc.) ont elles-mêmes un positionnement à l'intérieur du champ et s'appuient sur la culture et les intérêts communs à celui-ci, autrement dit sur l'*habitus* et le capital valorisé, pour fonctionner⁵⁴. Cette notion, on le verra, s'applique bien aux institutions visant la coopération entre bibliothèques universitaires au Québec. Le défi dans l'effort de conceptualisation entrepris ici est de délimiter les frontières du champ qui nous intéresse, par rapport aux autres champs connexes. Faute de mieux, nous discuterons ici du microcosme des bibliothèques universitaires, partie

⁴⁸ *Id.*, *Propos sur le champ politique*, Lyon, France : Presses universitaires de Lyon, 2000, 52.

⁴⁹ *Id.*, *Méditations pascaliennes*.

⁵⁰ Champagne et Christin, *Mouvements d'une pensée : Pierre Bourdieu*, 149.

⁵¹ Alain Accardo et Philippe Corcuff, *La sociologie de Bourdieu* (textes choisis et commentés), Bordeaux, France : Le Mascaret, 1986, 86.

⁵² Champagne et Christin, *Mouvements d'une pensée : Pierre Bourdieu*, 147.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Pierre Bourdieu, *Science de la science et réflexivité*, Paris, France : Raisons d'agir, 2001.

intégrante du champ universitaire et voisin du champ des bibliothèques. Les bibliothèques universitaires n'étant pas autonomes, elles ne peuvent être considérées comme un champ distinct. La question de l'autonomie d'un champ est intimement liée à sa capacité à imposer un droit d'entrée implicite ou explicite⁵⁵. Il se traduit par la nécessité de posséder certaines compétences (c.-à-d. de certains capitaux incorporés), et d'une appétence (c.-à-d. de la croyance que le jeu et ses enjeux en valent la chandelle).

Cette réalité se voit dans la dynamique du microcosme des bibliothèques universitaires. Si les bibliothécaires eux-mêmes finissent par établir leur propre champ et en définissant un droit d'entrée, avec notamment la création de la Corporation des bibliothécaires professionnelles du Québec (CBPQ) et l'établissement d'écoles agréées par l'American Library Association (ALA), les bibliothèques, elles, sont des institutions dépendantes, dans leur existence même, des administrations universitaires. Elles sont en effet administrativement et financièrement soumises aux universités, qui établissent en fin de compte les règles du jeu dans leur développement et dans la formulation des objectifs de leur microcosme. Tout comme le sous-comité est soumis au bon vouloir de la CREPUQ, la bibliothèque universitaire est soumise à son université d'attache. Cela ne les empêche cependant pas de lutter pour obtenir cette autonomie, partielle à tout le moins, comme nous le verrons dans les chapitres suivants de ce mémoire. Cela étant dit, le microcosme des bibliothèques universitaires possède sa propre structure, ses propres enjeux, et entretient sa propre lecture de la réalité et fonctionne *de facto* comme un champ. Les relations de ce microcosme avec le champ universitaire semblent donc s'apparenter aux relations qu'entretient ce dernier avec l'espace social : il en fait partie, mais possède des caractéristiques et une dynamique qui lui sont propres.

1.4.2 L'*habitus*

Pour faire partie d'un champ, il faut remplir certains critères propres à ce dernier, en fonction du capital et de l'*habitus* qui y sont dominants⁵⁶. L'*habitus* qui « s'impose aux nouveaux entrants comme un droit d'entrée n'est autre chose qu'un mode de pensée

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Chauvirée et Fontaine, *Le vocabulaire de Bourdieu*, 17.

spécifique »⁵⁷, qui entraîne une appétence pour les enjeux et les objectifs du champ. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les adversaires, à l'intérieur du champ, s'entendent à tout le moins sur les objectifs du champ comme allant de soi⁵⁸. Chaque champ a une finalité spécifique, considérée comme vitale que par ses membres. Nous utiliserons les termes « enjeux », « culture » et « *doxa* » pour renvoyer à diverses composantes de l'*habitus* d'un champ.

Repris de l'intellectuel allemand Erwin Panofsky, le concept d'*habitus* de Bourdieu peut être défini comme une « subjectivité socialisée »⁵⁹, c'est-à-dire l'inscription dans les individus d'une culture résultant d'un conditionnement social et d'un processus de socialisation. L'*habitus* est donc une sorte de lunette par laquelle un acteur perçoit la réalité. Sans être immuable, l'*habitus* est un système de disposition durable ; il est à la fois producteur d'actions et produit de l'histoire⁶⁰. Il octroie aux agents l'économie de la réflexion, ce qui leur permet d'évoluer avec naturel dans un champ donné⁶¹. Les profanes, ceux qui n'ont pas intériorisé l'*habitus* d'un champ, sont d'ailleurs facilement identifiables de par leur ignorance des codes qui lui sont associés.

Ce concept à portée explicative permet notamment d'identifier les causes du changement social, de la création et de l'innovation qui ne sont, en fin de compte, que les réponses engendrées par un esprit « armé de certains schèmes interprétatifs »⁶² à des questions ne pouvant se poser que dans le contexte de ces schèmes. Pour révolutionner les règles et les institutions d'un champ, il faut donc une grande maîtrise de l'*habitus* de ce champ, ainsi qu'un important capital spécifique⁶³.

⁵⁷ Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, 120.

⁵⁸ Chauvirée et Fontaine, *Le vocabulaire de Bourdieu*.

⁵⁹ Champagne et Christin, *Mouvements d'une pensée : Pierre Bourdieu*, 226.

⁶⁰ Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, France : Les Éditions de Minuit, 1980.

⁶¹ Chauvirée et Fontaine, *Le vocabulaire de Bourdieu*.

⁶² Champagne et Christin, *Mouvements d'une pensée : Pierre Bourdieu*, 58.

⁶³ Pierre Bourdieu, *Science de la science et réflexivité*, Paris, France : Raisons d'agir, 2001.

1.4.3 Le capital

Reprenant le concept de capital économique, au sens de possession de richesses matérielles ou financières, Bourdieu en étend l'application à trois autres formes de biens, symboliques cette fois. La première de ces formes est le capital culturel, qui renvoie à trois états de connaissances : incorporé (culture générale, maîtrise d'une langue ou d'un langage particulier, compétence dans un domaine précis, connaissance des codes sociaux), objectivé (possessions d'un livre, d'un tableau, d'une sculpture) et institutionnalisé (titres, diplômes)⁶⁴. Signe que les types de capitaux s'influencent entre eux, ce capital ne s'accumule que par un effort continu, ce qui demande du temps, et, ultimement, une certaine quantité de capital économique. Le capital culturel génère par ailleurs la plupart du temps du capital économique et, lorsqu'il est à l'état institutionnalisé, du capital social⁶⁵. Le capital social est la seconde forme de capital définie par Bourdieu. Il consiste en l'ensemble des réseaux de contacts, des relations, des amitiés et des obligations d'un agent⁶⁶. Finalement, le capital symbolique consiste en la reconnaissance de la position de dominance d'un acteur, en raison de son capital, de la part des autres acteurs, qui en sont moins pourvus.

Le capital valorisé dans un champ est celui qu'il faudra détenir pour obtenir une position dominante et, ainsi, accumuler un capital symbolique permettant de légitimer sa position. Ce dernier s'accompagne d'ailleurs de la capacité d'exercer une certaine violence symbolique, soit le « pouvoir d'imposer des significations [...] comme légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de sa force »⁶⁷. Ainsi, le pouvoir des idées d'un orateur peut se mesurer, non pas par sa véracité, mais par son pouvoir de mobilisation, par le résultat de son capital symbolique, soit sa capacité à faire reconnaître par un groupe ses propos comme vrais⁶⁸. Ultimement, le capital symbolique représente la capacité d'un acteur d'exercer une violence immatérielle, symbolique, sur d'autres grâce aux trois

⁶⁴ Accardo et Corcuff, *La sociologie de Bourdieu*.

⁶⁵ Pierre Bourdieu, « Forms of capital », Dans *Handbook of theory and research for the sociology of education*, Sous la direction de J. Richardson, Westport, CT: Greenwood, 1986.

⁶⁶ Accardo et Corcuff, *La sociologie de Bourdieu*.

⁶⁷ Pierre Bourdieu et J.-C. Passeron, *La reproduction : Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, France : Les Éditions de Minuit, 1970, 18.

⁶⁸ Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, France : Fayard, 2001.

autres formes de capitaux accumulés (économique, culturel, social)⁶⁹. Comprendre la nature du capital valorisée dans le champ universitaire et dans le microcosme des bibliothèques universitaires ainsi que sa distribution nous sera nécessaire pour esquisser leur structure et la position qu’y occupent les différents acteurs.

1.4.4. Bourdieu et la bibliothéconomie

Bien que la discipline des sciences de l’information exporte de plus en plus de méthodes et de concepts vers d’autres disciplines, « elle accuse encore un solde négatif dans les échanges avec la plupart des disciplines »⁷⁰. C’est notamment le cas en sociologie, où le ratio importation/exportation est d’environ 2:3. De par ses travaux sur le capital social et culturel, Pierre Bourdieu est parmi les sociologues les plus cités en sciences de l’information⁷¹. Cela dit, la plupart des études réalisées se sont concentrées sur la notion de capital culturel et se limitent à décrire la réalité des bibliothèques publiques⁷². Aucune étude ne s’attarde à analyser les relations entre bibliothèques universitaires, universités et État à l’aide des concepts de champs, de capital et d’*habitus* de Bourdieu. Le présent travail est donc original dans son approche.

⁶⁹ Accardo et Corcuff, *La sociologie de Bourdieu*.

⁷⁰ Vincent Larivière, Cassidy R. Sugimoto et Blaise Cronin, « Une chronique bibliométrique des cent premières années de la bibliothéconomie et des sciences de l’information », *Revue de l’ENSSIB*, 1, (2013), 24.

⁷¹ Blaise Cronin, « The sociological turn in information science », *Journal of Information Science* 34, (2008) : 465-475.

⁷² Anne L. Buchanan, Edward A. Goedecken, et Jean-Pierre V. M. Hérubel, « Scholarly communication among academic librarians: An analysis of six ACRL proceedings », *Behavioral & Social Sciences Librarian* 14, no 2 (1996) : 1-15 ; John M. Budd, « The Library, Praxis, and Symbolic Power », *The Library Quarterly: Information, Community, Policy* 73, no 1 (2003) : 19-32 ; John M. Budd et Lynn Silipigni Connaway, « Discursive content and discursive power in US library and information science education », *Libri* 48, no 3 (1998) : 140-52 ; France Bouthillier, « The meaning of service: Ambiguities and dilemmas for public library service providers », *Library and Information Science Research* 22, no 3 (2000) : 243-72 ; Anne Goulding, « Libraries and cultural capital », *Journal of Librarianship and Information Science* 40, no 4 (2008) : 235-237 ; Emily J. M. Knox, « Supporting intellectual freedom: Symbolic capital and practical philosophy in librarianship », *The Library Quarterly* 84, no 1 (2014) : 8-21 ; et Casper Hvenegaard Rasmussen et Henrik Jochumsen, « Strategies for public libraries in the 21st century », *International Journal of Cultural Policy* 9, no 1 (2003) : 83-93.

Chapitre 2

État du champ universitaire et du champ des bibliothèques à l'aube de la coopération (1900-1967)

2.1 La vision de la bibliothèque

Si l'on situe la renaissance des bibliothèques québécoises au tournant des années 1960, c'est que, à peine quelques années plus tôt, *l'habitus* du champ des bibliothèques suivait un paradigme radicalement différent de celui qui domine durant la deuxième moitié du XX^e siècle. Ainsi, en 1946, le Cardinal Villeneuve donnait une conférence sur « Le problème des lectures » dans laquelle il pourfendait encore l'influence des « milieux ouvertement hostiles à notre pensée religieuse »⁷³. Selon lui, et en accord avec la pensée ultramontaine de l'époque, les bibliothèques paroissiales font partie intégrante du système d'éducation et donc « ne peuvent être neutres non plus que non-confessionnelles »⁷⁴. Cette vision de la bibliothèque et des bons livres, dominante au Québec depuis les années 1840, s'est maintenue jusque dans les années 1960, malgré un appui de plus en plus fort au modèle continental de la bibliothèque publique de la part des nouvelles générations de bibliothécaires des années 1950^{75 76}.

Durant plus d'un siècle, les autorités ecclésiastiques s'opposent au développement d'un réseau de bibliothèques publiques⁷⁷. Au début du XX^e siècle, on prévient les parents qu'en permettant à leurs enfants de lire un livre ne portant pas le sceau de la bibliothèque paroissiale « vous exposez vos enfants à lire des horreurs, et vous engagez votre responsabilité devant

⁷³ Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve, *Le problème des lectures, Allocution prononcée le 28 mai 1946, à l'occasion de la bénédiction de l'immeuble Fides*, Montréal : Fides, 1946, 21.

⁷⁴ *Ibid.*, 24.

⁷⁵ Marcel Lajeunesse, « Les bibliothèques paroissiales, précurseurs des bibliothèques publiques au Québec ? », Dans *Les bibliothèques québécoises d'hier à aujourd'hui : Actes du colloque de l'ASTED et de l'AQÉI*, Sous la direction de Gilles Gallichan, p. 44-66, Montréal : Les Éditions ASTED, 1998.

⁷⁶ Cela dit, l'idée d'un réseau de bibliothèque publique est véhiculée depuis au moins 1841, moment où Alexandre Vattemare, ventriloque et philanthrope français, en fait la promotion active à Montréal et Québec, sans succès réel. Le « dirigisme inquiet dans le monde bibliothéconomique francophone, caractérisé par une fermeture d'esprit envers les idées françaises contemporaines » reste donc le paradigme dominant dans la bibliothéconomie québécoise jusque dans les années 1960. Voir Reicher, « Les bibliothèques québécoises d'avant 1970 », 31 et François Séguin, *D'obscurantisme et de lumière : La bibliothèque publique au Québec des origines au 21^e siècle*, Montréal : Hurtubise, 2016.

⁷⁷ Seules onze bibliothèques publiques sont dénombrées en 1930 au Québec. À titre comparatif, on compte plus de 130 bibliothèques publiques en Ontario en 1901, et la Fondation Carnegie finance la construction de 125 bibliothèques dans le reste du pays entre 1901 et 1925. Voir Reicher, « Les bibliothèques québécoises d'avant 1970 » ; Séguin, *D'obscurantisme et de lumière* et Wilson, « Canada: Libraries and Archives ».

Dieu »⁷⁸. Elles s'opposent également à la construction d'une bibliothèque municipale à Montréal en 1910, accusant la Ville de ne plus savoir où jeter son argent. La lecture elle-même est perçue avec méfiance dans les établissements scolaires jusqu'au milieu des années 1940 : on craint qu'elle nuise aux études en détournant l'étudiant du contenu de ses cours⁷⁹.

Les auteurs du rapport Ridington sur l'état des bibliothèques canadiennes publié en 1933, visitant le Québec en 1930, « sont perplexes face au portrait si particulier et déprimant des bibliothèques du Québec, tableau nettement différent de celui du reste du Canada »⁸⁰. Bien que les auteurs de ce rapport, commandé par l'ALA et la Carnegie Corporation of New York, comprennent la position du clergé face aux livres modernes publiés en France, dont le contenu est parfois considéré comme alarmant, ils déplorent qu'il n'y ait qu'une seule bibliothèque publique québécoise digne du reste du Canada, celle de Westmount⁸¹. Quant à la plus grande bibliothèque ouverte au public, il s'agirait de la Bibliothèque de la législature de Québec, avec 145 000 volumes. Avec un budget moyen de 50 \$ par bibliothèque paroissiale, il n'est pas surprenant que ces établissements n'aient pas trouvé grâce aux yeux des commissaires. Au final, ils recommandent que les bibliothèques publiques soient gérées par la communauté dans laquelle elles se trouvent, et non par le clergé « [...] no matter how powerful, how interested, how intelligent »⁸². Cela dit, dans le contexte du Québec des années 1930, et vu le manque d'intérêt de la population québécoise envers les bibliothèques, ils considèrent qu'il n'y a pas la moindre possibilité que les bibliothèques paroissiales disparaissent au profit d'un réseau de bibliothèques publiques. Ils recommandent donc au gouvernement québécois de contribuer à parts égales, avec le clergé, au financement des bibliothèques paroissiales, à condition qu'elles se soumettent à une réglementation générale du ministère de l'Éducation⁸³. Cette situation, qui

⁷⁸ *Bulletin paroissial*, 1910, p. 9 cité dans Lajeunesse, « Les bibliothèques paroissiales, précurseurs des bibliothèques publiques au Québec ? ».

⁷⁹ Marc Lebel, « Livres et bibliothèques dans les collèges d'autrefois », Dans *Les bibliothèques québécoises d'hier à aujourd'hui : Actes du colloque de l'ASTED et de l'AQÉI*, Sous la direction de Gilles Gallichan, p. 121-140, Montréal : Les Éditions ASTED, 1998.

⁸⁰ Lajeunesse, « Les bibliothèques paroissiales, précurseurs des bibliothèques publiques au Québec ? », 57.

⁸¹ Ridington, Black et Locke, *Libraries in Canada: A study of library conditions and needs*.

⁸² *Ibid.*, 41.

⁸³ D'autres recommandations sont également faites, notamment en ce qui concerne la possibilité de desservir la minorité anglophone par une bibliothèque centrale. Voir Ridington, Black et Locke, *Libraries in Canada* pour plus de détails.

prévaut dans les bibliothèques grand public, s'apparente par ailleurs à la réalité des bibliothèques scolaires, collégiales et universitaires gérées par le clergé.

Il faut attendre le milieu des années 1960 pour qu'un changement de paradigme s'opère. Comme nous le verrons dans les sections suivantes, c'est durant cette décennie que plusieurs associations se forment, que l'École de bibliothéconomie de l'UdeM est créée, que de nombreux rapports critiquant l'état des bibliothèques québécoises sont déposés et que la Loi concernant les bibliothèques publiques, adoptée en 1959, mène à la création de la Commission des bibliothèques publiques et, surtout, à la mise en place de la Direction des bibliothèques publiques⁸⁴. C'est également durant cette période que les bibliothèques collégiales et universitaires se modernisent et que la CREPUQ et son sous-comité des bibliothèques voient le jour. De gardien de la morale, le bibliothécaire devient un professionnel au service de la culture et de l'information⁸⁵.

2.2 Les collèges classiques et leur bibliothèque : les débuts de la coopération

Les collèges classiques, responsables jusqu'à la fin des années 1960 de la formation secondaire et collégiale des étudiants canadiens-français, décernent à ceux-ci un baccalauréat ès arts à la fin de leurs études, leur permettant d'entrer à l'université⁸⁶. En 1967, on compte 98 de ces collèges au Québec. Certains d'entre eux ayant été la pierre d'assise de futures universités, il semble nécessaire de décrire l'état de leurs bibliothèques. C'est notamment le cas de l'Université de Sherbrooke (UdeS) issue en 1954 du Séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke et de l'UQAM, composée de trois écoles normales, de l'École des Beaux-Arts de Montréal et du Collège Sainte-Marie. De plus, les directeurs des bibliothèques des collèges

⁸⁴ Marcel Lajeunesse, « Bibliothèques publiques au Québec : Une institution stratégique pour le développement culturel », *Bulletin des bibliothèques de France* 54, 3 (2009) : 64-72.

⁸⁵ Marcel Lajeunesse, « Historique de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec », Dans *Bibliothécaire : Passeur de savoirs*, Sous la direction de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, p. 9-34, Montréal : Éditions Carte blanche, 2009.

⁸⁶ Roger Magnuson, *Encyclopédie canadienne*, s.v. « Collège classique », en ligne.

classiques sont à l'origine des premiers réseaux de coopération dans le champ des bibliothèques québécoises.

Les collèges classiques ont organisé leurs collections très différemment les uns des autres dans leurs deux derniers siècles d'existence⁸⁷. De manière générale, toutefois, ce qu'ils appelaient bibliothèques se limitait généralement pour les étudiants à un petit dépôt d'ouvrages autorisés, malgré la richesse de certaines collections⁸⁸. Du côté anglophone, les bibliothèques des collèges ont parfois des collections impressionnantes. Celle de Loyola College of Montreal, qui fusionnera en 1974 avec l'Université Sir George Williams (SGW) pour devenir l'Université Concordia, totalise, dans les années 1960, 150 000 volumes⁸⁹.

Il faut garder à l'esprit que, jusqu'à la fin des années 1950, les collèges classiques se considéraient responsables de l'ensemble des lectures de leurs étudiants durant leurs huit années de formation⁹⁰. Non seulement ces lectures étaient dirigées, mais on considérait comme superflue à la réussite des études la recherche d'information à l'extérieur du cours magistral, du manuel scolaire et du livre de synthèse. La même logique s'appliquait d'ailleurs aux universités. La fermeture de la bibliothèque de l'UdeM de 1931 à 1944, lors de son déménagement de St-Sulpice au Mont-Royal, n'a ainsi pas empêché la diplomation « des avocats, des notaires, des médecins et des dentistes par les seuls cours magistraux et les manuels »⁹¹. Tout cela change rapidement au tournant du siècle, d'où le besoin pressant d'adapter les bibliothèques des collèges classiques et leurs collections. Mais pour ce faire, et c'est le nœud du problème, il est nécessaire d'avoir un personnel qualifié, ce qui était à l'époque une denrée rare. Il faut attendre les années 1950 pour que les bibliothécaires de

⁸⁷ Voir Lebel, « Livres et bibliothèques dans les collèges d'autrefois » pour une revue complète des types de bibliothèques de ces établissements.

⁸⁸ Dans ses mémoires, Brault dira de son expérience comme étudiant dans les années 1940 au Collège de Montréal, qui détenait pourtant plus de 10 000 volumes au milieu du 19^e siècle, qu'il « n'y avait pas de véritable bibliothèque pour les élèves [et que] dans notre salle d'études, il y avait une armoire vitrée contenant des livres enveloppés de papier "kraft", de telle sorte que je n'ai jamais su ce que cette "bibliothèque" contenait [...] ». Voir Brault, *Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises : Récit d'un itinéraire professionnel*, 17.

⁸⁹ Reicher, « Les bibliothèques québécoises d'avant 1970 ».

⁹⁰ Marcel Lajeunesse, « La bibliothèque au Québec, une institution culturelle au cœur des débats sociaux », Dans *Culture, institution et savoir, Culture française d'Amérique*, Sous la direction de André Turmel, p. 171-179, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1997.

⁹¹ *Ibid.*, 178.

collèges prennent parole sur la place publique et fassent connaître leur autorité dans le débat sur la lecture et les bibliothèques⁹². Ils mettent alors à profit leur expertise et leur maîtrise d'un vocabulaire technique (catalogage, rayonnage, capacité d'accueil, etc.), pour faire valoir leur domination symbolique dans le champ des bibliothèques, face au discours humaniste et moraliste du clergé. Entrés dans le champ des bibliothèques en acceptant son *habitus* conservateur, les bibliothécaires de collèges y ont accumulé une certaine quantité de capital culturel incorporé et de capital social, s'organisant entre eux pour y bousculer l'ordre établi.

Ce changement dans le champ des bibliothèques résulte de la cristallisation des efforts des bibliothécaires autour de groupes associatifs et de la domination d'un nouveau paradigme en éducation. Le premier regroupement de bibliothèques francophones au Québec date du 11 novembre 1943, journée de la fondation de l'Association catholique des bibliothèques d'institutions (ACBI), l'ancêtre de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française (ACBLF), regroupant les bibliothèques des communautés religieuses, les bibliothèques paroissiales et les maisons d'enseignement⁹³. La Fédération des collèges classiques⁹⁴ est quant à elle fondée en 1963 et comprend en son sein une sous-commission des directeurs de bibliothèques⁹⁵. Le Rapport de la Commission d'enquête sur les programmes de la Faculté des Arts de Laval, déposé en 1960, confirme de son côté la légitimité des orientations des bibliothécaires de collèges. Déplorant le manque de préparation des étudiants entrant à l'université, celui-ci décrète « qu'aucune accréditation ne serait désormais accordée à

⁹² Lebel, « Livres et bibliothèques dans les collèges d'autrefois ».

⁹³ ASTED, (s.d.), « Historique — L'ASTED hier, aujourd'hui et demain », en ligne. Pour permettre à l'ensemble des bibliothèques du monde catholique québécois de se réunir, le président de l'ACBI, le Père Roméo Boileau, transforme son association en 1945 et lui donne un nouveau nom : l'Association canadienne des bibliothèques catholiques. Cependant, dès 1947, l'association change de constitution au cours d'une assemblée générale à l'UdeM et devient l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française. Cette association sera officiellement reconnue en 1960, date de l'octroi par le gouvernement fédéral de ses lettres patentes, et changera de sigle pour devenir l'ACBLF, tout en gardant le même nom.

⁹⁴ Fondée en 1953, la Fédération a pour but « d'établir des mécanismes de collaboration et sans doute aussi d'offrir des moyens de revendication auprès des autorités gouvernementales de l'époque ». Suite à la publication du Rapport Parent, la Fédération des collèges classiques devient le Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE). Voir Brault, *Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises : Récit d'un itinéraire professionnel*, 32.

⁹⁵ *Ibid.*

un collège, à moins que celui-ci ne se soit doté d'une bonne bibliothèque, dirigé par un personnel qualifié »⁹⁶.

Ce n'est cependant qu'en 1960 qu'on observe une première tentative institutionnalisée de coopération entre bibliothèques d'enseignement postsecondaire. Nous parlons bien ici de coopération, par la mise en place — ou la tentative du moins — de projets de nature coopérative, ce qui dépasse le cadre des activités des associations précédentes. Il s'agit de la création d'un comité de coopération au sein de la section des collèges de l'ACBLF suite à l'allocution de l'abbé Raymond Boucher « Coopération entre nos collèges ? Pourquoi ? Par où commencer ? »⁹⁷. Ce comité organise peu après sa création une série de rencontres au Lac Trèfle entre la Faculté des Arts de l'UdeM et les bibliothécaires et les professeurs des collèges⁹⁸. Les participants conviennent que les bibliothèques sont pour l'instant loin de répondre aux exigences de la nouvelle pédagogie active embrassée par les universités et recommandent la création d'un Service des bibliothèques qui serait un service d'information, de coopération et d'entraide profitant à l'ensemble du réseau collégial. Le bibliothécaire Paul Francoeur est engagé quelques mois plus tard pour gérer ce Service, qui deviendra en 1964 la Centrale de catalogage, en 1966 la Centrale des bibliothèques et Services documentaires multimédias (SDM) en 1988.

Il est de plus convenu au Lac Trèfle de proposer à la Fédération des Collèges classiques la responsabilité de coordonner le développement des bibliothèques collégiales, ce qu'elle accepte⁹⁹. Les institutions anglophones McGill, Bishop's et SGW sont toutefois absentes de ces rencontres, n'étant pas membres de la Fédération des Collèges classiques ou de l'ACBLF. Ce constat n'est guère surprenant pour qui connaît le système d'éducation québécois de l'époque : il est à ce moment divisé en deux réseaux, l'un francophone et catholique, l'autre anglophone et protestant; les collèges dits classiques étant administrés par

⁹⁶ *Ibid.*, 44.

⁹⁷ Fédération des collèges classiques, Commission des bibliothécaires, *La coopération entre les bibliothécaires : Rapport*, Québec, Fédération des collèges classiques, 1963.

⁹⁸ Brault, *Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises : Récit d'un itinéraire professionnel*.

⁹⁹ Fédération des collèges classiques, Commission des bibliothécaires, *La coopération entre les bibliothécaires : Rapport*.

des représentants de l'Église catholique. L'historiographie actuelle est d'ailleurs plutôt muette sur le développement du réseau collégial anglophone québécois.

Une certaine opposition à ces nouvelles organisations — relevée par Brault — doit toutefois être soulignée. Ainsi, Edmond Desrochers, bibliothécaire jésuite considéré comme le principal protagoniste du mouvement de professionnalisation des années 1960, et Laurent-G. Denis, directeur de l'École de bibliothéconomie de l'UdeM et premier Canadien français à obtenir un Ph. D. en bibliothéconomie¹⁰⁰, s'opposent vigoureusement à la modernisation des bibliothèques collégiales telle qu'elle est planifiée par les directeurs de ces établissements¹⁰¹. Il semblerait qu'ils considèrent ces derniers comme « incompetents »¹⁰², car ne détenant que peu de capital culturel dans le champ des bibliothèques. Brault lui-même n'a suivi que trois cours d'été en bibliothéconomie suite à des études supérieures en histoire. Aux yeux des détenteurs du capital symbolique de ce champ, il semble inconcevable de laisser des individus étant pratiquement entrés par hasard dans le domaine de la bibliothéconomie décider de l'avenir de ces institutions¹⁰³.

On retiendra de cette section diverses modifications profondes du champ des bibliothèques. Déjà, les bibliothécaires, inspirés des postulats américains sur la bibliothèque publique, deviennent des acteurs incontournables au tournant des années 1950. Ils y contestent la *doxa* du champ déterminée dès ses débuts par le clergé catholique en y opposant un modèle laïc. De gardien, le bibliothécaire devient diffuseur. Cette entreprise de subversion du champ trouve son point culminant dans les années 1960, au moment où les postulats pédagogiques traditionnels sont également remis en question, et que le champ éducatif entreprend de grandes réformes. Ces nouvelles pratiques requièrent des bibliothèques mieux fournies, ce qui contribue à consolider la position hiérarchique du bibliothécaire dans le champ académique ; le capital culturel qu'il détient devient soudainement source de capital symbolique. Il semble

¹⁰⁰ Paule Rolland-Thomas, « Laurent-G. Denis, premier Philosophiae Doctor (bibliothéconomie) canadien français », *Bulletin de l'ACBLF* 15, 4 (1969) : 171.

¹⁰¹ Brault, *Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises : Récit d'un itinéraire professionnel*.

¹⁰² *Ibid.*, 52.

¹⁰³ Notons que cette analyse reprend le raisonnement de Brault lui-même, qui, tentant d'expliquer l'opposition de Desrochers et Denis, suggère qu'elle trouve racine dans le manque d'expérience et d'expertise de cette nouvelle génération de bibliothécaires dont il fait partie. Voir Brault, *Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises*. Il se peut toutefois que d'autres motivations, pour l'instant inconnues, expliquent cette opposition.

de plus que le milieu bibliothéconomique des collèges soit à l'origine de nombreuses initiatives et consolide le champ des bibliothèques par la création d'un certain nombre d'associations professionnelles, source de capital culturel. Enfin, si la coopération entre bibliothèques postsecondaires naît au début des années 1960, tous ne s'entendent pas sur ses moyens et finalités, et des débats apparemment houleux en découlent.

2.3 La situation des bibliothèques universitaires

Dans cette section, nous présenterons la place occupée par les bibliothèques universitaires québécoises au sein de leur institution et retracerons leur évolution durant la première partie du XX^e siècle. Nous terminerons en décrivant les rapports Williams et Downs et en analysant leur impact sur ces bibliothèques.

On compte au tournant des années 1970, six universités à charte, autonomes, mais dont l'acte constitutif est adopté par les législateurs provinciaux : l'Université Laval, l'Université McGill, l'Université Bishop's, l'Université de Montréal, l'Université Sir-George-Williams (qui deviendra en 1974 l'Université Concordia) et l'Université de Sherbrooke. L'Université du Québec, fondée en 1968 par le gouvernement du Québec, est la seule université dite publique de la province. Ses composantes sont l'Université du Québec à Montréal, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec à Chicoutimi et le Centre d'études universitaires de Rimouski, tous fondés en 1969. À l'exception du Centre de Rimouski, l'ensemble des bibliothèques de ce réseau universitaire seront membres du sous-comité de la CREPUQ durant la période à l'étude ici. Notons par ailleurs que les bibliothèques de l'École des Hautes Études commerciales (HEC) et de l'École Polytechnique sont représentées au comité par l'UdeM. Quant aux autres composantes de l'UQ, leurs ressources documentaires sont trop modestes pour qu'elles aient leur place au sous-comité ; le siège social de l'UQ les y représente.

Pour comprendre la position des bibliothèques dans le champ universitaire, il faut comprendre celle des universités, qui entretiennent des liens étroits avec l'État québécois¹⁰⁴.

¹⁰⁴ Juvé, *Statut juridique des bibliothèques universitaires au Québec : Essai de définition d'une problématique*.

Définies par un acte juridique, les universités à charte sont reconnues comme corporation d'intérêt public. Le législateur qualifie ainsi ces établissements dès leur création et peut en modifier les missions. L'exécutif a de plus un important pouvoir par ses politiques budgétaires, l'État étant la principale source de revenus des universités dès le milieu du XX^e siècle. Les universités gardent toutefois une autonomie quant à l'organisation de l'enseignement et de la recherche.

La bibliothèque n'étant qu'une composante de l'université, les décisions des pouvoirs publics l'affectent tout autant. Entièrement intégrée à l'organigramme administratif de son université, chaque bibliothèque a un statut légèrement différent de celui de ses homologues, en fonction des particularités de son établissement d'attache¹⁰⁵. Les bibliothèques relèvent généralement du vice-rectorat à l'enseignement ou du vice-rectorat à la recherche, lorsque les deux sont séparés. Il s'agit du modèle classique, et logique, la bibliothèque ayant pour mission de soutenir ces fonctions. Quelques exceptions sont cependant notées au fil des ans. Ainsi, la Bibliothèque de l'UQAM a déjà relevé du vice-rectorat aux communications. Celle de Laval a quant à elle été placée directement sous l'assemblée délibérante de l'Université en 1965, plaçant son conservateur au même palier hiérarchique que le recteur¹⁰⁶. Quelle que soit sa position dans l'organigramme, l'administration universitaire exerce sur les bibliothèques une autorité semblable d'un établissement à l'autre. C'est elle qui détermine le mandat de sa bibliothèque, qui en contrôle la gestion administrative et qui alloue les ressources. Notons d'ailleurs que si dans la tradition anglo-saxonne, les bibliothèques sont considérées comme des départements à part entière, et les bibliothécaires détiennent un statut de professeur, le réseau francophone classe plutôt ces établissements comme des services de soutien, et ses employés, comme du personnel non enseignant.

On peut déduire la position des bibliothèques dans le champ universitaire selon leur place dans la structure administrative. Généralement subordonnées à une direction représentant l'une des grandes missions de l'université, soit la recherche ou l'enseignement,

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ La bibliothèque sera par la suite subordonnée au recteur, puis déplacée au vice-rectorat des services, regroupée avec, notamment, le service de sécurité et les résidences universitaires.

on peut raisonnablement présumer que les bibliothèques ont dans ce champ une position plutôt faible. Contrairement aux départements qui produisent recherche et enseignement, les bibliothèques n'ont qu'un rôle de soutien. Leur capital symbolique découle de leur capital culturel objectivé, c'est-à-dire des ressources documentaires qu'ils peuvent mettre à disposition d'acteurs dominants, les producteurs et diffuseurs de savoir. Si le statut des bibliothécaires varie selon la langue de leurs institutions, la bibliothèque reste un organisme de support aux acteurs plus importants du champ. Par ailleurs, dans une perspective plus large, le capital culturel et social doit en fin de compte s'incliner devant le capital économique. Le quasi-monopole que détient l'État sur les ressources financières du champ universitaire lui donne ainsi une position dominante sur les universités et, par conséquent, sur les bibliothèques.

2.3.1 Survol de l'évolution des bibliothèques universitaires

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il importe de comprendre la situation dans laquelle se trouvaient les bibliothèques universitaires québécoises à l'époque. McNally et Lajeunesse en saisissent l'essentiel avec acuité : « L'histoire des bibliothèques universitaires canadiennes est bien souvent celle des luttes incessantes qu'ont menées ces institutions au cours des ans pour arriver à composer avec le nombre sans cesse croissant d'inscriptions, la recherche de plus en plus spécialisée menée par les professeurs, les vagues de nouvelles parutions et le défi que posent les innovations technologiques »¹⁰⁷. Si au Canada de 1921, 30 000 étudiants étaient inscrits au premier cycle universitaire et 344 aux cycles supérieurs, en 1981, ces nombres sont respectivement multipliés par un facteur 11 et 110¹⁰⁸. Rappelons que pour la même période, la population canadienne n'a que triplé. La pression exercée sur les ressources des bibliothèques, qui, elles, n'ont pas été décuplées — encore moins centuplées — est donc énorme.

Le développement des différentes universités québécoises s'est également fait de façon inégale. Les disparités sont flagrantes : si la taille de la collection de l'UdeT, la plus imposante des universités canadiennes, avait une valeur de 100 unités en 1962, celle de McGill, en

¹⁰⁷ Lajeunesse et McNally, « Les bibliothèques universitaires », 463.

¹⁰⁸ *Ibid.*

deuxième position, serait de 47, Laval, de 32 et l'UdeM, de 19¹⁰⁹. À titre comparatif, si la plus grande collection américaine, celle de l'Université Harvard, valait elle-même 100 unités, celle de l'UdeT en vaudrait 25. Par ailleurs, un État comme New York ou la Californie possède de bien plus grandes ressources dans ses bibliothèques de recherche que le Canada en entier, pour une population similaire. La situation est pourtant meilleure qu'elle ne l'était quelques décennies plus tôt. Comparativement aux données du rapport Ridington¹¹⁰, la collection de l'UdeM a triplé, et celle de Laval, doublé.

Les trajectoires empruntées par les différentes institutions dépendent de leur âge, de leurs influences et de leur emplacement géographique. Il existe ainsi une « dichotomie entre les mondes documentaires francophones et anglophones, pour des motifs religieux et sociaux »¹¹¹. McGill fait une place bien plus grande à la recherche depuis la fin du 19e siècle et possède la première bibliothèque universitaire de la province. Elle suit — et dirige souvent — les orientations des bibliothèques canadiennes-anglaises. De petite taille et située en région, la collection documentaire de Bishop's est relativement pauvre. Du côté francophone, Laval et l'UdeM ont pour but premier l'enseignement et comptent sur un réseau de collèges classiques pour offrir une formation initiale postsecondaire. Elles suivent également une évolution toute québécoise. Quant à l'UdeS et SGW, il s'agit de jeunes universités fondées au départ pour élargir l'offre d'enseignement au premier cycle¹¹².

¹⁰⁹ Williams, *Ressources des bibliothèques des universités canadiennes pour la recherche en humanités et en sciences sociales : Rapport d'une enquête menée pour la Conférence nationale des universités et collèges canadiens*.

¹¹⁰ Ridington, Black et Locke, *Libraries in Canada: A study of library conditions and needs*.

¹¹¹ Reicher, « Les bibliothèques québécoises d'avant 1970 », 31.

¹¹² Si notre description s'attarde à l'évolution de ces institutions à partir de la fin du XIX^e siècle, le lecteur a avantage à consulter Patricia Fleming, Gilles Gallichan et Yvan Lamonde, *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada : Volume 1, des débuts à 1840*, Montréal, Québec : Presses de l'Université de Montréal, 2004 et Reicher, « Les bibliothèques québécoises d'avant 1970 » pour obtenir un récit plus détaillé de l'histoire des bibliothèques depuis leur début. Voir également Antonio Drolet, *Les bibliothèques canadiennes 1604-1960*, Paris, France : Le cercle du livre de France, 1965. Cet ouvrage très complet est cependant ancré dans un système de valeurs obsolètes. Drolet déplore par exemple qu'en matière d'écrits les « Indiens du Canada n'avaient pas atteint au [sic] même niveau de civilisation que d'autres indigènes du continent américain [...] » (*Ibid.*, p. 9). On y trouve d'ailleurs un ton très positif en ce qui concerne les habitudes de lectures des Canadiens français, qui tranche avec le consensus plutôt négatif sur la question.

2.3.1.1 McGill : Une université de recherche

À la fin du XIX^e siècle, sous l'influence du modèle allemand, les universités anglophones canadiennes font de la recherche une priorité¹¹³. Cette orientation réclame cependant des bibliothèques mieux garnies et des programmes d'études supérieures variés. C'est à ce moment que les budgets des bibliothèques s'accroissent et que les collections s'élargissent. Précisons d'emblée que le terme bibliothèque est généreux, considérant que peu d'universités canadiennes avaient consacré un bâtiment à cette fonction. Il faut ainsi attendre 1892 avant que soit inaugurée la Redpath Library à McGill, premier édifice destiné à une bibliothèque universitaire au Québec, un an après l'UdeT.

Fondée en 1821, McGill est la plus ancienne université québécoise. Il s'agit également de l'université ayant, au début du XIX^e siècle, la plus grande collection de volumes au pays¹¹⁴. Cette situation n'est cependant que temporaire, McGill ne détenant que 1 500 volumes en 1860, majoritairement dans la bibliothèque de la Faculté des Arts inaugurée cinq ans plus tôt¹¹⁵. Rapidement dépassée par l'UdeT et Laval au milieu du siècle, McGill possède tout de même 35 000 titres en 1893¹¹⁶. Il importe ici de noter le taux élevé de croissance de la collection (10 %/an) de cette université, entre 1860 et 1893 qui s'explique par le nombre important de dons reçus, principal mode d'acquisition à l'époque. Dès 1898, McGill détient près de 90 000 volumes, dont la quasi-totalité des publications canadiennes.

Il ne faut pas sous-estimer le rôle du directeur Charles Gould dans l'histoire de la bibliothèque de McGill. En plus d'un développement majeur des collections, il parvient à convaincre l'ALA de tenir sa première conférence annuelle en sol canadien à Montréal, en 1900, à mettre en place les presses universitaires de McGill et à concevoir un service de prêt entre bibliothèques dès 1901¹¹⁷. L'accroissement rapide des collections rend cependant

¹¹³ McNally, « Les bibliothèques universitaires et collégiales ».

¹¹⁴ *Ibid.* Laval devenant une université en 1852, la bibliothèque du Séminaire de Québec et ses 15 000 volumes ne sont pas considérés au début du siècle comme une collection universitaire. Il s'agit toutefois de la plus grande collection au Canada à ce moment.

¹¹⁵ Reicher, « Les bibliothèques québécoises d'avant 1970 ». À cette époque, l'administration de l'université tournait elle-même au ridicule la bibliothèque comme étant une « beggarly array of empty shelves ».

¹¹⁶ McNally, « Les bibliothèques universitaires et collégiales ».

¹¹⁷ *Ibid.*

nécessaire la construction d'annexes en 1901 et 1921. Puis, dans les années 1920, l'embellie économique permet à la plupart des bibliothèques anglophones canadiennes de rénover les installations et de mettre à jour leurs collections, appauvries par l'interruption du commerce du livre durant la Première Guerre mondiale¹¹⁸. Quant aux services en bibliothèque, ils se limitent aux suggestions de lecture et aux conseils sur l'utilisation des catalogues, manuscrits pour la plupart¹¹⁹.

Le krach de 1929 et le marasme économique qui s'ensuit affectent cependant les bibliothèques de l'ensemble du pays. McGill est même obligée, par manque de ressources, de céder à l'Université Princeton sa « Gest Chinese collection » récemment acquise¹²⁰. Malgré tout, le budget de la bibliothèque de McGill en 1933 est de 130 000 \$, soit le deuxième plus grand budget au Canada¹²¹. Sa collection inclut cette année-là 411 000 volumes, dont 12 000 disponibles pour le prêt entre bibliothèques au niveau national, et 52 employés y travaillent, dont 35 bibliothécaires professionnels. En tout, près de 4 000 étudiants la fréquentent, soit 10 % des étudiants universitaires canadiens¹²².

Dans les années 1930, McGill domine le champ des bibliothèques universitaires québécoises : « pendant que Montréal avait mis sa bibliothèque en boîtes, et que Laval lisait debout, McGill possédait plus de quatre cent mille volumes »¹²³. La tendance se maintient de telle sorte que, en 1950, McGill possède 600 000 volumes, Laval 360 000 et Montréal, 130 000. De généreux dons privés ont permis à l'université de « s'administrer à sa guise »¹²⁴, alors que le reste du réseau universitaire québécois dépend des subventions fédérales et provinciales dans un contexte de conflits sur les compétences constitutionnelles en matière d'éducation. À l'orée de la période qui nous intéresse ici, les bibliothèques de McGill sont toujours physiquement décentralisées en fonction des départements de l'université¹²⁵.

¹¹⁸ Lajeunesse et McNally, « Les bibliothèques universitaires ».

¹¹⁹ McNally, « Les bibliothèques universitaires et collégiales ».

¹²⁰ Lajeunesse et McNally, « Les bibliothèques universitaires ».

¹²¹ Ridington, Black et Locke, *Libraries in Canada: A study of library conditions and needs*.

¹²² Campbell, *Canadian librairies*.

¹²³ Reicher, « Les bibliothèques québécoises d'avant 1970 », 37.

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ Tremblay, « Bibliothèques universitaires québécoises et normes d'espaces ».

Au cours des années 1960, des augmentations de budget substantielles permettent l'amélioration des collections et des services offerts dans l'ensemble des universités québécoises, malgré une pénurie de personnel qualifié¹²⁶. Cet âge d'or trouve son origine dans la publication de quatre rapports distincts déplorant la piètre qualité des collections des bibliothèques académiques canadiennes : le rapport Williams en sciences humaines et sociales publié en 1962, le rapport Simon concernant l'enseignement et la recherche en médecine publié en 1964, le rapport Bonn dans le domaine des sciences et technologies publié en 1966 et le rapport Downs portant sur les ressources des bibliothèques universitaires de recherche publié en 1967. En réaction à leurs conclusions, McGill commande une évaluation externe qui recommande notamment la construction d'une bibliothèque de recherche. Ce qui sera chose faite en 1969, année de l'ouverture de la bibliothèque McLennan.

2.3.1.2 Bishop's : Une modeste université en région

Fondée en 1853, Bishop's n'aura pas de bibliothèque en tant que telle avant le début du siècle suivant. Ce n'est qu'en 1909 qu'est construite une annexe au McGreer Hall destinée à la bibliothèque pour accueillir ses quelques milliers de volumes¹²⁷. Dans les années 1930, l'Université convainc la Fondation Carnegie de lui octroyer une subvention de 4 500 \$, conditionnelle à ce que la collection, totalisant 20 500 volumes, soit cataloguée par un bibliothécaire professionnel — ce qui n'avait jamais été entrepris — et que la bibliothèque soit ouverte aux étudiants de premier cycle¹²⁸. Il faut attendre 1959 pour que soit construit le premier bâtiment destiné à une bibliothèque sur le campus de cette université, rendu nécessaire par l'accroissement rapide de la collection et de la fréquentation. Notons que dès les années 1930, les administrateurs peinent à attirer et à conserver un bibliothécaire, la concurrence entre établissements étant féroce. Au final, cette université ancienne, mais de taille modeste possède au milieu du siècle une bibliothèque proportionnelle à ses besoins.

¹²⁶ Lajeunesse et McNally, « Les bibliothèques universitaires ».

¹²⁷ McNally, « Les bibliothèques universitaires et collégiales ».

¹²⁸ Christopher Nicholl, *Bishop's University 1843-1970*, Montréal : McGill-Queen's University Press, 1994.

2.3.1.3 Laval et l'UdeM : Un réveil tardif

Le tableau est très différent dans le monde francophone. Fondée en 1852 par le Séminaire de Québec, l'Université Laval n'inaugure sa bibliothèque qu'en 1964 lors de son déménagement dans l'actuel campus de Sainte-Foy¹²⁹. Avant cette date, ses étudiants et les membres du personnel utilisaient la bibliothèque du Séminaire, qui abritait, jusqu'au début du XX^e siècle, la plus imposante bibliothèque académique du Canada¹³⁰. Il s'agit d'ailleurs au Québec de la seule « bibliothèque universitaire francophone au sens moderne du terme »¹³¹ avant 1867 et la seule bibliothèque universitaire digne de mention, avec McGill, jusqu'à la fin du XIX^e et durant une bonne partie du XX^e siècle. Grâce à la bibliothèque du Séminaire et aux bibliothèques des collèges classiques, la proportion de livres par habitant est plus élevée au Québec qu'en Ontario dans les années 1910. Cela dit, si ces ouvrages sont nombreux, ils n'en sont pas accessibles pour autant. En 1933, les auteurs du rapport *Libraries in Canada* concluent que les quelques 180 000 volumes sont en excellente condition « [...] too excellent for a regularly-used library. This is probably explained by the fact that there is practically no provision for reading-room accommodation [50 chaises au total] »¹³². Comme les collections des collèges classiques, il semble que celle de Laval ne soit que peu utilisée par les étudiants.

Fonctionnant sur le même modèle, l'UdeM — fondée comme satellite de Laval en 1876 — dépend de la bibliothèque des Sulpiciens pour ses besoins documentaires¹³³. Elle inaugure par la suite en 1895 un nouvel édifice dans le Quartier latin où elle abrite, entre autres choses, sa bibliothèque. Victime d'un incendie en 1919, Montréal perd sa bibliothèque et dépend alors entièrement de la Bibliothèque Saint-Sulpice¹³⁴. Cet arrangement n'est toutefois que temporaire puisque cette dernière ferme ses portes en 1931 pour des raisons financières. Les étudiants et le personnel de Montréal doivent alors patienter jusqu'à la construction d'un nouvel édifice en 1942. La collection n'est cependant pas de grande qualité,

¹²⁹ Wilson, « Canada: Libraries and Archives ».

¹³⁰ McNally, « Les bibliothèques universitaires et collégiales ». Elle passe de 15 000 volumes en 1852 à 100 000 en 1887. À titre de comparaison, l'ensemble des bibliothèques des universitaires et collèges du pays cumulait la même année 429 470 volumes. Voir à ce sujet Lajeunesse et McNally, « Les bibliothèques universitaires ».

¹³¹ Reicher, « Les bibliothèques québécoises d'avant 1970 », 36.

¹³² Ridington, Black et Locke, *Libraries in Canada: A study of library conditions and needs*, 131.

¹³³ McNally, « Les bibliothèques universitaires et collégiales ».

¹³⁴ Lajeunesse et McNally, « Les bibliothèques universitaires ».

au point où le doyen de la Faculté des lettres, le chanoine Arthur Sideleau, affirme en 1947 que, sans les bibliothèques de la Ville de Montréal et de McGill, Montréal ferait aussi bien de fermer ses portes¹³⁵.

Comme les bibliothèques anglophones, les bibliothèques francophones connaissent un certain âge d'or dans les années 1960 sous l'impulsion du vent de réforme en éducation découlant en grande partie du rapport Parent. L'amélioration est d'autant plus visible que la situation initiale était catastrophique. La bibliothèque centrale de l'UdeM possède en 1962-1963 300 000 volumes, soit le double de ce qu'elle détenait en 1951¹³⁶. Elle double également son personnel, passant de 21 à 50 employés, de plus en plus qualifiés. Edmond Desrochers relève toutefois en 1965 trois points sombres : une collection bien en deçà des normes de l'époque, fixée à 1,5 million de volumes ; des espaces trop restreints pour accueillir un nombre toujours plus élevé d'étudiants ; et un nombre de prêts faibles, symptomatique du rôle pédagogique mineure de cette bibliothèque. En 1962-1963, l'UdeS prête 13 500 documents, Laval, 36 959, l'UdeM, 63 000. En comparaison, McGill en prête 337 978 et l'UdeT, 549 116. Même des universités de plus petite taille, telles l'Université de Calgary et l'Université Carleton, prêtent plus d'une centaine de milliers de volumes. Devant l'essor des nouvelles méthodes d'enseignement, axées sur la recherche et le travail personnel, dans le Canada français, il semble que les universités francophones peinent à développer adéquatement leurs ressources documentaires.

Le rapport Williams-Filion, commandé par l'Université Laval en 1962 après le Rapport Williams, dresse un portrait si sombre que celle-ci n'a d'autre choix que de réagir. Ce rapport décrit notamment la bibliothèque de l'université comme ayant « des conditions physiques déplorables, un personnel inexpérimenté et une aide financière inadéquate »¹³⁷. À l'époque, seul un employé a suivi une formation reconnue en bibliothéconomie, les collections sont pauvres, et le service de référence si faible que la Faculté des sciences sociales préfère

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ Edmond Desrochers, « Aurons-nous d'authentiques bibliothèques universitaires ? », *Relations* 25, no 298 (1965) : 295-297.

¹³⁷ Williams et Filion, *Vers une bibliothèque digne de Laval : Rapport d'une enquête sur la bibliothèque de l'Université Laval*, 1.

embaucher ses propres documentalistes¹³⁸. Il semblerait d'ailleurs que l'université ne recrutait que ses étudiants et diplômés pour travailler à la bibliothèque ; rappelons que Laval n'a jamais eu d'École de bibliothéconomie. En réaction à ce rapport et ses recommandations, Laval embauche de nombreux bibliothécaires, construit en 1969 une bibliothèque centrale pour concentrer ses collections et agrandit ses dernières¹³⁹. Montréal fait quant à elle appel à une évaluation externe et opère sensiblement les mêmes ajustements. En 1970, on compte plus de 2,5 millions de volumes dans les bibliothèques universitaires francophones, soit un peu moins que le total des ouvrages détenus par les collèges classiques à la même époque¹⁴⁰.

2.3.1.4 SGW et l'UdeS : De jeunes universités de premier cycle

Petite université axée sur la formation de premier cycle, SGW n'a simplement pas les mêmes besoins que les grandes universités de la province. La collection de cet ancien collège ayant obtenu sa charte d'université en 1948 est considérée comme « bien fournie »¹⁴¹, malgré la petitesse des locaux. En 1939, le collège n'a toutefois que 193 étudiants à temps plein et 551 à temps partiel (McGill en a 3 286)¹⁴². En 1960, le bâtiment Norris de l'Université se voit affublé d'un sixième étage dédié à la bibliothèque.

Quelques années plus tard, on assiste à une multiplication des universités francophones. L'Université de Sherbrooke obtient sa charte en 1954. Ne comptant à l'origine que des bibliothèques de facultés, ce n'est qu'en 1964 qu'ouvre sa première bibliothèque générale qui emménagera dans des locaux neufs du pavillon central¹⁴³. À cette époque, l'université possède 95 000 volumes, dont la moitié seulement est conservée dans la

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ Lajeunesse et McNally, « Les bibliothèques universitaires ».

¹⁴⁰ Reicher, « Les bibliothèques québécoises d'avant 1970 ».

¹⁴¹ *Ibid.*, 38.

¹⁴² Henry F. Hall, *The Georgian spirit: The story of Sir George Williams University*, Montreal: George Mikas & Son, 1967.

¹⁴³ Louise Brunelle-Lavoie, « L'affirmation (1959-1968) », Dans *Les 25 ans de l'Université de Sherbrooke*, Sous la direction de André Désilets, Jean-Guy Lavallée et Louise Brunelle-Lavoie, p. 63-100, Sherbrooke : Les éditions de l'Université de Sherbrooke, 1982.

bibliothèque centrale¹⁴⁴. D'année en année, ses ressources sont toujours plus populaires. Si en 1964-1965 13 934 prêts sont effectués, en 1975, le total grimpe à 155 513¹⁴⁵.

La création de l'UdeS est d'ailleurs suivie de celle de l'UQ qui ouvre en 1969 quatre succursales (Montréal, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski), en plus de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et l'École nationale d'administration publique (ÉNAP). À ces établissements s'ajouteront la Télé-Université en 1972, l'École de technologie supérieure en 1974, l'Université du Québec en Outaouais en 1981 et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue en 1983. Héritant des collections et des espaces des collèges classiques formant leur noyau, les bibliothèques de ces jeunes institutions doivent cependant consacrer l'entièreté de leurs efforts à la constitution d'un fonds documentaire complet et unifié¹⁴⁶. Jusqu'à la fin du siècle, certaines, dont l'UQAM, doivent d'ailleurs louer des espaces pour loger une partie de leurs collections.

2.3.1.5 Conclusion

De ce survol, nous retiendrons la position incontestablement dominante de McGill dans le microcosme des bibliothèques universitaires québécoises, du XIX^e siècle jusqu'au milieu du XX^e siècle, et les faiblesses manifestes des bibliothèques des universités francophones. Jusque dans les années 1960, tant la bibliothèque de Laval que celle de Montréal ont été peu utilisées, pour des raisons bien distinctes. Si McGill innove au Québec en important les pratiques américaines, les bibliothèques des deux autres institutions font du surplace. Quant aux bibliothèques de SGW, Bishop's et de l'UdeS, il s'agirait d'acteurs dont les capitaux économique, social et culturel semblent trop faibles pour occuper une position d'influence dans le champ, bien que le développement de leur bibliothèque suive la même trajectoire que celles des autres universités québécoises¹⁴⁷. Le même constat peut être dressé dans le cas des composantes de l'UQ, institutions universitaires les plus jeunes de la province. Dans ce

¹⁴⁴ Denis Goulet, *L'audace porte fruit : Histoire de l'Université de Sherbrooke 1954-2004*, Sherbrooke : Les Éditions de l'Université de Sherbrooke, 2004.

¹⁴⁵ Brunelle-Lavoie, « L'affirmation (1959-1968) ».

¹⁴⁶ Tremblay, « Bibliothèques universitaires québécoises et normes d'espaces ».

¹⁴⁷ L'historiographie concernant ces institutions étant plutôt incomplète, il s'agit ici d'une hypothèse à confirmer.

microcosme, le capital valorisé est triple : culturel objectivé¹⁴⁸ (taille de la collection), économique (budget) et symbolique (reconnaissance par les autres acteurs du champ de sa position). McGill pouvant compter sur un réseau philanthropique unique au Québec, une expertise bibliothéconomique solide, un statut de plus ancienne université de la province et la deuxième plus grande collection au pays, sa position au sommet de la hiérarchie du champ universitaire et du microcosme des bibliothèques universitaires au milieu du XX^e siècle est incontestable. Ce n'est que suite au financement massif des institutions universitaires par le gouvernement du Québec dans les années 1960 que la dynamique du champ évoluera. Sans être clairement dépassé par d'autres institutions, l'écart entre McGill et les autres universités du Québec s'amenuise.

Ce résumé historique nous amène à l'aube de la coopération, soit au milieu des années 1960¹⁴⁹. Avant d'entreprendre ce parcours, il convient de dresser un rapide portrait des rapports Williams et Downs. Les conclusions de ces derniers servant de base aux arguments des bibliothèques pendant près d'une décennie, il s'agit d'un passage obligé pour aborder la coopération entre ces institutions¹⁵⁰.

2.3.2 Le rapport Williams

C'est à la demande de la Conférence nationale des universités et collèges canadiens (ancêtre de l'Association des universités et collèges du Canada [AUCC]) qu'Edwin E.

¹⁴⁸ Rappelons qu'il s'agit d'une forme de capital mesurée par le nombre d'objets culturels que possède un acteur.

¹⁴⁹ Un mot sur un acteur qui aurait pu avoir un rôle important sur notre objet d'études : le Service des bibliothèques d'enseignement. Seul organisme gouvernemental portant spécifiquement sur ces bibliothèques, il s'agit de celui qui aura le moins d'influence sur celles-ci. Fondé en 1967, il succède au Bureau des bibliothèques scolaires et intègre la Centrale des bibliothèques, la Fédération des collèges classiques et la bibliothèque du ministère de l'Éducation. Bien qu'il possède une division universitaire, ce n'est qu'en 1972 qu'un directeur, Victor Coulombe, est nommé à sa tête. De l'aveu de celui-ci, « aucune activité propre ne fut exercée par notre Service au bénéfice des bibliothèques universitaires pendant les cinq premières années de son existence » (p. 667). L'ensemble du Service est d'autant plus limité que son rôle n'est que consultatif. Voir Victor Coulombe, « Histoire du Service des bibliothèques du ministère de l'Éducation : Dix années au service des bibliothèques des établissements d'enseignement, 1964 à 1974 », Dans *Livre, bibliothèque et culture québécoise : Mélanges offerts à Edmond Desrochers*, Sous la direction de Georges Aimé Chartrand, Vol. 2, p. 665-682, Montréal : ASTED, 1977.

¹⁵⁰ Notons que si nous nous attardons à ces deux études, c'est en raison de l'impact qu'elles ont eu dans le monde de la bibliothéconomie universitaire. Cela dit, d'autres études sur le sujet doivent être mentionnées : *The Humanities in Canada* par Watson Kirkconnell et A.S.P. Woodhouse (1947), *Research in the Humanities and in the Social Sciences* par Canada par Bernard Ostry (1962), et *The Humanities in Canada; a Report for the Humanities Research Council of Canada* par F.E.L. Priestley (1964).

Williams, de la Bibliothèque de l'Université Harvard, est chargé en 1962 d'évaluer les ressources en humanités et en sciences sociales des bibliothèques des universités canadiennes. L'enquête dresse un portrait de la situation pour chacune des treize universités qu'il étudie, analyse leur couverture documentaire par sujet et conclut par une série de recommandations¹⁵¹.

On y apprend notamment que, malgré tout, les universités québécoises possèdent quelques collections de haut calibre. McGill possède d'excellentes collections en psychologie, en études de l'islam, en historiographie et en histoire anglaise et de bonnes collections en philosophie, en géographie, en économie, en sociologie, en sciences politiques et en littérature anglaise. L'UdeM est quant à elle très forte en études médiévales et possède de bonnes collections en philosophie, en sciences des religions et en psychologie. Finalement, la collection de Laval se distingue en littérature française. Les universités québécoises possèdent en outre certaines collections prestigieuses sur la psychomécanique de la parole (Laval), ou sur Thomas Browne, Noel-Buxton et David Hume (McGill). Cela dit, en moyenne, les ressources documentaires des bibliothèques universitaires du Canada sont largement insuffisantes pour les besoins de la recherche des années 1960.

Dans ses conclusions, Williams précise que chaque bibliothécaire rencontré a indiqué qu'il considère la coopération comme une méthode visant à compléter ses ressources. À cela, l'auteur du rapport rappelle « [qu'] il ne suffit pas de mettre les ressources en commun si leur ensemble est insuffisant [et que] la totalité des ressources canadiennes est manifestement insuffisante »¹⁵². L'idée de développer les collections de chaque bibliothèque en complémentarité avec les autres est également mise de l'avant, mais seulement en ce qui concerne les collections de recherche spécialisées. Chaque bibliothèque doit impérativement posséder une collection de base qui lui est propre et qui répond aux besoins d'enseignement et de recherche de son université¹⁵³.

¹⁵¹ Williams, *Ressources des bibliothèques des universités canadiennes pour la recherche en humanités et en sciences sociales : Rapport d'une enquête menée pour la Conférence nationale des universités et collèges canadiens*.

¹⁵² *Ibid.*, 57.

¹⁵³ Un mot sur le plan Farmington américain. Mis en place de 1942 à 1972, ce plan coordonné par la Harvard College Library visait à ce que chaque nouvelle publication étrangère de valeur soit achetée par au moins une des soixante

Si le portrait n'est pas entièrement noir, il faut reconnaître que cette première étude d'ampleur nationale est très critique de l'état des bibliothèques universitaires québécoises, bien que McGill — et, dans une moindre mesure, Laval — se démarque par la qualité de certaines de ses collections. De façon générale, les ressources documentaires de ces bibliothèques sont jugées si faibles, tant sur le plan de la qualité (collections vieillissantes) que de la quantité, que même leur mise en commun ne permettrait pas à ces institutions de remplir adéquatement leur mission. Il faut tout de même noter qu'à ce chapitre, ces bibliothèques sont au même stade que le réseau de bibliothèques publiques et scolaires de la province. Seules les bibliothèques collégiales semblent avoir à leur disposition une masse documentaire relativement plus adéquate, quoique peu accessible aux étudiants. Si les bibliothèques universitaires ne sont pas particulièrement à la traîne dans le champ des bibliothèques, il en est autrement dans le champ universitaire. Leur manque de ressources est d'autant plus criant que les universités sont en pleine modernisation. L'accent mis sur la recherche dans ses institutions demande alors plus que jamais des collections riches.

2.3.3 Le rapport Downs

C'est probablement en réaction au rapport Williams que l'Association canadienne des bibliothèques de collège et d'université (ACBCU) et l'AUCC ont proposé de tenir une enquête sur l'état des bibliothèques universitaires canadiennes. C'est Robert B. Downs, bibliothécaire américain, qui est chargé du projet. Si le rapport Downs n'est que le dernier d'une longue suite d'études, nationales ou provinciales, portant de près ou de loin sur les bibliothèques universitaires canadiennes¹⁵⁴, aucune n'a son ampleur. Après avoir distribué un questionnaire des plus complets, l'équipe de Downs a visité durant trois mois toutes les bibliothèques universitaires et collégiales au Canada.

Dans ses recommandations, Downs indique que le consensus de l'époque penche pour une coopération entre bibliothèques portant essentiellement sur les « sujets spécialisés et les

bibliothèques américaines participantes, que l'ensemble de ces acquisitions soit compilé dans le National Union Catalog et que ces dernières soient disponibles à travers un PEB ou par envoi de photocopies. Au Canada, la question de l'adoption d'un plan semblable se pose, mais est rejetée par Williams en raison de « la faiblesse et de l'immaturation des bibliothèques canadiennes ». *Ibid.*, 62.

¹⁵⁴ Downs en compte une quinzaine, dont il résume les grandes lignes.

ouvrages peu utilisés »¹⁵⁵. Il n'est pas question de partager des documents de référence fréquemment utilisés et nécessaires pour les étudiants de premier cycle. Ces ressources doivent être achetées par chaque bibliothèque. Downs considère qu'une université doit posséder minimalement 75 volumes par étudiant en équivalence temps plein (EETP) ; seul McGill répond à cette norme au Québec. Cela étant dit, les prêts entre bibliothèques sont relativement populaires au Canada. Résultat de cette pratique américaine initiée par U. L. Rowell en 1894, plus de 60 000 ouvrages sont empruntés entre les 41 bibliothèques universitaires participantes¹⁵⁶. Fait à noter : deux grands joueurs s'imposent dans ce service. Près du quart de ces documents sont prêtés par McGill (13 653). L'UdeT est toutefois la principale source de prêts (14 824), mais également la plus grande emprunteuse (5 240). Ceci en dit long sur la réputation de ces établissements ; en l'absence d'un catalogue collectif national complet, un chercheur aura généralement tendance à remplir une demande de PEB aux bibliothèques qu'il sait bien garnies. Ceci peut être problématique dans la mesure où les grandes bibliothèques assument une part démesurément grande du coût de ce service alors que le document demandé pourrait se trouver dans une bibliothèque plus petite, mais plus proche du demandeur. Par ailleurs, il semblerait que certaines bibliothèques aient à l'époque tendance à emprunter systématiquement leurs revues par PEB plutôt que de s'y abonner, ce qui devait certainement retarder les recherches des universités qu'elles desservent.

L'idée que les universités voisines ne devraient pas offrir des programmes spécialisés qui sont semblables revient également souvent; Downs préconisant un système où, malgré leur nature compétitive et leur attachement à l'autonomie, les universités coordonnent minimalement leur offre de programmes. L'objectif : ne pas dépenser inutilement des ressources pour se pourvoir d'une collection complète portant sur, par exemple, la culture ouïgoure : « La rationalisation des ressources de bibliothèque exige avant tout qu'on rationalise les études supérieures sur les plans régional et provincial »¹⁵⁷.

¹⁵⁵ Downs, *Ressources des bibliothèques d'Université et de recherche au Canada*, 176.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ *Ibid.*, 176.

En 1967, l'ACBCU est la principale responsable de la planification au niveau national¹⁵⁸. Elle est en charge entre autres d'études, de guides et de rapports sur les pratiques, les dépenses, la gestion des ressources humaines et l'enseignement de la bibliothéconomie. La coopération est toutefois jugée plus efficace à l'échelle régionale étant donné la superficie du pays. À l'époque, on croit à une coopération régionalisée en quatre zones géolinguistiques : les provinces maritimes anglophones, le Canada français de l'Est, le Canada anglais central et l'Ouest¹⁵⁹. Les négociations dans les trois régions anglophones vont d'ailleurs bon train, mais la situation est différente dans le monde francophone. L'ACBLF est en quelque sorte responsable de cette coopération pour l'ensemble des bibliothèques, mais aucun organisme n'est spécifiquement créé pour articuler la coopération des bibliothèques universitaires¹⁶⁰. Pendant que le reste du pays débat de la pertinence de préconiser un partage des ressources régionales (avantageux pour les régions déjà riches en collections) ou nationales (souhaité par les provinces maritimes dont les collections sont très partielles), le Québec se cantonne au *statu quo*.

À la fin des années 1960, la coopération visant l'acquisition de documents est plutôt sporadique. Basé à Montréal, le programme de coopération des universités McGill, SGW et Loyola coordonne l'utilisation d'un budget de 10 000 \$ pour l'acquisition de documents portant sur les études africaines¹⁶¹. Dans le cadre de ce programme, chaque université participante développe sa collection en fonction d'une division géographique du continent africain. Enfin, de façon plus informelle, les bibliothèques universitaires canadiennes permettent généralement aux professeurs des universités voisines de profiter de leurs installations. C'est notamment le cas de McGill, qui met sa collection à la disposition de l'ensemble des professeurs de Montréal.

Le champ décrit par ce rapport est caractérisé par l'existence d'un réseau de coopération national important, comme en fait foi la popularité du service de PEB. La position dominante de McGill et l'UdeT est d'autant plus grande que la reconnaissance de leur capital

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ *Ibid.*

va de soi. Comme l'indique le rapport, les autres bibliothèques du champ tiennent pour acquis que ces deux institutions posséderont le document recherché, sans même consulter les universités voisines. Au niveau québécois, sans surprise, McGill est au cœur des rares accords de coopération. L'organisation du microcosme des bibliothèques universitaires de la province est toutefois en retard sur celle des autres régions du pays.

2.4 Les écoles de bibliothéconomie

Les écoles de bibliothéconomie sont aujourd'hui la porte d'entrée vers la profession de bibliothécaire. On y intériorise notamment les enjeux et valeurs du champ, mais également l'*habitus*. Si le rôle de ces établissements au Canada français du début du siècle est faible, faute d'écoles francophones, il importe de retracer brièvement l'histoire des deux écoles présentes sur le territoire québécois, la McGill Library School (aujourd'hui la School of Information Studies) et l'École de bibliothécaires (aujourd'hui l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'UdeM), terreau fertile de la professionnalisation au XX^e siècle.

2.4.1 McGill Library School

Au tournant du XX^e siècle, de plus en plus de bibliothécaires canadiens vont suivre une formation complémentaire aux États-Unis. Il ne s'agit toutefois pas d'un réflexe dominant : la majorité des bibliothécaires sont en réalité sans formation bibliothéconomique. Dans le cas des bibliothèques de collèges ou d'université, leur gestion relève généralement de la responsabilité des professeurs qui accomplissent ces tâches à temps partiel¹⁶². Afin de pallier cette situation, Charles H. Gould, pionnier de la bibliothéconomie canadienne et directeur de la bibliothèque de McGill, fonde la première école pour bibliothécaires au pays, encouragé par son ami Melvil Dewey, figure majeure de la bibliothéconomie américaine et fondateur de la première école de bibliothéconomie moderne en Amérique¹⁶³. Ouverte à l'été 1904, l'École de Gould offre un

¹⁶² McNally, « Les bibliothèques universitaires et collégiales ».

¹⁶³ Elizabeth Hanson, « Early canadian library education : The McGill and Ontario experience, 1904-1927 », Dans *Readings in canadian library history 2*, Sous la direction de Peter F, McNally, p. 57-89, Ottawa: Canadian Library Association, 1996.

programme de trois semaines, sous la direction du *Library Committee* de l'université¹⁶⁴. Ce programme fait suite à un système de stages pour professionnels qui avait cours depuis 1897¹⁶⁵.

L'École d'été de Gould reprend en fait la structure de la formation de Dewey offerte à l'Université Columbia depuis 1887 et les cours sont majoritairement donnés par des professionnels américains¹⁶⁶. La structure du programme suit ainsi le paradigme américain en la matière, contrairement à la future École de bibliothécaires, dont les postulats suivront les directives du clergé en matière de lecture¹⁶⁷. La formation de McGill vise d'ailleurs à compléter l'éducation de bibliothécaires déjà en fonction. Au fil des ans, elle sera développée jusqu'à devenir le premier programme de baccalauréat en *Library Science* au pays, ouvert en 1930, avec l'aide financière de la Fondation Carnegie¹⁶⁸. Trois ans plus tôt, l'école d'été obtenait également le premier agrément canadien de l'ALA.

Durant la première moitié du XX^e siècle, l'influence de la McGill Library School dépasse les frontières de la province. Gerhard Lomer, responsable du programme et de la bibliothèque de l'université depuis la mort de Gould en 1919, entreprend la création de programmes d'été à Vancouver, à Banff et à Île-du-Prince-Édouard, en plus d'organiser un premier programme de bibliothéconomie en français à l'été 1932 à Montréal¹⁶⁹. L'École peine toutefois à concurrencer l'UdeT, dont le programme est plus populaire et mieux financé. Durant les années 1940, le nombre d'étudiants chute et le personnel de l'École est réduit au directeur, deux professeurs et une secrétaire. Des doutes sont même soulevés sur sa pertinence. Ce n'est qu'au retour de la Seconde Guerre mondiale que la situation s'améliore et que les inscriptions augmentent. Suite aux nouvelles directives de l'ALA, McGill remplace son programme de baccalauréat par une maîtrise de deux ans en 1956. La multiplication des

¹⁶⁴ Peter F. McNally, « McGill University: Graduate School of Library and Information Studies », *ELAN*, édition spéciale, (2004): 3-7.

¹⁶⁵ Hanson, « Early canadian library education : The McGill and Ontario experience, 1904-1927 ».

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ Rodolphe C. Lavergne, « Seventy years of library science at McGill University », Dans *Livre, bibliothèque et culture québécoise : mélanges offerts à Edmond Desrochers*, Sous la direction de Georges Aimé Chartrand, Vol. 2, p. 527-538, Montréal : ASTED, 1977.

¹⁶⁸ Wilson, « Canada: Libraries and Archives ».

¹⁶⁹ McNally, « McGill University: Graduate School of Library and Information Studies ».

programmes agréés par l'ALA dans le reste du pays au cours des années 1960 limite toutefois la taille des cohortes en stabilisant le nombre d'inscriptions.

2.4.2 L'École de bibliothécaires et l'École de bibliothéconomie

L'École de bibliothécaires, ancêtre de l'École de bibliothéconomie, est fondée officiellement le 13 mai 1937 dans le but de dispenser une formation professionnelle aux biographes et bibliothécaires canadiens-français¹⁷⁰. Cofondée par Marie-Claire Daveluy, bibliothécaire responsable du catalogue de la bibliothèque municipale de Montréal, et le père Paul-Aimé Martin, rédacteur de la revue *Mes Fiches*, l'École est dès ses débuts annexée à l'UdeM.

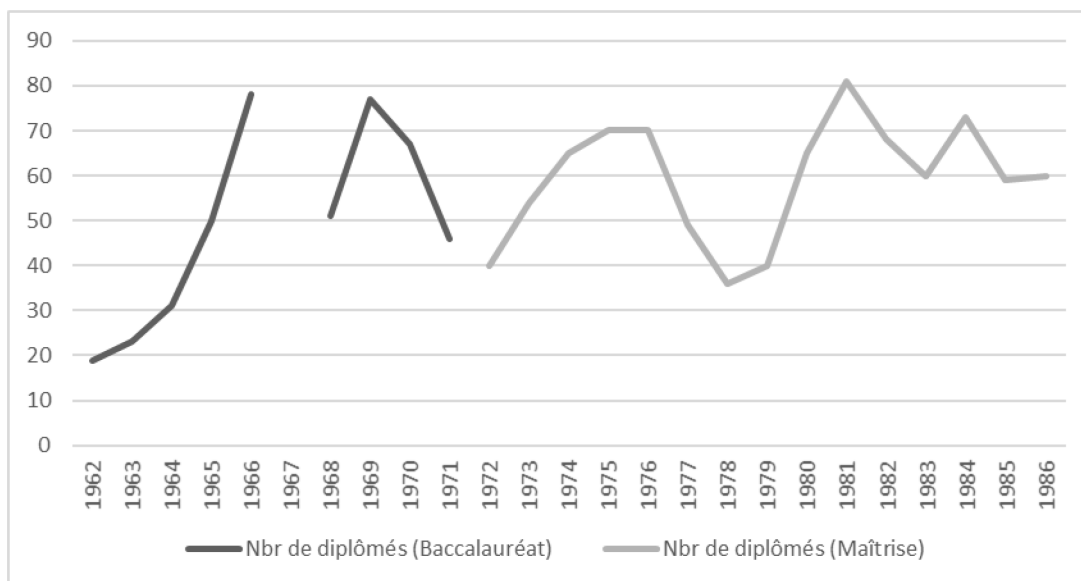
Les premiers cours, menant à l'obtention d'un diplôme de bibliographie et de bibliothéconomie, sont donnés le 12 juillet 1937¹⁷¹. Tout au long de son existence, cette École connaît des problèmes financiers, faute de subventions suffisantes du gouvernement provincial et de l'UdeM, à qui elle n'est qu'annexée. Contrairement aux écoles affiliées telles l'École des Hautes Études Commerciales, l'Institut agricole d'Oka et l'École Polytechnique, l'École de bibliothécaires n'a ni budget de la part de l'université, ni reconnaissance par la Commission des études, ni même accès aux locaux de l'institution, à l'exception de l'amphithéâtre lors de la collation des grades¹⁷². Même son corps professoral ne peut être embauché à temps plein, faute de fonds, et certains doivent baisser leurs honoraires pour permettre la survie de l'École¹⁷³. Dans ces conditions, il est impossible d'obtenir l'agrément de l'ALA.

¹⁷⁰ Cynthia Delisle et Réjean Savard, « L'École de bibliothécaires (1937-1962) : discours et formation », *Documentation et bibliothèques* 44, no 4 (1998) : 151-165.

¹⁷¹ *Ibid.*

¹⁷² Marielle Durand, « L'École de bibliothécaires de l'Université de Montréal, 1937-1962 », Dans *Livre, bibliothèque et culture québécoise : mélanges offerts à Edmond Desrochers*, Sous la direction de Georges Aimé Chartrand, Vol. 2, p. 485-507, Montréal : ASTED, 1977. Les cours sont d'abord donnés dans des locaux de la bibliothèque de la Ville de Montréal, puis, lorsque l'espace manque, à l'École supérieure Le Plateau (Durand, 1977). Le loyer est cependant élevé et l'École de bibliothécaires est forcée de déménager à l'École normale Jacques-Cartier. Ce n'est qu'en juillet 1958 qu'une première salle est prêtée par l'UdeM, pour des cours estivaux.

¹⁷³ *Ibid.*



Graphique 1 – Nombre de diplômés de l'École de bibliothéconomie (1962-1987)¹⁷⁴

À la fin des années 1950, de plus en plus de responsables de bibliothèques collégiales vont aux États-Unis pour y suivre une formation complémentaire¹⁷⁵. En 1960, le père Edmond Desrochers rédige un article dans la revue *Relations* appelant à la création d'une école de bibliothécaires digne de ce nom¹⁷⁶. De plus en plus de voix s'élèvent alors pour réclamer un bibliothécaire professionnel au service de la culture¹⁷⁷. La conjoncture semble enfin favorable, et c'est en 1961 que l'École de bibliothécaires devient l'École de bibliothéconomie, sous l'autorité entière de l'UdeM¹⁷⁸. Offrant au départ un baccalauréat en bibliothéconomie d'un an, puis, à partir de 1966, de deux ans, l'École n'obtient son agrément de l'ALA qu'en 1969,

¹⁷⁴ Les données sont tirées de l'article de Marcel Lajeunesse, « L'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal 1961-2003 : Quatre décennies de formation des spécialistes de l'information au Québec et au Canada français », *Documentation et bibliothèques* 48, no 4 (2002) : 125-135. Celles de 1971 comprennent cinq diplômés du programme de maîtrise.

¹⁷⁵ Lajeunesse, « L'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal 1961-2003 : Quatre décennies de formation des spécialistes de l'information au Québec et au Canada français ».

¹⁷⁶ Edmond Desrochers, « Une école professionnelle de bibliothécaires », *Relations* 20, no 236 (1960) : 214-215.

¹⁷⁷ Marcel Lajeunesse, « Le bibliothécaire québécois : d'un homme de lettres à un professionnel de l'information », *Documentation et bibliothèques* 51, no 2 (2005) : 139-148.

¹⁷⁸ Delisle et Savard, « L'École de bibliothécaires (1937-1962) : discours et formation ».

Pour faciliter son intégration à l'UdeM, l'École s'est incorporée le 7 mai 1954 sous le nom de « La Corporation de l'École de bibliothécaires de l'Université de Montréal ». Voir Durand, « L'École de bibliothécaires de l'Université de Montréal, 1937-1962 ».

au moment où elle remplace son baccalauréat par un programme de maîtrise de deux ans¹⁷⁹. C'est d'ailleurs à partir de 1966 qu'un premier cours sur les systèmes électroniques est offert en réponse aux récentes évolutions technologiques¹⁸⁰. Comme l'indique le graphique 1, le nombre de diplômés est en croissance constante dans un contexte de pénurie de 1962 jusqu'en 1977, à l'exception des années entourant les périodes de changements de programme (1966 ; 1969). Au cours des 25 premières années de l'École, on forme en moyenne 55 bibliothécaires par an.

Si les acteurs derrière la première mouture de l'École visaient la professionnalisation — nécessaire à leur avis — du bibliothécaire, leur vision semble dépassée par l'évolution sociale et technologique. Delisle et Savard relèvent que le discours de l'époque définit le bibliothécaire comme un « technicien redoutable [...] assoiffé de culture [...] directeur des consciences »¹⁸¹. Cette vision convient peut-être aux bibliothèques appartenant aux autorités religieuses, mais elle ne représente pas le nouveau paradigme en bibliothéconomie qui a cours à partir des années 1950. Le premier directeur de l'École de bibliothéconomie, Laurent-G. Denis considère d'ailleurs que très peu de diplômés d'avant 1961 sont de véritables professionnels. On note ainsi l'importance accrue des aspects techniques de la profession (catalogage, référence, développement de collections, administration) dans le programme offert par la nouvelle École au détriment de cours tels l'histoire du clergé et la censure.

2.4.3 Une professionnalisation à deux vitesses

À la lumière des éléments présentés ci-dessus, force est de conclure que la professionnalisation des bibliothécaires a évolué bien différemment dans le Canada anglophone comparativement au Canada francophone. McGill, première école de bibliothéconomie au pays et première à recevoir l'agrément de l'ALA, détient au début du siècle le monopole du droit d'entrée et détermine l'*habitus* propre au champ des bibliothèques canadiennes. S'il est possible d'être bibliothécaire en pratique sans aucune formation

¹⁷⁹ Michèle Hudon, « 1961-2011 : Cinquante ans, six programmes de formation en bibliothéconomie et sciences de l'information à l'Université de Montréal », *Documentation et bibliothèques* 60, no 1 (2014) : 6-19.

¹⁸⁰ Lajeunesse, « L'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal 1961-2003 : Quatre décennies de formation des spécialistes de l'information au Québec et au Canada français ».

¹⁸¹ Delisle et Savard, « L'École de bibliothécaires (1937-1962) : discours et formation », 157.

spécifique — ou en étudiant à l'étranger — la distribution du capital culturel institutionnalisé et incorporé est fortement concentrée entre les mains de cette université, qui tire également un grand capital symbolique de par l'implication de figures majeures de la bibliothéconomie canadienne et américaine dans la fondation de son école. Cette situation perdure jusqu'à la fin des années 1930, au moment où d'autres écoles disputent à McGill cette domination.

Parmi ces nouvelles écoles, l'École de bibliothécaires se développe péniblement. Les instigateurs de l'École de bibliothécaires, acteurs importants du champ des bibliothèques, semblent avoir adopté une stratégie de contestation visant l'augmentation du capital des bibliothécaires francophones, jusque-là dépourvu d'une source de capital culturel valorisant leur *doxa*. Cependant, sans ressources et sans statut, le capital culturel institutionnalisé et incorporé que cette École est à même de distribuer est plutôt faible, ce qui explique le peu de considération dont fait preuve Denis face aux diplômés des années 1930 à 1950. C'est surtout en raison de la mobilisation active du milieu bibliothéconomique francophone qu'une École de bibliothéconomie profitant du capital symbolique induit par un véritable statut universitaire voit le jour en 1961. Celle-ci n'obtient cependant son agrément de l'ALA, reconnaissance ultime dans le champ de la bibliothéconomie américaine, qu'en 1969, soit, rappelons-le, deux ans après les débuts du sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ.

2.5 Rapport Parent : Impacts sur l'enseignement supérieur...

On ne peut passer sous silence les conséquences du rapport Parent sur les bibliothèques universitaires québécoises. Les politiques gouvernementales structurant les universités prennent généralement trois dimensions : normative (rapport entre la société et les universités), structurante (organisation administrative, juridique, géographique et pédagogique) et financière¹⁸². Les recommandations du rapport Parent et les décisions qui s'ensuivent dans les années 1960 définissent et redéfinissent ces trois dimensions en visant l'augmentation des ressources, la rationalisation du développement et le développement d'une

¹⁸² Pierre Doray et Patrick Pelletier, « Les politiques publiques et l'université : Quelques points de repère historiques (1960-1998) », Dans *L'État québécois et les universités : Acteurs et enjeux*, Sous la direction de Paul Beaulieu et Denis Bertrand, p. 35-67, Québec : Presses de l'Université du Québec, 1999.

université québécoise plus accessible. Cette section se concentre sur l'impact du rapport sur les universités et leur bibliothèque, en mentionnant succinctement certaines propositions qui n'auront pas de suite.

Mise sur pied en 1961, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec remet entre 1963 et 1966 ce qui est maintenant connu comme le rapport Parent, du nom de son président, Mgr Alphonse-Marie Parent. Bien qu'il ne s'agisse pas du premier rapport recommandant une réforme du système scolaire québécois¹⁸³, il est sans aucun doute le plus ambitieux. Composé de trois tomes publiés en cinq volumes, il propose une modernisation complète du système d'éducation. Vertement critiqué dans les années 1950, ce système doit à l'époque être revu pour s'adapter aux changements technologiques, économiques et démographiques. La démocratisation des connaissances est le principe normatif guidant les commissaires dans leurs recommandations¹⁸⁴.

L'université ne prend cependant qu'une très petite place dans ce rapport; seulement 10 % des recommandations visent cette institution¹⁸⁵. Il faut d'ailleurs attendre les années 1970 pour qu'une première tentative de politique universitaire explicite soit dessinée au Québec¹⁸⁶. De ce fait, la grande majorité des écrits concernant l'impact du rapport Parent sur l'enseignement s'intéresse aux paliers d'enseignement préuniversitaire. Gingras, Lucier et Doray et Pelletier ont toutefois publié des études qui cernent précisément l'impact de ce rapport sur l'enseignement supérieur¹⁸⁷. On y apprend ainsi que Parent et ses collègues prônent une diversification des objets de recherche des universitaires et un réinvestissement massif dans les universités, tout particulièrement les établissements francophones en raison de

¹⁸³ Notons, entre autres, les rapports de la Commission spéciale d'éducation (1925), de la Commission d'enquête sur la situation des écoles catholiques de Montréal (1926) et de la Commission Tremblay (1956).

¹⁸⁴ *Ibid.*

¹⁸⁵ Yves Gingras, « La Rapport Parent et la recherche universitaire », *Bulletin d'histoire politique* 12, no 2 (2004): 41-48.

¹⁸⁶ Doray et Pelletier, « Les politiques publiques et l'université : quelques points de repère historiques (1960-1998) ».

¹⁸⁷ *Ibid.* ; Gingras, « La Rapport Parent et la recherche universitaire » ; Pierre Lucier, « L'université du Rapport Parent », *Bulletin d'histoire politique*, 12, no 2, 2004: 81-93.

leur retard¹⁸⁸. C'est également à ce moment qu'est fixé un système uniformisé de diplôme (baccalauréat, maîtrise, doctorat)¹⁸⁹.

La recherche n'occupe qu'une maigre place dans le budget et les activités des universités québécoises, à l'exception de McGill¹⁹⁰. Le financement vient d'ailleurs la plupart du temps d'organismes américains ou du gouvernement fédéral. Les commissaires recommandent alors un refinancement important de la recherche (bourses d'études, laboratoire, etc.), mais également que seules McGill, l'UdeM et Laval s'engagent dans des activités de recherche. Pour éviter de disséminer les ressources, on demande à Bishop's, Sherbrooke et SGW de se concentrer sur le renforcement de l'enseignement de premier cycle. Ils conseillent en outre de créer d'autres établissements universitaires, des centres universitaires régionaux à charte limitée rattachée à une université centrale, dont les activités seraient restreintes au premier cycle. Notons que ces recommandations sont en contradiction complète avec l'un des postulats du rapport, soit que la recherche est une « condition primordiale du progrès des études avancées »¹⁹¹, en plus d'être plutôt insultantes pour les universités « de premier cycle » lorsqu'on considère que les commissaires jugent que sans recherche « [...] il n'y a pas de véritable université »¹⁹². Le gouvernement ne retiendra aucune recommandation quant à la hiérarchisation des universités et à une quelconque limitation de leurs activités de recherche¹⁹³. Il faut toutefois noter que le modèle des centres universitaires régionaux est à l'origine du réseau de l'UQ.

Parmi les autres propositions majeures du rapport, notons la création de bourses, l'adaptation à des clientèles non traditionnelles, l'ouverture à d'autres formes d'enseignement non magistral, l'uniformisation des structures universitaire et la création de divers organismes de planification (Office pour le développement de l'enseignement supérieur, commission de

¹⁸⁸ Doray et Pelletier, « Les politiques publiques et l'université : Quelques points de repère historiques (1960-1998) ».

¹⁸⁹ Le Rapport Parent prône en fait une terminologie francophone (licence, diplôme d'études supérieures, doctorat) distincte de celle anglophone (bachelor, master, doctor), mais la seconde devient rapidement la norme. Voir *Ibid.*

¹⁹⁰ Gingras, « La Rapport Parent et la recherche universitaire ».

¹⁹¹ Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec [Commission Parent], *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec* (vol. 2), Québec, Gouvernement du Québec, 1964, #347.

¹⁹² *Ibid.*, #113

¹⁹³ Doray et Pelletier, « Les politiques publiques et l'université : Quelques points de repère historiques (1960-1998) ».

l'enseignement supérieur, conseil provincial de la recherche)¹⁹⁴. Paradoxalement, considérant les nombreuses recommandations à caractère interventionniste, les commissaires affirment l'importance de la liberté académique des universités, qui doivent rester autonomes par rapport à l'État¹⁹⁵. Ils prônent ainsi l'octroi d'un statut de corporation public, redevable, mais autonome.

Parallèlement, on doit noter la volonté des commissaires de retirer la responsabilité d'une formation générale aux universités au profit d'un nouveau palier d'enseignement, les Instituts, qui deviendront les Collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEP)¹⁹⁶. Le rapport recommande ainsi qu'une formation préuniversitaire soit instaurée, de manière à ce que l'université puisse se concentrer sur la formation spécialisée dès le début du baccalauréat, qui, contrairement à la norme américaine, ne dure que trois ans. Lucier déduit d'ailleurs que cette structure a fortement contribué à la spécialisation des programmes de baccalauréats des universités francophones¹⁹⁷.

Si le gouvernement applique certaines de ces recommandations, notamment la création d'un programme de prêts et bourses et du réseau de l'Université du Québec, une université publique fondée par la Loi sur l'Université du Québec (U-1), il rejette l'idée d'une segmentation des activités universitaires et aucun des organismes de coordination proposés par les commissaires n'est retenu. En lieu et place, à la suite de la création du ministère de l'Éducation en 1964, l'Assemblée nationale vote la Loi du Conseil des universités, sanctionnée le 18 décembre 1968¹⁹⁸. Assisté par une Commission de la recherche universitaire, ce nouvel organisme a pour mission de « donner des avis au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire »¹⁹⁹. C'est suite aux recommandations du Conseil supérieur de l'Éducation que le gouvernement présente le projet de loi menant à la création du Conseil des

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ Lucier, « L'université du Rapport Parent ».

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ Patrice Garant, « La loi du Conseil des Universités », *Les Cahiers de droit* 10, no 4 (1969) : 739-745.

¹⁹⁹ Québec, « Loi C-58 : Loi sur le Conseil des universités », 1968, en ligne.

universités²⁰⁰. Ce dernier se veut en fait un forum, un organisme intermédiaire entre le ministère de l'Éducation et les universités. Composé de dix-sept membres, nommés par le lieutenant-gouverneur sur recommandation du Ministère, il n'inclut que deux fonctionnaires²⁰¹. Le reste du Conseil est formé du président de la Commission de la recherche universitaire, de professeurs, d'administrateurs, d'étudiants universitaires et de quatre représentants du monde des affaires. Il peut saisir le Ministère sur un sujet qu'il juge pertinent et, avec son autorisation, réaliser différentes études. Le Ministère doit également le consulter sur un ensemble de domaines déterminés par la loi, notamment l'instauration d'un plan de développement de l'enseignement supérieur, les budgets annuels des établissements universitaires et la répartition des crédits²⁰². Le Conseil des universités peut d'ailleurs être vu comme un organisme-tampon représentant équitablement l'ensemble des universités, de taille et d'ancienneté très variables²⁰³.

2.5.1 ... Et sur les bibliothèques universitaires

Si peu d'études se sont intéressées à l'impact du rapport Parent sur les universités, plus rares encore sont celles portant sur les bibliothèques. Le texte de Brault sur le sujet, publié en 1965, est l'un des seuls à s'y intéresser, mais témoigne surtout de la réaction du milieu bibliothéconomique face aux recommandations du rapport. Heureux que les commissaires recommandent que la bibliothèque soit vue, dès le secondaire, comme nécessaire à l'enseignement, et que le niveau collégial initie les étudiants aux méthodes de recherche, il considère toutefois les normes d'espace et de collections trop faibles. Il s'insurge surtout devant le manque de distinction entre les tâches du technicien et du bibliothécaire, qui nuit selon lui à « l'épanouissement de la profession et au développement d'une pédagogie de la

²⁰⁰ En 1966, tout en rappelant l'importance de l'autonomie des universités, le Conseil supérieur de l'Éducation recommande l'établissement d'un système restreignant la liberté des institutions universitaires. Dans ce système, l'État garde le contrôle de l'utilisation de ses fonds, déterminant ainsi les paramètres de son contrôle sur l'université. En échange, ces établissements « connaissent la portée exacte de la liberté dont elles doivent jouir pour exercer pleinement leurs fonctions » Voir Conseil supérieur de l'Éducation, 1966, cité dans Garant, « La loi du Conseil des Universités ».

²⁰¹ Québec, « Loi C-58 : Loi sur le Conseil des universités », 1968, en ligne.

²⁰² *Ibid.*

²⁰³ Garant, « La loi du Conseil des Universités ».

bibliothèque »²⁰⁴. C'est qu'il réagit un an avant la remise des derniers volumes du rapport. Dans le volume 3, publié en juin 1966, on peut y lire que les commissaires recommandent la reconnaissance des écoles de bibliothéconomie comme des écoles d'enseignement supérieur responsable de la formation de spécialistes²⁰⁵. Les commissaires encouragent de plus les écoles à attirer des candidats possédant une solide culture générale ; rien à voir donc avec des techniciens, que le rapport définit comme des diplômés d'études secondaires.

Une analyse des occurrences de la requête plein texte « biblioth* » dans l'ensemble des volumes du rapport révèle qu'en plus des nombreuses mentions relatives au manque de ressources des institutions, de la nécessité d'intégrer la bibliothèque dans l'enseignement et du besoin de bibliothèques de recherche de qualité au niveau universitaire, les commissaires font un certain nombre de recommandations précises concernant les bibliothèques universitaires. Dans le volume 2, on recommande au ministère de l'Éducation de faire du développement de ces bibliothèques un poste de dépenses prioritaire en raison de la faiblesse des collections²⁰⁶. L'ampleur de l'investissement est précisée dans le volume 5, où l'on appelle à ce que 12 % du budget de fonctionnement des universités soit alloué aux universités jusqu'en 1971-1972 (7,5 % par la suite)²⁰⁷. On recommande de plus l'embauche d'un spécialiste des acquisitions pour aider au développement de collections dans chaque université et l'on rappelle l'urgence de recruter plus de bibliothécaires, en proposant « à l'avance des postes à ceux qui voudront se spécialiser en bibliothéconomie »²⁰⁸, quitte à financer leurs études à l'aide de bourses.

Dans le volume 2, on encourage également la collaboration et la mise en commun des ressources des universités montréalaises²⁰⁹. L'idée d'une bibliothèque centrale est alors avancée : « on ne peut imaginer qu'il faudra monter à Montréal plusieurs bibliothèques

²⁰⁴ Jean-Rémi Brault, « Les bibliothèques : Une étude à refaire », *Prospectives* 1, no 1 (1965) : 55.

²⁰⁵ Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec [Commission Parent], *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec* (vol. 3), Québec, Gouvernement du Québec, 1966, # 1177.

²⁰⁶ Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec [Commission Parent], (vol. 2), # 351.

²⁰⁷ Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec [Commission Parent], *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec* (vol. 5), Québec, Gouvernement du Québec, 1966, # 432.

²⁰⁸ *Ibid.*, # 582.

²⁰⁹ Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec [Commission Parent], (vol. 2), R. 134.

universitaires, toutes indépendantes les unes des autres »²¹⁰. Il semble ainsi exagéré pour les commissaires que McGill et SGW aient toutes deux un projet de construction de bibliothèques au coût respectif de 10 et 7 millions \$²¹¹. Dans l'esprit des commissaires, une bibliothèque centrale n'a que des avantages : « les chercheurs des diverses universités et des deux langues auraient sans doute profit à s'y rencontrer et à profiter de l'expérience les uns des autres »²¹². Cette idée ne sera au final jamais retenue, malgré la volonté de la CREPUQ de mettre en place une bibliothèque interuniversitaire en 1969. Elle témoigne toutefois de la volonté des commissaires du rapport Parent d'intégrer la coopération comme outil d'optimisation des ressources des bibliothèques universitaires. Notons de plus que cette proposition est avant tout une mesure temporaire, un nécessaire compromis entre les universités jusqu'à ce qu'éventuellement, les ressources documentaires de la province soient suffisamment riches pour que chaque institution ait sa propre bibliothèque. Toutefois, l'idée n'a probablement pas été au goût des administrateurs de McGill, dont le fonds documentaire était infiniment plus riche que celui de ses voisins.

En somme, l'impact du rapport Parent sur les universités québécoises et, par extension, sur les bibliothèques universitaires est réel, bien que ses recommandations les plus centralisatrices et interventionnistes aient été rejetées. Les changements proposés concernant le cursus des programmes universitaires, l'accroissement du financement de la recherche et l'ouverture à un plus grand nombre d'étudiants (par le biais d'une augmentation du nombre d'universités et l'octroi de prêts et bourses) auront un impact direct sur l'enseignement, le financement et la clientèle des établissements universitaires. La création de l'UQ changera profondément le champ universitaire en y insérant un réseau d'acteurs à l'histoire et à la structure distincte des autres universités. Le Conseil des universités et la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), division du ministère de l'Éducation, auront pour tâche de coordonner les activités universitaires. La CREPUQ contribuera également à cela, et reprendra même la plupart des fonctions du Conseil des universités lors de son abolition en 1993²¹³.

²¹⁰ *Ibid.*, #351.

²¹¹ Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec [Commission Parent], (vol. 5), # 572.

²¹² *Ibid.*

²¹³ Gingras, « La Rapport Parent et la recherche universitaire ».

Comme le note Gingras, il n'est pas surprenant que ni l'État ni les universités n'aient considéré comme avantageuse la création d'un organisme indépendant ayant un impact décisionnel réel sur l'organisation universitaire²¹⁴. Le Conseil n'est que consultatif, la DGES, une entité gouvernementale, et la CREPUQ, le rassemblement des recteurs et principaux des universités. De cette façon, aucun n'a à céder de son capital en aménageant, dans le champ universitaire, un espace pour un nouvel acteur susceptible d'en changer l'*habitus* et la hiérarchie. Les universités cèdent toutefois une part de leur autonomie à l'État, en raison du financement public important qu'obtiennent ces institutions à la fin des années 1960. Dépendant des politiques budgétaires gouvernementales, les universités reconnaissent implicitement la domination symbolique de l'État dans leur propre champ.

Par ailleurs, si le rapport Parent est relativement riche en propositions visant directement les bibliothèques universitaires, peu ont été mises en œuvre par la suite. Son appel à la centralisation n'aura pas de suite, malgré une tentative sur laquelle nous reviendrons, et le réinvestissement massif dans les bibliothèques universitaires n'aura qu'une fraction de l'ampleur souhaitée. Cela dit, le mouvement de professionnalisation des bibliothécaires se continue et l'embauche de professionnels dans les bibliothèques universitaires s'intensifie, bien que l'impact de l'appui des commissaires soit difficilement mesurable. La profession de foi du rapport quant au sous-financement des bibliothèques reconforte en outre les positions des bibliothèques en la matière. En fin de compte, son impact sur les bibliothèques découle toutefois plus de ses recommandations visant l'enseignement supérieur que de celles concernant spécifiquement ses institutions.

2.6 La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Dans l'esprit de cette période de petits et grands changements, c'est en 1963 que la CREPUQ est fondée. Il s'agit d'un organisme privé à but non lucratif et à participation

²¹⁴ *Ibid.*

volontaire qui se veut un « forum d'échange et de concertation, un coordonnateur et un gestionnaire de services »²¹⁵. Plus précisément, la CREPUQ a pour mission de :

a) œuvrer dans le domaine de l'enseignement supérieur à la précision des objectifs généraux qui reflètent les aspirations et les besoins de la société québécoise, objectifs qui guideraient tous les responsables de l'enseignement supérieur dans l'utilisation des ressources de l'éducation ; b) veiller à la promotion des valeurs fondamentales qui président à la vie universitaire en affirmant le rôle de l'université comme lieu de libre activité intellectuelle et en s'opposant à toute forme d'intolérance idéologique et d'ingérence politique ; c) affirmer la responsabilité et les prérogatives des universités concernant la politique d'admission des étudiants, l'engagement et le statut du personnel enseignant, la définition, le choix et la qualité des programmes d'enseignement et de recherche, les modes de répartition et d'utilisation des moyens financiers mis à leur disposition et tout autre matière jugée pertinente ; d) s'appliquer à créer entre le gouvernement, la société et les universités québécoises un climat de confiance mutuelle ; e) voir à ce qu'elle soit représentée adéquatement au sein des organismes publics et de tout autre organisme jugé utile à ses fins ; f) éviter les dédoublements de fonctions en poursuivant les objectifs ci-haut mentionnés en étroite collaboration avec la Direction générale de l'enseignement supérieur et le Conseil des universités du Québec.²¹⁶

Concrètement, la CREPUQ a donc des fonctions de lobbyiste, d'analyste et de coordonnateur de la coopération entre ses membres. On remarque d'ailleurs, dans les missions citées plus haut, la volonté de la CREPUQ de préserver l'autonomie de ses membres vis-à-vis du gouvernement par l'établissement d'une sorte de front commun²¹⁷. Pour ce faire, elle doit créer un climat de confiance entre ceux-ci. Dans ce contexte, l'élaboration de politiques communes vise l'optimisation des ressources, mais sert également d'instrument au développement d'une communauté.

Rapidement, les universités prennent conscience des avantages de la mise en commun de leurs ressources. La CREPUQ, entre 1963 et 1966, est par ailleurs un interlocuteur privilégié du Conseil supérieur de l'éducation, qui la consulte concernant le développement des disciplines en sciences pures et appliquées, en médecine, en sciences sociales et en sciences de l'éducation, entre autres²¹⁸. Après une trentaine de réunions, la CREPUQ est

²¹⁵ BCI, « Mandat : La CREPUQ : Ce qu'elle est », en ligne.

²¹⁶ Dupuis, « La conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et la coordination des bibliothèques (CREPUQ) », en ligne.

²¹⁷ *Ibid.*

²¹⁸ *Ibid.*

constituée juridiquement en 1967. À ce moment, ses missions sont légèrement modifiées et se lisent comme suit, dans ses lettres patentes :

1. Favoriser par tous moyens appropriés l'enseignement et la recherche dans les universités ; 2. Exercer toute activité de nature à assurer la réalisation des objectifs de la Corporation et notamment : a) étudier les problèmes relatifs aux conditions d'admission, à la durée des cours et de l'année universitaire, à la classification du personnel enseignant, aux exigences pour les diplômes, aux budgets annuels de fonctionnement et d'investissement, tant du point de vue individuel que collectif, en vue notamment d'assurer la coordination entre les universités ; b) favoriser le développement des méthodes de sélection et d'orientation des étudiants ; c) favoriser la coordination des activités de recherche dans les universités ; d) étudier les problèmes relatifs au développement universitaire en ce qui a trait notamment à l'enseignement et au personnel ; e) favoriser la coordination des projets d'investissement des universités et des appels de fonds faits au public ; f) faciliter les échanges d'idées et d'expériences entre les universités ; g) regrouper les membres de la Corporation auprès des autorités civiles et autres organismes ou personnes ; h) faire connaître au public le rôle et l'importance des universités.²¹⁹

On note déjà quelques modifications par rapport aux objectifs originaux. Déjà, la volonté de refléter les « aspirations et les besoins de la société québécoise »²²⁰ disparaît, tout comme celle de créer un climat de confiance entre les universités, la société et le gouvernement. À l'exception des collectes de fonds, de la promotion des universités et de la représentation auprès du gouvernement, la CREPUQ recentre ses missions autour de l'analyse et de la coordination des activités de ses membres. Les aspects de cette coordination sont également ciblés avec plus de précision.

Pour atteindre ces objectifs, la CREPUQ s'est dotée d'un organigramme qui a varié au fil des ans, modelant en grande partie la structure administrative universitaire. Au moment de sa transformation en BCI le 10 janvier 2014, la CREPUQ était divisée en quatre comités, en plus du comité exécutif et du conseil d'administration²²¹. Le sous-comité des bibliothèques²²², responsable des questions relatives aux bibliothèques, était quant à lui sous la responsabilité du comité des affaires académiques. De ce fait, le sous-comité doit soumettre à son comité

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ *Ibid.*

²²¹ CREPUQ, « Organigramme », en ligne.

²²² Appelé jusqu'en 1971 le Comité de coordination des bibliothèques universitaires du Québec.

d'attache tout travail destiné à une organisation externe à la CREPUQ²²³. À cette exception près, il jouit toutefois d'une certaine liberté dans la conduite de ses activités. Sa dynamique est par ailleurs distincte de celle de la CREPUQ. Si les recteurs sont en compétition, les bibliothécaires auraient, selon Juvé, un état d'esprit axé sur la coopération²²⁴. Les décisions étant prises par consensus, les travaux demandent toujours de nombreuses discussions et sont entrepris avec prudence.

2.7 Conclusion

Après une centaine d'années de relative stabilité, le champ des bibliothèques connaît deux grands bouleversements en quelques décennies. Jusque dans les années 1950, le bibliothécaire est un gardien de la morale. La *doxa* du champ des bibliothèques fait la part belle à la protection du public contre les mauvaises lectures et la censure fait partie de la formation de l'École de bibliothécaires. Dans leur rapport de 1933, Ridington, Black et Locke ont d'ailleurs peu d'espoir que cette situation change, la mainmise du clergé sur les bibliothèques étant presque absolue dans le Québec francophone. Puis, au courant des années 1950, influencée par l'arrivée de nouvelles méthodes pédagogiques encourageant le travail en bibliothèque et le modèle américain de la bibliothèque publique, une nouvelle génération de bibliothécaires entrés dans le champ grâce à leur éducation classique fait acte de subversion. Leur vision du bibliothécaire comme serviteur de la culture et diffuseur des connaissances gagne en popularité au fur et à mesure qu'ils investissent et créent de nouvelles associations professionnelles. Les bibliothécaires de collèges, gardiens de certaines des plus volumineuses collections, semblent à ce chapitre parmi les plus actifs. Cette remise en question des enjeux du champ est le premier grand bouleversement du champ.

Des tensions internes dans le champ des bibliothèques apparaissent toutefois au tournant des années 1960 entre les acteurs du changement des années 1950, adhérant à la *doxa* américaine, mais manquant de capital culturel institutionnalisé, et les bibliothécaires possédant une formation agréée par l'ALA. Les seconds ne reconnaissent en effet pas la valeur du capital

²²³ Juvé, *Statut juridique des bibliothèques universitaires au Québec : Essai de définition d'une problématique*.

²²⁴ *Ibid.*

des premiers, fondée essentiellement sur leur expérience de terrain, à une époque où la formation universitaire devient source importante de capital symbolique dans le champ, comme le démontre la technicisation du programme de la nouvelle École de bibliothéconomie. Si le premier bouleversement porte sur les enjeux, le second remet en question les sources de capital symbolique.

Cette dynamique est toutefois propre à la communauté francophone du champ des bibliothèques du Québec. Dans l'ensemble, il convient de noter le rôle prépondérant de McGill, tant dans le champ des bibliothèques que dans le champ universitaire et le microcosme des bibliothèques universitaires. Dans le premier, McGill domine du début du XX^e siècle jusque dans les années 1930 au Canada ; au Québec, cette domination se poursuit jusqu'à la création de l'École de bibliothéconomie de l'UdeM en 1961. C'est que sa *Library School* détient pendant des décennies le monopole de la formation générale en bibliothéconomie au nord des États-Unis. Professeurs américains, écoles d'été offertes dans le reste du Canada, McGill s'est en outre construit au fil des ans un solide réseau. Ce capital social tranche avec celui de la communauté francophone, minoritaire en Amérique. La volonté d'acteurs influents de la bibliothéconomie francophone de créer en 1937 l'École de bibliothécaires traduit d'ailleurs le besoin pour cette communauté de briser le monopole anglophone sur le continent en permettant aux bibliothécaires de suivre une formation en français, adaptée à l'*habitus* de leur milieu. Jusqu'alors, s'ils souhaitaient obtenir un diplôme reconnu, les bibliothécaires francophones devaient suivre une formation à McGill ou ailleurs en Amérique, dont les enjeux sont à l'époque distincts des valeurs conservatrices de la bibliothéconomie québécoise.

McGill domine également le champ universitaire québécois. Nombreux sont les acteurs ayant noté son statut particulier dans les activités de recherche. Financée par un solide réseau de philanthropes, cette université détient une masse de capitaux social et économique inégalée dans la province. Ceux-ci lui permettent en outre d'augmenter son capital culturel objectif, comme le démontrent ses ressources documentaires dont le volume n'est dépassé au Canada que par l'UdeT. La bibliothèque de McGill jouit ainsi d'un fort capital symbolique. Lorsqu'une autre institution cherche un document, instinctivement, elle se tourne vers McGill ou l'UdeT, les deux plus grandes bibliothèques universitaires au pays. Si Laval se démarque

également par la taille de sa collection au Québec, le peu d'utilisation qui en est fait traduit sa faible position hiérarchique au sein même de son université. Ce n'est qu'à la suite du rapport Parent et au financement public massif que reçoit le reste du réseau universitaire qu'on observe un changement notable dans la dynamique du champ universitaire.

Par ailleurs, plusieurs modifications au champ universitaire dans les années 1960 ont une influence notable sur le microcosme des bibliothèques universitaires. Augmentation du nombre d'étudiants, accent mis sur la recherche, modification des méthodes d'enseignement, multiplication des programmes, création de nouvelles universités, mise sur pied du ministère de l'Éducation et du Conseil des universités : les bibliothèques doivent rapidement répondre à ces transformations. Leur valeur au sein de l'université s'en trouve ainsi accrue. Avec les transformations des années 1960 vient la reconnaissance du rôle de la bibliothèque dans la vie universitaire, ce qui contribue nécessairement à consolider son capital symbolique. Cette reconnaissance est d'ailleurs inscrite à plusieurs reprises dans le rapport Parent.

Le mot d'ordre durant cette décennie est alors coopération. Si le projet ultracentralisateur de bibliothèque interuniversitaire du rapport Parent ne voit pas le jour, les bibliothèques de collèges et celles des universités conçoivent chacune des espaces de concertation. C'est dans ce contexte que naît le sous-comité des bibliothèques en 1967, quatre ans après la fondation de la CREPUQ. Cet organisme permet d'optimiser les ressources de tout un chacun, mais également de fédérer les efforts des bibliothèques dans le champ universitaire. Subordonnées à l'État, détenteur du capital économique, au Conseil des universités, dont les fonctions consultatives lui procurent un fort capital social, et aux universités mêmes, les bibliothèques n'ont pour elles que leur expertise et leurs collections.

Le chapitre suivant présentera les activités du sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ de 1967 à 1975 et son évolution dans les champs que nous avons présentés dans le présent chapitre. Nous analyserons alors les relations qu'entretiennent entre elles les entités universitaires, les relations du sous-comité avec l'État, le Conseil des universités et la CREPUQ, sa position hiérarchique dans le champ, l'*habitus* valorisé dans le microcosme des bibliothèques universitaires et les stratégies qu'il adopte pour améliorer sa position.

Chapitre 3

Le sous-comité des bibliothèques (1967-1975) :

Priorités, réalisations, échecs

Le 27 octobre 1967, la première réunion du Comité de coordination des bibliothèques universitaires du Québec met sur la table leurs intentions :

Faire des recommandations à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec pour favoriser le développement et la coordination des bibliothèques universitaires du Québec. À cette fin, le comité doit d'abord étudier toutes les ressources disponibles dans la province et ailleurs s'il y a lieu, et soumettre ensuite un projet de collaboration entre les bibliothèques universitaires au niveau des collections de recherche.²²⁵

Dès ses débuts, le sous-comité cherche à optimiser l'accès aux ressources documentaires par la collaboration. Il s'agit d'ailleurs de la principale conclusion de son *Enquête relative à un plan de coordination* de 1969²²⁶. L'optimisation de l'utilisation des ressources et l'accessibilité à l'information sont ainsi au cœur des projets de ce sous-comité. Lors de cette première rencontre, les directeurs des bibliothèques de chaque établissement membre, à savoir Bishop's, l'UdeM, l'UdeS, Laval, McGill et SGW, sont présents, sous la présidence du conservateur de Laval, l'abbé Joseph-Marie Blanchet²²⁷.

La composition du sous-comité a beaucoup varié dans ses premières années. Dès la deuxième réunion, chaque bibliothèque peut avoir jusqu'à deux représentants²²⁸. La Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) obtient le droit de siéger comme observateur le 6 décembre 1968, un an avant le siège social des UQ²²⁹. Il faudra d'ailleurs que Pierre-Paul Proulx, directeur de la CREPUQ, relance le président de l'UQ, Alphonse Riverin, à deux reprises avant que ce dernier ne nomme des représentants au sous-comité²³⁰. L'UQAM, l'UQTR et l'UQAC seront admises peu de temps après²³¹. La Polytechnique et les HEC

²²⁵ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 27 octobre 1967. Fonds d'archives de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.

²²⁶ Jean Roy et Joseph Octave Bégin, *Enquête relative à un plan de coordination : Rapport*, Montréal, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 1969.

²²⁷ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 27 octobre 1967. FACREPUQ.

²²⁸ *Ibid.*

²²⁹ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 6 décembre 1968. FACREPUQ.

²³⁰ Correspondance entre P.-P. Proulx et A. Riverin, 1er octobre 1969. FACREPUQ. C'est le père Paul-Émile Filion, auteur du rapport sur l'état de la bibliothèque de Laval, qui, à titre de coordonnateur des bibliothèques des constituantes, représentera l'UQ.

²³¹ Admis dès le 18 novembre 1969, l'UQAM deviendra membre à part entière le 6 février 1970. Quant à l'UQTR et l'UQAC, elles doivent attendre au 27 novembre 1972 pour obtenir ce statut. Voir Procès-verbaux des réunions du sous-comité de la CREPUQ, 18 novembre 1969, 6 février 1970 et 27 novembre 1972. FACREPUQ.

acceptent quant à elles de coopérer avec les autres bibliothèques, tout en précisant qu'elles ne peuvent s'engager financièrement sans l'accord de leur administration universitaire. Elles seront représentées par l'UdeM au sous-comité dès 1970²³².

Notons que la question de l'inclusion de bibliothèques non universitaires dans le sous-comité a été posée en 1970, mais la CREPUQ elle-même ne regroupant que des universités, le *statu quo* a été privilégié²³³. Rappelons que la question du nombre de membres, dans un sous-comité où toutes les décisions sont prises à l'unanimité²³⁴, n'est pas sans conséquence. Un plus grand nombre de membres suggère un processus décisionnel plus lourd et, on le suppose l'abandon d'un plus grand nombre de projets, faute d'appuis.

À l'époque, comme aujourd'hui, la mission d'une bibliothèque universitaire est de « soutenir adéquatement les activités d'enseignement et de recherche des membres de la communauté universitaire »²³⁵. Cela dit, trop souvent, les administrateurs universitaires la considèrent comme un complément aux manuels et aux collections privées des professeurs. Le statut de la bibliothèque au sein de l'université est de plus, dans les années 1960, rarement défini, ce qui se solde par une situation où tant le bibliothécaire que la bibliothèque ont « peu de poids et de prestige »²³⁶. Dans le champ universitaire, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, la bibliothèque n'a qu'un capital symbolique limité dans le champ universitaire.

Ce chapitre vise à décrire, contextualiser et analyser les principaux enjeux relevés lors de la fouille d'archives du sous-comité entre 1967 et 1975. Dans le contexte de l'enseignement universitaire post-1960, l'enseignement et la recherche sont deux pratiques que doivent prendre en compte les bibliothécaires et, par extension, leurs bibliothèques. Suivant cette dynamique particulière, nous postulons que le capital symbolique détenu par ces établissements résulte de leur capacité à soutenir la recherche et l'enseignement par des

²³² Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 6 février 1970. FACREPUQ.

²³³ Procès-verbal de la réunion conjointe du sous-comité de la CREPUQ et de l'OCUL, 19 mars 1970. FACREPUQ.

²³⁴ « [...] there is no formal vote, but each one is asked for his opinion. If someone objects or has reservations, the proposal is then immediately abandoned » dira Greene dans une allocution en 1972. Voir Papers to be presented on cooperative developments in Quebec University libraries at the CACUL meeting, October 31st, at the University of Toronto, Library School Auditorium, 1972, 6. FACREPUQ.

²³⁵ Jules Chassé, Jean-Rémi Brault et Onil Dupuis, « Les bibliothèques universitaires québécoises : La coopération comme levier de développement », *Bulletin des bibliothèques de France* 39, 3 (1994) : 52.

²³⁶ Roy et Bégin, *Enquête relative à un plan de coordination : Rapport*, 28.

collections adéquates et une expertise bibliothéconomique. Ce capital culturel objectivé et incorporé est ainsi source de capital symbolique dans le champ universitaire. Dans ce contexte, les bibliothèques ont tout intérêt à maximiser l'accessibilité des ressources documentaires pertinentes à la recherche et à développer, partager et faire reconnaître leur expertise. En parallèle, le sous-comité devient en quelque sorte le porte-étendard des revendications et des idées des bibliothèques universitaires, à la fois au sein de la CREPUQ et dans le champ universitaire. Il devra notamment défendre l'autonomie du microcosme des bibliothèques universitaires face à différentes contestations de la part de l'administration universitaire et du gouvernement. Il tentera en outre de convaincre ces derniers du sous-financement des bibliothèques ; ce capital économique étant nécessaire pour l'acquisition de capital culturel. Nous terminerons ce chapitre en soulignant les caractéristiques de l'*habitus* du microcosme des bibliothèques et l'importance qu'y revêt la collaboration.

Nous considérons ici que les enjeux du sous-comité sont représentatifs de ceux des bibliothèques universitaires. Formé des dirigeants de ces institutions, le sous-comité constitue un catalyseur de leurs efforts. Chacune de ses positions et activités découle d'un consensus entre directeurs de telle sorte que l'ensemble des positions du sous-comité sont endossées par les bibliothèques membres.

3.1 Reconnaissance de leur expertise

La place des bibliothèques en éducation est bien illustrée par leur quasi-absence dans *l'Accord de coopération et d'échange en matière d'éducation et de culture entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario* du 4 juin 1969²³⁷. L'omission des bibliothèques universitaires de cet accord est, il faut le souligner, étonnante lorsqu'on sait qu'un potentiel de coopération entre ces établissements existe, comme en font foi de nombreux projets qui verront le jour dans les prochaines années. On n'y mentionne le milieu bibliothéconomique qu'une fois, dans le passage suivant : « Nous encouragerons la coopération dans l'ensemble du domaine artistique. Ces échanges toucheront notamment la

²³⁷ Accord de coopération et d'échange en matière d'éducation et de culture entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario, 4 juin 1969. FACREPUQ.

littérature, la musique, le théâtre le ballet, les arts visuels, les bibliothèques, les archives, les musées et le folklore»²³⁸. Nulle mention n'est faite de la bibliothèque dans la section *Éducation* de l'accord, ce que Helen Howard, bibliothécaire en chef de SGW, ne manque pas de relever dans une lettre adressée à G.-H. Dagneau, du ministère des Affaires culturelles, datant de novembre 1970²³⁹.

Le manque d'expertise du personnel des bibliothèques et, parallèlement, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sont autant de raisons expliquant le manque de considération dont se plaignent ces établissements. Tant les universités que le sous-comité peinent à recruter des bibliothécaires diplômés d'expérience. Lorsque ce dernier se met à la recherche d'un agent de recherche et de planification, responsable d'assister les membres et de mener à bien certains projets, il se heurte à une dure réalité. Guy Forget (1970-1972), Richard Greene (1972-1973) et Hubert Perron (1973-1975), trois bibliothécaires très actifs dans le domaine, seront tour à tour embauchés pour occuper ce poste, mais quitteront rapidement leurs fonctions pour profiter d'autres opportunités. Il faut se rappeler qu'aucune formation technique n'est dispensée au Québec au début des années 1960. Les quelque 150 diplômes décernés annuellement par l'UdeM et McGill (147 en 1969) sont les seules certifications en bibliothéconomie dans la province, ce qui est insuffisant pour répondre aux besoins de bibliothèques qui jusque dans les années 1940 n'avaient parfois aucun bibliothécaire professionnel parmi leur personnel²⁴⁰. Il est de plus possible de douter de l'équivalence des formations dispensées par les deux écoles jusqu'au milieu des années 1960, l'une ayant son agrément de l'ALA depuis des décennies, l'autre travaillant encore à son obtention.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'encourager le développement et la reconnaissance de l'expertise, source de capital culturel incorporé, pour optimiser l'apport des bibliothèques dans la dynamique universitaire, et ainsi leur position dans ce champ. C'est pourquoi dans son

²³⁸ *Ibid.*, art. 14.

²³⁹ Correspondance entre H. Howard et G.-H. Dagneau, 30 novembre 1970. FACREPUQ.

²⁴⁰ Henry Cummings Campbell, *Canadian libraries*. Notons que le manque de main-d'œuvre est relevé par Helen Howard, directrice des bibliothèques de SGW, dans son rapport annuel de 1969-1970. Elle y décrit les bibliothécaires de son unité comme majoritairement jeunes, inexpérimentés et travaillant à temps partiel, un sujet de récriminations constantes, dans un contexte de mouvement de personnel imposé par l'administration universitaire. Voir Helen Howard, Annual Report of the University Librarian to the Vice-Principal (Administration and Finance), 15 décembre 1970. FACREPUQ.

mémoire remis en 1972 à l'AUCC dans le cadre d'une réflexion sur la rationalisation universitaire, le sous-comité enjoint les administrations universitaires à offrir aux écoles de bibliothéconomie les moyens financiers appropriés pour prendre en charge de toute urgence la formation d'un plus grand nombre de spécialistes des sciences de l'information, essentiels à la recherche universitaire²⁴¹.

En plus de ces efforts, le sous-comité tente de faire reconnaître officiellement l'apport des bibliothécaires et de leurs bibliothèques. La principale recommandation de son mémoire remis le 22 mars 1971 porte sur ce sujet²⁴². Visant à déterminer la position qu'adoptera la CREPUQ dans le processus de détermination des objectifs d'une politique d'enseignement supérieur, le Conseil des universités sonde par l'entremise d'un questionnaire les bibliothèques sur un point en particulier, le statut des bibliothécaires. Le sous-comité y répond par un mémoire recommandant « la reconnaissance d'un statut universitaire pour les bibliothécaires, qui ont charge de la documentation, comme pour les professeurs, qui ont charge de l'enseignement »²⁴³, notamment en raison de la nécessité d'attirer des candidatures de qualité et pour répondre au malaise que ressentent apparemment les bibliothécaires universitaires face au manque de considération dont ils s'estiment victimes. Il apparaît ainsi que les bibliothécaires universitaires francophones, majoritaires dans leur microcosme, souhaitent recevoir la même reconnaissance que leurs collègues anglophones. La qualité d'une université est d'ailleurs présentée dans ce document comme corollaire de la qualité de sa bibliothèque : « là où on ne rencontre qu'une bibliothèque mal équipée, l'enseignement et la recherche ne dépassent guère le stade de la médiocrité [...], une université se bâtit autour de sa bibliothèque »²⁴⁴. Plus loin dans son mémoire, le sous-comité affirme que de développer « l'enseignement et la recherche universitaire aux dépens de la bibliothèque est une absurdité. Oublier totalement la bibliothèque [...] une aberration »²⁴⁵.

²⁴¹ Mémoire du comité des bibliothèques universitaires du Québec à la commission de la rationalisation de la recherche universitaire de l'AUCC, 23 mars 1972. FACREPUQ.

²⁴² Mémoire du comité des bibliothèques de la Conférence des Recteurs en réponse au questionnaire du Conseil des universités, 22 mars 1971. FACREPUQ.

²⁴³ *Ibid.*, 8.

²⁴⁴ *Ibid.*, 3-5.

²⁴⁵ *Ibid.*, 5-6.

Ce mémoire du sous-comité met également en lumière la position de ses membres quant à l'université et au statut des bibliothèques. Il s'agit véritablement d'une remise en question des paramètres de distribution du capital symbolique. Selon eux, il semble que « tout le problème de l'enseignement supérieur, tel que le soulève le questionnaire, réponde à des préoccupations par trop quantitatives [...] aussi longtemps qu'on raisonne surtout en termes de coût, de budget, de prix de revient, de démographie, comme s'il s'agissait de la rentabilité d'une usine, le comité est d'avis qu'on passe à côté de la question de l'Enseignement supérieur proprement dit »²⁴⁶. Cela n'empêche cependant pas le sous-comité de compiler ses propres statistiques de gestion dès 1967²⁴⁷. La collecte de données uniformes est cruciale pour évaluer les résultats des projets mis en place, mais également pour déterminer soi-même les paramètres d'évaluation qui conduiront à la distribution du capital, économique comme symbolique, à l'intérieur du champ. Le comité spécial sur les statistiques du sous-comité établit d'ailleurs sa volonté, dès sa première réunion en 1971, de découvrir « the rationale behind the questions asked by Quebec and Ottawa so that more useful answers can be provided »²⁴⁸. Toujours est-il que le sous-comité aurait tenté « sans succès »²⁴⁹ de convaincre les dirigeants de l'importance de la chose, mais, après de nombreuses rencontres et la remise de diverses recommandations, la DGES « a cru bon d'établir ses propres normes de développement des bibliothèques universitaires sans tenir compte des recommandations qui lui avaient été faites. C'est ce qu'on pourrait appeler de la participation à sens unique ! »²⁵⁰. La négation de l'expertise des bibliothèques est ici apparente.

On retient de ce texte la position ferme du sous-comité relative à l'évaluation quantitative de l'université, sa perception d'un manque de considération de la part du Ministère quant au rôle de l'université et son appel à un financement accru. La réponse de la

²⁴⁶ *Ibid.*, 1-2.

²⁴⁷ Chassé, Brault et Dupuis, « Les bibliothèques universitaires québécoises : La coopération comme levier de développement ». Celles-ci comprennent non seulement des données uniformisées sur la gestion interne des bibliothèques, mais également un portrait global de l'ensemble des ressources (matérielles, humaines, financières) des bibliothèques universitaires.

²⁴⁸ Procès-verbal de la réunion du comité des statistiques, 29 janvier 1971. FACREPUQ.

²⁴⁹ Mémoire du comité des bibliothèques de la Conférence des Recteurs en réponse au questionnaire du Conseil des universités, 22 mars 1971, FACREPUQ, 4.

²⁵⁰ *Ibid.*, 4.

CREPUQ à ce mémoire semble d'ailleurs être positive, malgré son contenu très critique. Le directeur de la CREPUQ, Pierre-Paul Proulx, écrit à Howard le 14 avril 1971 : « votre mémoire dont la teneur et le contenu font état du dynamisme et de la qualité du travail de votre comité sera déposé »²⁵¹.

Le discours des principaux acteurs du microcosme des bibliothèques universitaires est ici révélateur de leur stratégie de contestation. Sans remettre en question la *doxa* en place, soit l'importance de la recherche et de l'enseignement, ils tentent de convaincre ceux qui les dominent de la valeur du capital des bibliothèques dans l'accomplissement de ces missions. Ils contestent également les paramètres quantitatifs régissant la distribution du capital, qui sous-estiment les rôles et besoins des bibliothèques. Ce n'est guère surprenant lorsqu'on considère que les activités des bibliothèques n'ont pas de rentabilité économique à proprement parler. Désavantagé par cette façon de comprendre les enjeux de l'enseignement supérieur, le sous-comité propose une alternative dans laquelle elle fait meilleure figure. Si leur discours semble respecté, aucun changement n'aura véritablement lieu. C'est que la CREPUQ et les recteurs qu'elle représente n'ont rien à perdre à ce que le Conseil des universités, à qui s'adresse ultimement ce mémoire, recommande d'accroître les crédits consacrés aux bibliothèques. Partie intégrante de l'université, une bibliothèque plus riche ne fait que renforcer la position de son institution. Comme nous le verrons plus loin, le Conseil ne se laissera pas convaincre.

3.2 Défense de leur autonomie

On observe une réaction négative forte du sous-comité lorsque des agents externes aux bibliothèques tentent d'en définir les enjeux et les paramètres. L'autonomie des bibliothèques à l'intérieur du microcosme, leur capacité à établir leurs priorités et à définir leurs paramètres d'action, est essentielle pour le sous-comité et les institutions qu'il représente. On note ainsi un certain agacement à l'annonce de la création d'un Conseil des universités, un nouvel acteur s'ingérant dans les affaires universitaires²⁵². Les exemples les plus marquants sont toutefois la création d'un nouveau comité d'étude sur la mise en place d'une bibliothèque

²⁵¹ Correspondance entre P.-P. Proulx et H. Howard, 14 avril 1971. FACREPUQ.

²⁵² Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 3 décembre 1968. FACREPUQ.

interuniversitaire, l'exécution de l'arrêté en conseil 1566 sur l'achat d'ouvrages et de documents imprimés dans les librairies agréées et le dossier de la centrale de catalogage.

3.2.1 Le Comité pour l'élaboration d'un système de bibliothèque interuniversitaire au Québec (CESBIQ)

La première mention de la création d'un Comité pour l'élaboration d'un système de bibliothèque interuniversitaire au Québec (CESBIQ²⁵³) date, dans les archives du sous-comité, d'une correspondance entre Proulx et Blanchet amorcée le 14 mars 1969²⁵⁴. Le premier informe alors le second de la volonté de la CREPUQ de mettre sur pied ce comité. Enthousiaste par rapport à ce projet, Riverin de l'UQ nomme Guy Trudeau comme représentant à ce futur comité le 8 avril 1969²⁵⁵. Le 11 avril, trois jours plus tard, Proulx présente en réunion du sous-comité ce projet qui suscite de fortes réactions négatives de la part des directeurs des bibliothèques²⁵⁶. Ceux-ci estiment en fait que la création de ce comité témoigne d'un manque de confiance envers leur travail.

Mais qu'est-ce au juste que le CESBIQ? Ce projet fait suite à une discussion entre recteurs ayant fait « ressortir les avantages bénéfiques qui découleraient d'un tel système pour les collections totales à la disposition des professeurs et chercheurs des universités québécoises »²⁵⁷. Le CESBIQ serait formé de deux membres de la CREPUQ, deux membres du ministère de l'Éducation et d'un membre indépendant, nommé conjointement par les deux organismes, dont le mandat serait « d'examiner les modalités de mise en place d'un système de bibliothèque interuniversitaire au Québec à la lumière des ressources financières et

²⁵³ Le S est parfois omis.

²⁵⁴ Correspondance entre P.-P. Proulx et J.-M. Blanchet, 14 mars 1969. FACREPUQ.

²⁵⁵ Correspondance entre A. Riverin et P.-P. Proulx, 8 avril 1969. FACREPUQ. Rappelons que l'UQ n'a nommé des représentants au sous-comité des bibliothèques qu'après des demandes répétées de la CREPUQ. Son enthousiasme pour le CESBIQ traduit en fait le manque de confiance de cette institution envers le sous-comité comme véhicule du développement des bibliothèques.

²⁵⁶ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 11 avril 1969. FACREPUQ. Les points retirés ne sont pas précisés dans le procès-verbal de la réunion.

²⁵⁷ Révision du projet de mandat du comité pour l'élaboration d'un système de bibliothèques au Québec (CESBIQ), mai 1969. FACREPUQ.

humaines, des volumes et documents présentement à la disposition des universités du Québec, des bibliothèques nationales et du ministère des Affaires culturelles »²⁵⁸.

La terminologie employée est ambiguë. Si le terme « bibliothèque interuniversitaire » semble inspiré par les recommandations du rapport Parent sur la création d'une bibliothèque universitaire centrale, il ne s'agit en réalité que d'un organe consultatif²⁵⁹. Concrètement, ce comité émettrait des recommandations, en consultation avec le sous-comité des bibliothèques, sur des enjeux de gestion, d'acquisition, de catalogage, de PEB, de gestion de l'espace et de financement. Il ne s'agirait ainsi ni plus ni moins que d'un comité visant à répondre aux enjeux des bibliothèques, sans bibliothécaire, ou, du moins, sans assurance qu'un bibliothécaire y siège. Le sous-comité serait ainsi fédéré à un groupe d'acteurs externes à leur champ : il ne faut donc pas s'étonner outre mesure de la réaction négative de ses membres.

La réponse du milieu bibliothéconomique ne se fait pas attendre. Laurent-G. Denis, présent à la réunion du sous-comité du 11 avril 1969, écrit une lettre le 14 avril 1969 à Proulx sur un ton plus que direct²⁶⁰. Il note d'abord que le terme de bibliothèque interuniversitaire devrait être changé, car il s'agit plutôt d'une structure qui permet, encourage, voire force, la coopération interbibliothèque. De toute manière, une véritable bibliothèque interuniversitaire serait selon lui nuisible à l'ensemble du milieu universitaire. Une superbibliothèque responsable d'alimenter les institutions en place « sent le dirigisme et l'ingérence à plein nez. Au risque de passer pour un croulant ou un défenseur invétéré du *statu quo*, je n'aime pas cette perspective CE[S]BIQ »²⁶¹. Denis se demande d'ailleurs d'où vient cette idée, et si l'on reproche quelque chose aux bibliothèques universitaires.

Le 15 avril 1969, le directeur de la bibliothèque des sciences sociales de l'UdeM, Réal Bosa, s'étonne que ce projet n'ait pas été confié au sous-comité et précise, comme Denis, que le projet devrait être un système interuniversitaire de bibliothèques, plutôt qu'une bibliothèque

²⁵⁸ Projet de mandat du CESBIQ, 14 avril 1969. FACREPUQ.

²⁵⁹ Il est possible que ce comité ait été pensé comme une phase initiale vers une véritable bibliothèque interuniversitaire, mais rien ne l'indique explicitement.

²⁶⁰ Correspondance entre L.-G. Denis et P.-P. Proulx, 14 avril 1969. FACREPUQ.

²⁶¹ *Ibid.*

interuniversitaire²⁶². Il exige de plus que trois bibliothécaires siègent à ce comité, dont le but ne devrait pas être de trouver des solutions les moins chères possible, mais plutôt de « formuler des recommandations pour un meilleur développement des bibliothèques universitaires »²⁶³. Dans la même veine, Laurie M. Allison, bibliothécaire en chef à Bishop's, s'étonne que le CESBIQ ne soit pas uniquement formé de bibliothécaires : « it would seem wise to give as much freedom of action to a group of librarians who could act as a committee »²⁶⁴.

Le 17 avril 1969, c'est Virginie E. Murray, directrice de la Graduate School of Library Studies de McGill, qui partage son opinion à Howard. « Expensive and ineffective »²⁶⁵, surtout s'il est mené par des gens qui ne sont pas familiers avec la réalité des bibliothèques, elle conclut qu'il vaudrait mieux réinvestir le budget de ce comité dans les équipements et le personnel des bibliothèques universitaires. Elle doute également de l'efficacité d'un système de centralisation et affirme que l'automatisation n'est pas au point et que son utilisation dans les bibliothèques ne mérite pas pour l'instant d'être étudiée. Keith Crouch, bibliothécaire en chef de McGill, exige quant à lui de savoir qui a pris la décision de créer une bibliothèque interuniversitaire, précisant qu'il y a « a complete lack of clarity to the meaning of this term »²⁶⁶.

Face à ces critiques, la CREPUQ entreprend une révision du projet²⁶⁷. Appuyé à l'unanimité par les membres de son assemblée, le comité du CESBIQ dans sa version révisée comprendrait trois bibliothécaires, sur cinq membres, dont le mandat pourrait être modifié par le sous-comité des bibliothèques. Notons que du côté de la DGES, la réaction est très positive. Germain Gauthier, directeur de la DGES, écrit à Proulx le 1^{er} mai 1969 pour souligner son intérêt par rapport au CESBIQ et exprimer son accord avec la composition proposée du

²⁶² Correspondance entre R. Bosa et P.-P. Proulx, 15 avril 1969. FACREPUQ.

²⁶³ *Ibid.*

²⁶⁴ Correspondance entre L. M. Allison et D. Croteau, 15 mai 1969. FACREPUQ.

²⁶⁵ Correspondance entre V. R. Murray et H. Howard, 17 avril 1969. FACREPUQ.

²⁶⁶ Correspondance entre K. Crouch et P.-P. Proulx, 17 avril 1969. FACREPUQ.

²⁶⁷ Révision du projet de mandat du comité pour l'élaboration d'un système de bibliothèques au Québec (CESBIQ), mai 1969. FACREPUQ.

comité²⁶⁸. C'est également le 1^{er} mai que la CREPUQ annonce par un communiqué de presse la création du CESBIQ au grand public²⁶⁹.

Le 15 mai 1969, Allison fait part de ses réflexions à l'abbé Daniel Croteau, bibliothécaire en chef de l'UdeS²⁷⁰. Admettant que les bibliothécaires ont probablement réagi « a little too quickly and perhaps unwisely to suggestions submitted to us by people who supposedly speak for the Conference of Rectors and Principals [référence probable à Proulx] »²⁷¹, elle appelle ses collègues à demander un comité « librarians only »²⁷². Proulx, ayant vraisemblablement obtenu une copie de cette correspondance, réagit quelques semaines plus tard, notant l'agacement d'Allison à l'égard du CESBIQ²⁷³. Il rappelle qu'il ne fait que transmettre les décisions de la Conférence, précisant que Crouch, Blanchet et la CREPUQ, dans une réunion le 27 mai 1969, sont arrivés à une décision : créer un comité de bibliothécaires chargés de définir les priorités de la coordination universitaire. Il l'invite en conclusion à se rappeler que le CESBIQ répond à des facteurs pédagogiques et économiques auxquels sont soumises les universités.

En pratique, cette réunion du 27 mai 1969 marque la fin du projet CESBIQ. Cela ne fait pas que des heureux. Ainsi, Louis Berlinguet, vice-président à la recherche de l'UQ, écrit à Proulx, se plaignant que ses interventions soient mal rapportées dans le procès-verbal de la réunion du 27 mai 1969, notamment sur le « manque d'action positive que le comité des bibliothécaires a fait depuis deux ans »²⁷⁴, sur la nécessité d'une meilleure coordination entre les bibliothèques et sur sa demande express d'inscrire au procès-verbal « la dissidence de l'UQ sur le rejet par la Conférence des recteurs de la mise en place du comité CESBIQ »²⁷⁵. Dans la même veine, Germain Gauthier²⁷⁶, maintenant président du Conseil des universités, et

²⁶⁸ Correspondance entre G. Gauthier et P.-P. Proulx, 1^{er} mai 1969. FACREPUQ.

²⁶⁹ Communiqué de presse, 1^{er} mai 1969. FACREPUQ.

²⁷⁰ Correspondance entre L. M. Allison et D. Croteau, 15 mai 1969. FACREPUQ.

²⁷¹ *Ibid.*

²⁷² *Ibid.*

²⁷³ Correspondance entre P.-P. Proulx et L. M. Allison, 12 juin 1969. FACREPUQ.

²⁷⁴ Correspondance entre L. Berlinguet et P.-P. Proulx, 20 juin 1969. FACREPUQ.

²⁷⁵ *Ibid.*

²⁷⁶ Correspondance entre G. Gauthier et P.-P. Proulx, 25 juin 1969. FACREPUQ.

Rousseau²⁷⁷, de la DGES, écrivent à Proulx, déçus d'apprendre que le CESBIQ a été abandonné.

De ce débat, on note d'abord les réactions distinctes des acteurs issus du milieu bibliothéconomique de celles des acteurs externes aux bibliothèques. Unanimes dans leur critique du projet, les bibliothécaires contestent la pertinence du projet, sa forme comme son fond. C'est que le sous-comité et les bibliothécaires universitaires en général ont beaucoup à perdre de la formation d'un comité formé d'acteurs externes qui déterminerait les enjeux et les objectifs de leur propre microcosme. On remarque en outre qu'à défaut de pouvoir empêcher la création du CESBIQ, nombreux sont les bibliothécaires qui demandent que leurs confrères soient à tout le moins majoritaires dans ce comité. Dans le cas contraire, c'est la valeur même de leur capital culturel incorporé qui est remis en question.

À l'inverse, la CREPUQ et la DGES ne voient que des avantages à ce projet qui permet de redéfinir les paramètres du microcosme des bibliothèques selon leurs besoins. Qui plus est, penser pouvoir coordonner sans bibliothécaire les bibliothèques universitaires traduit sans doute une sérieuse remise en question de la valeur de leur expertise. Rappelons ici qu'à l'intérieur même du champ des bibliothèques, le processus de professionnalisation est récent, et plusieurs praticiens sont perçus comme incompetents, faute de formation collégiale et universitaire spécialisée. Il n'est pas surprenant alors qu'à l'intérieur du champ universitaire, ce même jugement soit posé.

En ce qui concerne l'UQ, on ne peut que noter son enthousiasme à l'égard du CESBIQ et son jugement négatif apparent concernant les activités du sous-comité. Nouvel acteur dans le champ universitaire, les bibliothèques des composantes de l'UQ sont encore embryonnaires. Dans ce contexte, sans source de capital dans le microcosme des bibliothèques universitaires, il semblerait que les administrateurs de ce réseau aient misé sur une stratégie de subversion visant à redéfinir les enjeux et le partage même des ressources documentaires. Ultimement, une véritable bibliothèque interuniversitaire permettrait à l'UQAM, fondée il y a moins d'un

²⁷⁷ Correspondance entre L. Rousseau et P.-P. Proulx, 20 novembre 1969. FACREPUQ.

an, d'accéder aux mêmes ressources — et de la même façon — que McGill, dont la collection est plus que centenaire.

3.2.2 Dévoilement d'un plan de coordination

La menace de la mise en place du CESBIQ donne l'impulsion nécessaire à la formalisation du plan de coordination du sous-comité. Après quelques délais, celui-ci dépose le 27 novembre 1969 son *Enquête relative à un plan de coordination* commandé par la CREPUQ en échange du gel du CESBIQ, détaillant sa vision de la bibliothèque et ses projets de coopération futurs²⁷⁸. Rédigé par les bibliothécaires Jean Roy et Joseph-Octave Bégin, ce rapport définit le rôle de la bibliothèque universitaire : soutenir les programmes de recherche et d'enseignement. Dans ce document, le sous-comité fait part de nombreuses propositions de collaboration essentielles à la réussite de l'entreprise de rattrapage de ses membres. Il s'agit en fait de l'articulation d'une stratégie concertée visant à renforcer la position du sous-comité dans le champ universitaire. Pour ce faire, on mise sur l'optimisation des capitaux de toute sorte par la coopération et la collaboration, l'organisation d'un front commun rationnel servant d'interlocuteur unique au gouvernement, le développement d'un réseau de contacts dans le champ des bibliothèques, ainsi que sur la défense de l'autonomie de leur microcosme.

En ce qui concerne le développement de collections, les bibliothèques universitaires s'entendent pour faire un inventaire de leurs collections de recherche pour identifier les doublons, proposer une formule d'acquisition standardisée, tenir à jour des bibliographies d'ouvrages de base dans les diverses disciplines, préparer et maintenir un catalogue collectif des périodiques disponibles dans le réseau et répartir l'acquisition des périodiques et des publications officielles canadiennes et étrangères²⁷⁹. Concrètement, cela pourrait signifier que chacun mise sur ses particularités dans un système où tous reconnaissent qu'il faut « renoncer une fois pour toutes à tout acquérir ou à tout enseigner »²⁸⁰.

²⁷⁸ Roy et Bégin, *Enquête relative à un plan de coordination : Rapport*.

²⁷⁹ *Ibid.*

²⁸⁰ *Ibid.*, 90.

D'autres propositions variées sont également sur la table : partage des microfilms de fiches, établissement de règles catalographiques, formations des étudiants aux ressources audiovisuelles, mise en place d'ententes avec d'autres bibliothèques de recherche importantes (HEC, Polytechnique), programme d'échange de bibliothécaires, analyse de besoins de nouveaux édifices et étude d'un tout nouveau format bibliographique, le MARC²⁸¹. C'est par ailleurs l'époque des listes : d'abonnement aux périodiques par bibliothèques, de cours universitaires nécessitant des acquisitions, de périodiques indispensables par matière, de bibliothécaires universitaires, d'acquisitions, de fournisseurs, d'éditeurs, etc.

En matière d'administration, les bibliothèques sont invitées à faire front commun pour que leur rôle au sein de l'université soit reconnu sous forme de statuts incorporés à la charte de celle-ci²⁸². Le sous-comité propose en outre de présenter au gouvernement leurs demandes budgétaires annuelles en collaboration. Les budgets individuels de chaque bibliothèque seraient ainsi basés sur des normes communes, celles du rapport Downs (10 % du budget universitaire ; 200 \$/an/EETP). Si ces normes sont élevées par rapport à la réalité québécoise, plusieurs universités canadiennes la dépassent déjà. Sur 28 universités, 18, dont l'UdeM, Laval et l'UdeS, dépensent déjà plus de 200 \$ par étudiant. La collaboration en matière budgétaire permettrait également d'étudier des problèmes communs et de profiter de l'expertise de ceux qui ont « des dons naturels particuliers »²⁸³ en matière de négociation. En fin de compte, cela permettrait de mettre sur la table des budgets logiques, cohérents et réfléchis devant lesquels « les caprices et les fantaisies du Ministère de l'Éducation trouveraient difficilement l'occasion de s'exercer »²⁸⁴. Cette idée suppose également que, tout en laissant chaque bibliothèque répartir son budget comme elle le juge nécessaire, il faudrait coordonner les priorités d'une année à l'autre en fonction des besoins spéciaux de certains. Ainsi, les bibliothèques de l'UQ seront fort probablement prioritaires dans les prochaines années, ce qui signifie que les autres bibliothèques devront reporter toute demande budgétaire

²⁸¹ *Ibid.*

²⁸² *Ibid.*

²⁸³ *Ibid.*, 76.

²⁸⁴ *Ibid.*, 77.

liée à des projets d'envergure, ce qu'elles acceptent *a priori* puisque ce rapport représente, selon la tradition du sous-comité, un ensemble de positions consensuelles.

Par ailleurs, le sous-comité vise à renforcer sa position dans le champ des bibliothèques en mettant en place un mécanisme d'acquisition de capital social qui facilitera l'accomplissement de ses objectifs au sein du champ universitaire. On souhaite ainsi établir de plus grands rapports avec les écoles de bibliothéconomie (McGill, UdeM), les associations professionnelles (ACBLF, Canadian Library Association, Association des bibliothécaires du Québec) et les organismes dits prestigieux (Bibliothèque nationale d'Ottawa, Bibliothèque nationale scientifique, Bibliothèque du Congrès) dont les connaissances en matière de collaboration pourraient être profitables.

Les auteurs du rapport défendent en outre l'autonomie des bibliothèques à l'intérieur de leur microcosme, s'opposant sans le nommer au projet de CESBIQ²⁸⁵. À leur avis, la bibliothèque doit planifier son développement en fonction des programmes et viser avant tout la qualité du service plutôt que des considérations économiques. Ils distinguent la collection d'enseignement de celle de recherche, distinction qui aura cours durant les décennies à venir. En rappelant l'importance d'un service de qualité, ils mettent en doute qu'une bibliothèque centralisée puisse assurer le même service qu'un organisme de proximité comme la bibliothèque institutionnelle. En insistant sur la distinction entre deux grands types de collections, ils rappellent que l'éducation de premier cycle requiert un certain nombre de volumes de base facilement accessibles aux étudiants, ce que ne peut garantir un CESBIQ desservant des établissements sur un territoire de plusieurs dizaines de milliers de kilomètres. La centralisation est toutefois au cœur de plusieurs propositions. On recommande ainsi la mise en place d'une centrale des acquisitions, d'une centrale de catalogage et d'un dépôt central pour les documents peu utilisés. Répondant aux problèmes d'espace, de personnel, d'arrérages et de reclassement, les deux dernières propositions (c.-à-d. centrale de catalogage et dépôt central) seront au cœur de nombreuses discussions dans les années à venir. Notons qu'à l'origine, ces propositions ne font pas l'unanimité parmi les directeurs. Dans les versions de

²⁸⁵ *Ibid.*

travail du rapport de 1969, le directeur de la bibliothèque de McGill, Keith Crouch, notamment, critique la plupart de ces projets en invoquant la diversité des pratiques et des besoins de chaque université²⁸⁶.

Au total, le rapport propose la mise sur pied d'une vingtaine de groupes d'études. Ce document traduit avant tout une volonté d'accroître la position des bibliothèques dans le champ universitaire. On cherche ainsi à renforcer son capital social, en développant un réseau solide dans les milieux bibliothéconomique, économique — en tentant de coordonner et d'optimiser les demandes budgétaires faites au gouvernement — et symbolique, notamment en exigeant que la mission des bibliothèques soit reconnue dans la charte de chaque université. Il faut également noter que la coopération, voire la collaboration dans le cas des projets les plus centralisateurs, est fortement encouragée. Devant la volonté manifeste des universités de voir leurs bibliothèques travailler de concert, mais également en continuité avec l'évolution du champ des bibliothèques, le sous-comité s'engage vers l'instauration d'un système collaboratif deux ans après sa création. L'optimisation des ressources permet en outre, selon eux, d'améliorer le support à la recherche et à l'enseignement. Cela explique sans doute l'attrait en apparence contradictoire du sous-comité pour les projets centralisateurs. Leur opposition au CESBIQ avait en fait plus à voir avec leur exclusion de ce nouvel espace décisionnel; la centralisation est encouragée par le sous-comité, tant qu'elle se fait selon ses propres termes.

3.2.3 Le dossier de l'arrêté en conseil 1566

L'opposition à l'arrêté en conseil 1566²⁸⁷ intitulé *Achats d'ouvrages et documents imprimés dans les librairies agréées*, l'ancêtre pourrait-on dire de la *Loi sur le développement*

²⁸⁶ Jean Roy et Joseph Octave Bégin, *Enquête relative à un plan de coordination : Rapport* [annotations en marge de la version de travail], 1969. FACREPUQ.

²⁸⁷ L'arrêté en conseil 1566 sera remplacé par l'arrêté en conseil 2801, qui introduit la notion de taux de conversion fixé par le ministère des Affaires culturelles en fonction du taux de change, le 4 août 1971, puis, par l'arrêté en conseil 354-72 le 24 février 1972, qui ajoute certaines nuances, notamment quant à l'obligation pour certains établissements, mais pas pour les bibliothèques publiques, collégiales, universitaires et médicales, d'acheter leurs ouvrages auprès de librairies agréées dans leur région administrative. Cet arrêté tiendra jusqu'en 1981, année de l'entrée en application progressive de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*. Les ristournes — ou remises — aux bibliothèques sont d'ailleurs proscrites dans les deux premiers arrêtés, mais sont permises sous diverses conditions dans le troisième. Voir Québec, « Arrêté en conseil 2801 », *Gazette officielle du Québec* 103, no 38 (1971) : 7006-7007; et Québec, « Arrêté en conseil 354-72 », *Gazette officielle du Québec* 104, no 8 (1972) : 1957-1968.

des entreprises québécoises dans le domaine du livre de 1981, et aux arrêtés suivants, est probablement l'action la plus agressive portée par le sous-comité contre l'ingérence gouvernementale. Dévoilé au grand public le 3 mai 1971, suite à son édicition le 27 avril, l'arrêté force en fait l'ensemble des institutions publiques visées (bibliothèques publiques, commissions scolaires, hôpitaux et institutions d'enseignement) à acheter auprès de libraires accrédités certains types d'ouvrages²⁸⁸. Il y est mentionné que « pour bénéficier de subventions autres que statutaires du gouvernement du Québec, pour fins d'achat de volumes, manuels scolaires et documents imprimés, en toutes langues, les institutions publiques [...] doivent effectuer leurs achats et produire des documents l'attestant [...] dans des librairies agréées [...] aucune remise ou escompte ne sera consentie par le libraire à l'acheteur »²⁸⁹. En ce qui concerne les exceptions, les manuels et livres de référence scientifiques, techniques et médicaux « dont le prix de détail excède onze dollars et qui bénéficie[nt] d'une subvention à la vente en milieux universitaires »²⁹⁰ peuvent être achetés auprès d'un organisme non agréé.

Pendant une décennie, les bibliothèques universitaires et une bonne partie du champ des bibliothèques s'opposeront à l'application de cet arrêté aux établissements d'enseignement supérieur. Ils adopteront une stratégie à la fois contestatrice, en démontrant son impact sur le budget universitaire, mais également subversive, en remettant en question le bénéfice de cette politique sur les librairies québécoises et en attaquant le capital culturel incorporé des librairies agréées. C'est que cette politique publique, en plus de limiter les actions du microcosme des bibliothèques universitaires, s'ingère directement dans l'autonomie de ces institutions et freinerait, au final, le rythme d'acquisition de capital culturel objectif. Les documents visés coûtant plus cher aux bibliothèques, celles-ci estiment que cette perte de capitaux économiques est injustifiée, surtout que cette politique vise le développement d'organismes externes à leur microcosme, mais également à leur champ. Qui plus est, la valeur de leur réseau de librairies spécialisées développé au fil des ans, source de capital social, est complètement remise en question par cet arrêté qui force le contact avec des libraires agréés locaux.

²⁸⁸ Québec, « Arrêté en conseil 1566 ». *Gazette officielle du Québec* 103, no 20 (1971) : 3876.

²⁸⁹ *Ibid.*

²⁹⁰ *Ibid.*

L'action des bibliothèques débute dès l'annonce faite par la DGES à la CREPUQ le 13 juillet 1971 que les universités devront « acheter leurs volumes, manuels scolaires et documents imprimés, dans les librairies agréées par le ministre des Affaires culturelles »²⁹¹. Un délai, d'une durée non précisée, est toutefois accordé pour que les institutions puissent définir les modalités d'application de cette nouvelle directive. Lorsqu'Howard est mise au courant de la situation, elle contacte Guy Frégault, sous-ministre des Affaires culturelles, pour lui communiquer les inquiétudes du milieu, ce à quoi Frégault répond, le 10 juin 1971, que le comité consultatif du livre sera informé des problèmes soulevés²⁹². Il ajoute toutefois : « Puis-je signaler que l'objet de cette dernière est de déterminer des conditions plus favorables que celles qui existaient antérieurement en vue non seulement de protéger l'édition québécoise et le réseau des librairies, mais surtout d'assurer au livre une diffusion accrue pour des motifs d'ordre culturel? »²⁹³

Si la validité de l'objectif, le développement d'un réseau de distribution du livre au Québec, n'est jamais ouvertement contestée par le sous-comité, ses membres s'opposeront aux moyens utilisés et à leur application aux bibliothèques universitaires. Lorsque le sous-comité en discute pour la première fois en détail, le 20 septembre 1971, Blanchet se propose comme responsable de ce dossier et demande à ses collègues de lui fournir les statistiques d'acquisition de leur bibliothèque, question d'évaluer les coûts supplémentaires qu'engendrerait l'arrêt²⁹⁴.

Mais quels sont les motifs de contestation exprimés par le sous-comité? Un de ses documents internes présente une liste de six problèmes auxquels les bibliothèques devront faire face en raison de l'arrêt en conseil, exprimés de la façon suivante :

- Les librairies agréées ne sont pas organisées et équipées pour faire l'identification bibliographique exacte des volumes et manipuler un grand nombre de commandes à l'unité et ceci avec rapidité
- Les librairies d'ouvrages d'occasion exigent des commandes d'ouvrages courants pour assurer le service du livre épuisé

²⁹¹ Correspondance entre P.-P. Proulx et H. Howard, 26 août 1971. FACREPUQ.

²⁹² Correspondance entre G. Frégault et H. Howard, 10 juin 1971. FACREPUQ.

²⁹³ *Ibid.*

²⁹⁴ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 20 septembre 1971. FACREPUQ.

- No service for searching for orders cancelled because of out-of-print
- Research libraries become anonymous buyers to the detriment of collection building
- Multiple order forms will have to be resized to include all information such as full address to the supplier. The Library will have to guide the accredited bookdealer to tell him where to obtain ephemeral materiel
- Pre-publication offers: who benefits, the Library or the accredited bookdealer²⁹⁵

En d'autres termes, on estime que l'arrêté mettra en péril la survie des librairies de livres usagés, au profit de librairies agréées inaptes à répondre efficacement aux besoins des universités, qui perdront d'ailleurs certains rabais auxquels ils ont présentement droit. Pour les bibliothèques, il s'agit donc d'une perte de capital social et économique dans une dynamique où les libraires agréés, par manque de capital culturel incorporé, seront incapables de leur fournir efficacement les ressources dont elles ont besoin.

Le 14 mai 1971, l'ensemble des directeurs des bibliothèques universitaires membres du sous-comité, à l'exception de l'UQAC, écrivent au ministre des Affaires culturelles, François Cloutier²⁹⁶. Tout en reconnaissant l'importance de protéger l'édition québécoise et d'assurer la survie d'un réseau de librairies bien structuré, les signataires « s'objectent [sic] respectueusement à plusieurs aspects de la politique du livre »²⁹⁷ dans un texte de six pages. Ils y reprennent l'argument voulant que les librairies ne soient pas aptes à répondre à leurs besoins, mais avancent également que cette nouvelle politique serait peu rentable pour les libraires agréés. Dans un contexte où la bibliothèque universitaire achète plusieurs titres distincts plutôt que de multiples exemplaires d'un même ouvrage, les directeurs de bibliothèques estiment « qu'aucune méthode d'achat ne pourrait être moins profitable et plus décourageante pour la librairie [...] Nous croyons fermement que le libraire qui s'écarte de la vente générale pour se spécialiser dans l'ouvrage étranger destiné au niveau universitaire risquerait fort de faillir à sa tâche et dans son commerce »²⁹⁸. Cette stratégie de subversion se veut rationnelle. Montrant au ministre qu'ils ont intériorisé les principes de sa politique du livre, les directeurs remettent en question la distribution du capital symbolique mettant les

²⁹⁵ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 15 décembre 1971. FACREPUQ.

²⁹⁶ Lettre au ministre des Affaires culturelles, François Cloutier, 14 mai 1971. FACREPUQ.

²⁹⁷ *Ibid.*

²⁹⁸ *Ibid.*

libraires agréés dans une position de monopole. Par ailleurs, dans ce marché du livre spécialisé, les bibliothèques ont cultivé de nombreuses relations que la nouvelle politique mettra en péril en imposant un intermédiaire, qui, pour espérer être rentable, se gardera l'escompte traditionnellement octroyé par les fournisseurs et augmentera probablement le prix des ouvrages de 20 à 40 % par rapport à ce que paient actuellement les bibliothèques. Les instigateurs de cette politique n'ayant consulté ni les bibliothèques ni leurs associations, les signataires se demandent si elles seront dédommagées pour l'augmentation des prix de leurs acquisitions.

Ces arguments ne convainquirent cependant ni le Ministère ni les membres du comité *ad hoc* de la CREPUQ sur le sujet²⁹⁹. Du côté du Ministère, une rencontre est organisée le 17 mai 1971, réunissant le conservateur de BNQ, les directeurs de bibliothèques universitaires, les présidents de la CBPQ et de l'ABQLA, dix bibliothécaires représentant les autres milieux bibliothéconomiques et un représentant du ministère des Affaires culturelles, le tout sous la présidence de Guy Frégault, sous-ministre du même ministère³⁰⁰. Répondant aux questions des représentants présents, Frégault clarifie certains points³⁰¹. On y apprend que seuls les livres neufs et les publications gouvernementales émanant du Canada ou des Nations Unies seront visés par l'arrêté. Un comité chargé de conseiller le gouvernement et de répondre aux plaintes concernant l'application de la politique du livre sera mis sur pied, composé d'éditeurs, de libraires, de représentants des commissions scolaires et de la CBPQ, mais pas, pour l'instant du moins, de représentants des universités. Les subventions non statutaires, censées être conditionnelles au respect de la nouvelle politique, n'ont d'ailleurs pas pu être définies par le sous-ministre, la question relevant du ministère de l'Éducation. On y apprend de plus que les libraires obtiennent un délai pour s'adapter à la réglementation permettant l'accréditation, mais pas les bibliothécaires, malgré les demandes insistantes des membres du sous-comité. Les

²⁹⁹ Le Conseil des universités décide quant à lui de ne pas s'impliquer officiellement sur la question, selon une communication du 13 juillet 1971. Voir Note du Conseil des universités, 13 juillet 1971. FACREPUQ.

³⁰⁰ Compte rendu de la réunion concernant la politique du livre, 17 mai 1971. FACREPUQ.

³⁰¹ Précisons, en aparté, que certains représentants présents lors de cette réunion affirmaient que la nouvelle politique contribuerait à la concentration de l'industrie de la librairie entre les mains d'une minorité, celle qui réussirait à augmenter sa marge de profit par la rétention des escomptes traditionnellement offerts par les fournisseurs aux bibliothèques. L'avenir semble leur donner raison, si l'on se fie à l'actualité récente. Voir Radio-Canada, « Des libraires indépendants dénoncent la concentration des achats publics », en ligne.

questions relatives aux coûts seront également transférées au ministère de l'Éducation. Au final, cette réunion confirme la volonté du Ministère d'aller de l'avant dans l'application de sa politique du livre aux établissements postsecondaires.

Du côté du comité *ad hoc* de la CREPUQ, formé pour étudier la question et aider la Conférence à définir sa position, il dépose son rapport 3 juin 1971. On peut y lire que « The unanimous opinion was that much of the complaints and fears expressed was due solely to a very negative view taken which would maintain the status quo in purchasing methods of university libraries. It seemed obvious that all universities have book stores which could be accredited and, in some cases at least, could fulfill the role of purchasing agents as outlined in the legislation »³⁰². De ce fait, le comité recommande à la CREPUQ d'adopter une attitude positive à l'égard de l'action du ministère des Affaires culturelles, et suggère à l'organisation de plaider (1) pour la création d'un comité visant à superviser l'application de la loi, (2) l'octroi d'un délai dans l'application, donnant le temps aux bibliothécaires de réviser leurs politiques d'achat et (3) d'accueillir des représentants des bibliothèques et librairies universitaires au sein du comité d'accréditation du Ministère. L'existence d'un délai d'application est toutefois nébuleuse, comme en fait foi la correspondance entre la CREPUQ et le ministère des Affaires culturelles³⁰³. Les bibliothèques semblent toutefois avoir bénéficié d'un sursis puisqu'en 1972, un an plus tard, les discussions se poursuivent.

Le 2 février 1972, Keith Crouch, bibliothécaire en chef de McGill, produit une analyse des coûts qu'aurait engendrés la politique du livre sur les acquisitions des bibliothèques de McGill en 1970-1971³⁰⁴. On y apprend que, dans sa forme de l'époque, la politique aurait eu

³⁰² Report on a Meeting of an Ad-hoc Committee concerning Quebec Orders in Council, 3 juin 1971. FACREPUQ.

³⁰³ Ainsi, le 30 juin, les recteurs reçoivent une lettre du sous-ministre de ce Ministère, Yves Martin, indiquant qu'à l'avenir, les universités devront se conformer à l'arrêté. Cependant, selon les dires des bibliothécaires, Martin les aurait informés que l'arrêté ne s'appliquerait à leur établissement qu'à partir de l'année scolaire 1971-1972, leur laissant encore quelques mois. Proulx se charge de vérifier le tout et reçoit effectivement confirmation de ce délai par le sous-ministre. Toutefois, le 7 septembre, Clément Saint-Germain, directeur du Service des Lettres au Ministère, informe Proulx que les universités ont été avisées clairement, dans la lettre du 30 juin, que leurs bibliothèques devront acheter leurs livres en librairies agréées et qu'il peut être certain « que le Ministère de l'Éducation procédera à des vérifications ». Voir Correspondance entre les recteurs et Y. Martin, 30 juin 1971, FACREPUQ. et Correspondance entre C. Saint-Germain et P.-P. Proulx, 7 septembre 1971. FACREPUQ.

³⁰⁴ Keith Crouch, Collection expenditures for 1970-71 as they would have related to the orders-in-council, 2 février 1972. FACREPUQ.

comme conséquence une augmentation de 39 860 \$ des dépenses en acquisition pour des ouvrages totalisant à l'origine 907 080 \$. De ce montant, plus de la moitié, 498 269 \$, a servi à acheter des ouvrages visés par la politique. Ceux-ci auraient donc coûté 8 % plus cher, ce qui se serait traduit par une diminution du nombre d'ouvrages totaux acquis de 3 321 documents pour un même budget annuel, le coût moyen d'un document étant estimé à 12 \$. Ce problème est considéré comme d'autant plus grave que McGill offre une cinquantaine de programmes de doctorat exigeant d'imposantes ressources documentaires. Qui plus est, l'augmentation du coût des monographies engendrées par la politique du livre handicape sérieusement le développement de collections en sciences humaines et sociales, où le livre est un document essentiel. Reprenant certains arguments traditionnels de ses collègues, Crouch craint également que de passer par une librairie agréée entraîne des délais supplémentaires et une diminution de la qualité du suivi. Il doute de plus que les libraires puissent gérer des commandes de documents en langues étrangères et s'attend à ce que, contrairement aux fournisseurs actuels des bibliothèques, les libraires exigent un prépaiement des commandes. Il rappelle enfin que les vendeurs de livres usagés ne survivent que par la commande d'ouvrages courants. En transférant ces commandes à des libraires agréés, c'est tout le réseau du livre d'occasion qui en paiera le coût. Ces points sont d'ailleurs repris dans un autre document interne du sous-comité, datant du 18 février 1972³⁰⁵, et dans un rapport à la CREPUQ remis le 24 avril 1973³⁰⁶. On peut donc raisonnablement estimer que les conclusions de Crouch sont endossées par ses collègues.

Peu de temps après ce mémo, Robert Van den Berg, responsable des acquisitions à SGW, rédige un rapport visant à mesurer empiriquement les effets de la politique du livre³⁰⁷. Avec l'aide de son équipe, il procède à l'envoi de cinq commandes, totalisant 100 titres distincts, à la fois à leurs fournisseurs traditionnels (FT) et à une sélection de librairies agréées (LA). Cette expérience, étirée sur une période de huit mois, d'octobre 1971 à avril 1972, a pour but de comparer le service reçu par les FT et les LA pour les mêmes commandes, reçues au même moment. Conclusions : au mois d'avril, 89 % des titres avaient été livrés par les FT,

³⁰⁵ Problèmes suscités par l'arrêté en conseil 1566, 18 février 1972. FACREPUQ.

³⁰⁶ Richard Greene, Rapport du Sous-comité des bibliothèques, 24 avril 1973. FACREPUQ.

³⁰⁷ Robert Van den Berg, The Implications of Quebec Book Policy, avril 1972. FACREPUQ.

comparativement à 76 % par les LA. Le suivi des LA concernant les ouvrages épuisés est d'ailleurs inexistant. Dans le cas des 76 ouvrages ayant été livrés par les deux types de fournisseurs, Van den Berg note que, en moyenne, la livraison a été 2,5 fois plus lente lorsque effectuée par les LA (65 jours vs 27), que l'escompte est 4,6 fois plus élevé de la part des FT (14 % vs 3 %), que le coût de livraison est 2,6 fois plus élevé de la part des LA (0,16 \$ vs 0,06 \$) et, donc, qu'en fin de compte, chaque acquisition aura coûté 17,5 % plus cher en passant par les LA. Il convient toutefois de mentionner que l'échantillon de commandes utilisées est plutôt faible, ce que reconnaît l'auteur, et que les ouvrages commandés étaient publiés en Amérique³⁰⁸.

Il s'agit, à notre connaissance, de la première tentative de mesurer concrètement l'effet de la politique du livre sur les services en bibliothèque. Tant le rapport de Crouch que celui de Van den Berg s'inscrivent dans cette stratégie de contestation qu'opère le microcosme des bibliothèques universitaires. Plus chère et moins efficace, cette politique est présentée comme ayant des conséquences dramatiques pour le champ universitaire, qui en pâtirait tout autant que les bibliothèques. Van den Berg conclut d'ailleurs de la nécessité d'informer étudiants et professeurs des délais supplémentaires dans les acquisitions, de même que de la réduction du nombre d'ouvrages achetés annuellement, conséquence de l'augmentation des prix. Cependant, rien n'y fait, et la politique du livre, dans l'esprit du Ministère, doit toujours s'appliquer aux universités. Cela dit, lors d'une rencontre le 13 avril 1972 entre Blanchet, Vinet, Crouch et des représentants des ministères de l'Éducation et des Affaires culturelles ainsi que de la DGES, il est conclu que le gouvernement compte sur la bonne foi des institutions pour favoriser la diffusion du livre et qu'aucun mode de sanction n'est établi pour l'instant³⁰⁹.

En fin de compte, vraisemblablement, la politique du livre ne s'appliquera jamais aux universités³¹⁰. De délai en délai, on ne peut que supposer que l'État et les universités se laisseront convaincre par l'argumentaire des bibliothécaires puisque, dans la loi sur le livre de

³⁰⁸ On peut s'attendre à une différence encore plus marquée, à l'avantage des FT, dans le cas de publications européennes.

³⁰⁹ Compte rendu de la réunion concernant la politique du livre, 13 avril 1972. FACREPUQ.

³¹⁰ Lajeunesse, « Le discours sur la lecture et les bibliothèques au Québec depuis 1970 », 98.

1981, les établissements d'enseignement supérieur, cégeps comme universités, seront exemptés de l'obligation de passer par des libraires agréés. La stratégie de contestation et de subversion adoptée par les bibliothèques, et le front commun qu'elles opposent à cette décision leur aura permis de maintenir leur autonomie en matière de développement de collections. Il faut toutefois souligner l'absence de soutien de la CREPUQ dans ce débat. À ce propos, l'affirmation du comité *ad hoc* de la CREPUQ chargé d'étudier la question, voulant que les librairies universitaires puissent répondre aux critères de la politique du livre et aux besoins des bibliothèques, nous fournit une piste quant au raisonnement de la CREPUQ. En effet, dans ce contexte, l'université aurait profité par sa librairie des achats effectués par sa bibliothèque, qui, jusqu'alors, dépensait généralement son budget d'acquisition chez des libraires indépendants. En d'autres termes, si cette politique est financièrement désavantageuse pour les bibliothèques universitaires, qui doivent payer plus pour les mêmes ouvrages, elle est perçue comme une possible source de profit de la part des institutions d'enseignement supérieur, dont les librairies pourraient vendre sans escompte ces mêmes ouvrages aux bibliothèques. Dans cette optique, rien de surprenant à ce que les bibliothèques peinent à convaincre l'administration universitaire des impacts dits dramatiques de la politique du livre.

3.2.4 La Centrale de catalogage

Les débats entourant la création d'une Centrale de catalogage, qui se soldera par l'intégration de l'ensemble des universités à charte québécoise au réseau TELECAT/UNICAT d'origine ontarienne, témoignent de la volonté du microcosme des bibliothèques universitaires de défendre son autonomie, mais révèlent également leur *habitus* de collaboration et leur préférence pour des acteurs partageant la même lecture — et les mêmes intérêts — face aux enjeux auxquels ils font face. On doit toutefois noter un désaccord entre les universités à charte et les composantes de l'UQ en ce qui a trait aux pratiques de catalogage. L'UQ opte en effet dès ses débuts pour le développement d'un système maison, la Banque de données à accès direct de l'Université du Québec (BADADUQ). Celui-ci ne convaincra pas les autres bibliothèques, notamment en raison de l'utilisation de descripteurs libres, à contrecourant de la

pratique de l'époque, qui commande l'usage d'un vocabulaire contrôlé (p. ex. les vedettes-matière)³¹¹.

Le premier projet de centrale de catalogage visant les bibliothèques universitaires est une commande du ministère de l'Éducation à l'UQ au début des années 1970³¹². Pour être rentable, on estimait que le système devait intégrer 300 000 nouveaux titres par an, ce qui aurait demandé la participation de l'ensemble des bibliothèques postsecondaires. En octobre 1972, le sous-comité apprend que le projet est en branle et que son exécution sera confiée à un Comité d'élaboration d'un système d'informatique et de gestion des universités (CESIGU). Le CESIGU à la fin de sa courte vie, ne produira qu'un rapport. Terminant son mandat le 1^{er} mai 1973, il dépose le rapport Forget, recommandant la création d'une Centrale de catalogage « automatisée » avec ordinateur dédié³¹³. Selon ce document, la Centrale viserait d'abord l'automatisation du catalogage au niveau universitaire, avant d'intégrer les Cégeps. Ultimement censé servir à l'ensemble des bibliothèques collégiales, universitaires et gouvernementales, ce Centre d'informatique documentaire des bibliothèques d'enseignement du Québec (CIDBEQ) ne verra jamais le jour. Manquant d'intérêt pour un projet dicté par des instances extérieures à l'université, le sous-comité préférera développer une centrale gérée par et pour des institutions universitaires³¹⁴. C'est que ce projet forcerait la collaboration avec des types de bibliothèques aux enjeux distincts. Le champ universitaire ne serait alors pas le seul,

³¹¹ BADADUQ est présentée au grand public le 24 octobre 1972. Ce système de repérage, dont ses créateurs affirment qu'il est le premier au monde destiné aux usagers, répertorie à l'origine 30 000 documents, repérables par mots-clés, indexés en vocabulaire libre. Le 14 mai 1973, Alexis Zinger, vice-recteur aux communications à l'UQAM, vient présenter ce catalogue en réunion du sous-comité. Il argue que, sans système de catalogage existant, les bibliothécaires de l'UQAM ont réfléchi à une façon de permettre le repérage des documents au fur et à mesure qu'ils sont acquis. BADADUQ, dont l'indexation se fait par des descripteurs libres, est la solution prise, en raison de sa facilité d'utilisation et de la rapidité du traitement documentaire, minimal dans ce système, avant la mise en disponibilité d'un document. Voir Marie-Claude Bourdon, « Qui se souvient de BADADUQ ? », *Magazine Inter* 10, 2 (2012), en ligne, pour plus de détails.

Le sous-comité, visiblement peu impressionné, soulèvera que l'indexation libre pose « un problème de sortie de document » et aurait eu avantage à profiter des grandes banques informatisées existantes. Voir Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 26 mars 1973. FACREPUQ.

³¹² Dupuis, « Projets de coopération des bibliothèques universitaires du Québec ».

³¹³ Note du Secrétariat de la CREPUQ aux membres du CA, 6 juin 1973. FACREPUQ.

³¹⁴ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 22 novembre 1973. FACREPUQ. Notons que les bibliothèques de l'UQ ne s'impliqueront jamais dans ce dossier, ayant développé leur propre système, BADADUQ. Dans cette section, tout énoncé mentionnant l'ensemble des bibliothèques ou l'ensemble des universités exclut donc implicitement l'UQAM, l'UQTR et l'UQAC.

ni même le principal pilote de cette centrale. Pourtant, loin de chercher à exclure les bibliothécaires universitaires, les instigateurs de CIDBEQ ont tenté à de nombreuses reprises de les impliquer dans le projet, sans succès.

On observe cette dynamique lors de la réunion du 14 mai 1973. Paul Francoeur du Service des bibliothèques d'enseignement, responsable de CIDBEQ, y est invité pour présenter les grandes lignes de CIDBEQ au sous-comité³¹⁵. Relayant la position du Ministère qui « a à cœur que se poursuive l'automatisation des bibliothèques »³¹⁶, il précise que cela doit se faire sous certaines conditions, notamment, que CIDBEQ soit unifié et assumé par la Centrale des bibliothèques³¹⁷. Francoeur présente le projet comme « une porte ouverte pour les bibliothèques universitaires d'investir le MEQ et le Service des bibliothèques d'enseignement serait le relai nécessaire pour atteindre ce but »³¹⁸. De plus, il offre de mettre sur la glace le projet du CIDBEQ et d'observer les résultats d'une alternative autonome organisée par les bibliothèques universitaires, si tel est leur souhait. Tout en mentionnant que le conseil d'administration devrait être majoritairement composé de représentants universitaires, le sous-comité montre en définitive peu d'intérêt pour ce projet. Après avoir entendu Francoeur et Zinger, le sous-comité conclut de la nécessité de rencontrer René Hurtubise, directeur de la CREPUQ à ce moment, pour le convaincre « qu'il faudrait agir de façon autonome [et lui exprimer] tout point de vue tant politique que technique ». Il est d'ailleurs quelque peu surprenant de voir le sous-comité rejeter aussi rapidement une occasion de développer son capital social et sa position dans le champ universitaire par une implication dans un projet ministériel. On ne peut que supposer que sa volonté d'autonomie et l'articulation pour l'instant embryonnaire de CIDBEQ l'a convaincu d'opter pour une autre solution. Au final, la

³¹⁵ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 14 mai 1973. FACREPUQ.

³¹⁶ *Ibid.*

³¹⁷ Le projet est présenté comme suit. Financée à 100 % par le Ministère, l'organisation est structurée en deux paliers. Des représentants de divers organismes gouvernementaux, incluant la CREPUQ, en formeraient le conseil d'administration. Un groupe de travail composé de bibliothécaires et d'informaticiens, le second palier, serait lui chargé de la planification et du développement du système.

³¹⁸ *Ibid.*

CREPUQ sera le seul organisme à ne désigner aucun représentant pour la première réunion du CA de CIDBEQ³¹⁹.

C'est que les universités québécoises ont les yeux tournés vers les projets d'OCLC et de l'UdeT (UTLAS), deux initiatives qui non seulement émanent de champs universitaires, mais qui sont en plus développées par des institutions avec lesquelles le sous-comité entretient de bonnes relations. Dans un rapport sur OCLC de janvier 1973, les membres du sous-comité ayant voyagé en Ohio pour étudier le système sont plus qu'enthousiastes : « Nous avons vu un système — le seul — vraiment opérationnel [et] économiquement rentable [...] TOUTES [en majuscule dans le texte] les institutions visitées affirment tirer des bénéfices substantiels du système »³²⁰. Dans un rapport interne datant de 1973, le sous-comité observe qu'« aucun système maison n'a prouvé sa rentabilité [...] Le Québec ne dispose pas des ressources financières pour mettre sur pied plusieurs systèmes »³²¹. Il conclut par la nécessité de concentrer tous les efforts à la réalisation d'un « système intégré d'informatique documentaire s'inspirant de celui d'OCLC »³²². Le 22 novembre de la même année, le sous-comité détermine que CIDBEQ ne répond simplement pas à ses exigences³²³. Avant même ce constat officiel, le sous-comité était passé à l'action. Malgré leur admiration d'OCLC, les bibliothèques membres ont plutôt profité de leurs excellentes relations avec les bibliothèques ontariennes pour participer à l'Ontario Universities' Library Cooperative System (OULCS)³²⁴. Un groupe de travail a ainsi été mis sur pied le 5 juillet 1973 sous la supervision de Rosario de Varennes de Laval. On estimera que ce groupe nécessite un budget de 205 539 \$³²⁵ pour 18 mois, financé par les universités au prorata du nombre d'étudiants inscrits. La CREPUQ approuvera le projet et son budget le 14 juin 1973³²⁶.

³¹⁹ Compte rendu de la première réunion du comité directeur du projet CIDBEQ, 1973. FACREPUQ.

³²⁰ Étude du système de l'Ohio Library College Center, janvier 1973. FACREPUQ.

³²¹ Le Québec et le modèle OCLC, 1973. FACREPUQ.

³²² *Ibid.*

³²³ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 22 novembre 1973. FACREPUQ.

³²⁴ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 5 juillet 1973. FACREPUQ.

³²⁵ De Varennes, dans un article sur le sujet, mentionne plutôt un budget proposé, et approuvé par la CREPUQ, de 198 799 \$. Nous privilégions ici le montant indiqué dans le procès-verbal de l'époque. Voir De Varennes, « Le projet conjoint de Télécatalogage en coopération des universités du Québec et de l'Ontario (TELECAT/COOP).

³²⁶ Dupuis, « Projets de coopération des bibliothèques universitaires du Québec ».

Les deux premières universités québécoises à participer à la première phase du partenariat avec l'OULCS sont McGill et Laval, ce qui traduit sans doute leur position dominante dans leur microcosme de par notamment la richesse et la taille de leur collection³²⁷. L'entente de participation au projet de télécatalogage est signée par Hurtubise le 17 octobre 1973³²⁸. Cette phase pilote, censée se terminer en mai 1975, marquera le début d'une collaboration qui durera jusqu'en 1980. Ce projet, baptisé TELECAT/UNICAT, est un « système coopératif de télécatalogage bilingue, en temps réel et en mode conversationnel »³²⁹ permettant aux bibliothèques membres d'accéder en direct « aux fichiers-sources ordinolingues du MARC américain et canadien (MARC/LC ; MARC/CAN) et [aux] dossiers qui correspondent aux notices du Laurentiana préparées par la Bibliothèque nationale du Québec (MARC/QUE) »³³⁰. Les bibliothèques peuvent alors regrouper ces fiches selon leurs besoins pour créer leur propre catalogue³³¹. L'an II du projet (1975-1976) introduira cinq nouveaux participants québécois : l'UdeS, Concordia (anciennement SGW), Bishop's et la BNQ ; l'an III, la Bibliothèque administrative du gouvernement du Québec. Le sous-comité espère que cette collaboration permettra « d'accélérer la mise en rayons de la documentation, d'éviter la duplication des opérations, de réduire sensiblement les coûts d'opération, et d'assurer des services de qualité supérieure »³³².

Le 7 octobre 1974, Victor Coulombe, du Service des bibliothèques d'enseignement du Ministère, participe à la réunion du sous-comité³³³. Près d'un an après le début du projet pilote avec l'OULCS, le sous-comité se dit satisfait et annonce que, bientôt, toutes les bibliothèques universitaires, en plus de la BNQ, s'y joindront. Coulombe annonce quant à lui le développement imminent d'une liaison avec OCLC, tout en précisant que, sans la participation des universités, qui possèdent 80 % des collections de la province, le Ministère hésite à

³²⁷ Première réunion du comité directeur du projet CIDBEQ, 1973. FACREPUQ.

³²⁸ Correspondance entre R. Hurtubise et R. Stierwalt, directeur de l'Office of Library Coordination de l'OCUL, 19 décembre 1974. FACREPUQ.

³²⁹ Dupuis, « Projets de coopération des bibliothèques universitaires du Québec ».

³³⁰ *Ibid.*

³³¹ Voir Dupuis. « Projets de coopération des bibliothèques universitaires du Québec » pour un exposé complet de la structure complexe de ce projet interprovincial.

³³² Étude d'un projet d'entrepasage en commun de la documentation rarement consultée dans les bibliothèques universitaires du Québec, octobre 1974, 4. FACREPUQ.

³³³ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 7 octobre 1974. FACREPUQ.

financer le projet. Aucun accord ne ressortira de cette réunion, où chaque partie a visiblement préféré développer son propre projet, tout en « déplorant l'existence de deux projets parallèles »³³⁴. En opposition avec la satisfaction affichée par le sous-comité, Onil Dupuis, chargé de projet pour le sous-comité de 1975 à 2010, écrit dans un article relatant les projets du sous-comité, que de nombreuses difficultés techniques retardent l'arrivée de bibliothèques québécoises supplémentaires³³⁵. Quoiqu'il en soit, TÉLÉCAT sera l'option privilégiée par les bibliothèques universitaires jusqu'en 1980, année de l'introduction de RIBLIN, un système intégré de gestion en bibliothèque.

La CREPUQ, dans ce dossier, fait fortement valoir son autonomie et s'affirme comme seul maître d'œuvre du partenariat. Même le sous-comité est relégué à un rôle de conseiller dans l'administration du projet³³⁶. Ainsi, lorsque certaines bibliothèques collégiales et gouvernementales font connaître leur intérêt à se joindre au projet, Hurtubise obtient du directeur du bureau de la coordination des bibliothèques de l'OCUL, Ralph Stierwalt, le statut de seul interlocuteur québécois. Dans une lettre datant du 19 décembre 1974, il demande plus précisément le pouvoir de décider de « l'admission d'autres partenaires québécois, du rythme et du moment précis de leur inclusion dans le projet »³³⁷. Le sous-comité semble ainsi avoir préféré maintenir les activités de catalogage à l'intérieur du champ universitaire, quitte à céder à ses acteurs dominants le capital symbolique émanant de la gestion de cette centrale. Dans ce dossier, on doit également noter le rôle de McGill et Laval, et dans une moindre mesure de l'UdeM, qui seront les premiers à joindre TELECAT/UNICAT. On remarque en outre l'enthousiasme du microcosme des bibliothèques universitaires, à tout le moins celles des universités à charte, quant à la collaboration. Non seulement cette centrale réduit l'utilisation de capitaux économiques pour la réalisation de tâches techniques, au profit sans doute du développement de collections, elle illustre en outre la valeur de leur capital culturel incorporé par la mise en place d'un projet d'envergure. Enfin, cette centrale contribue à faciliter le partage d'informations quant aux collections des différentes universités, ce qui ultimement

³³⁴ *Ibid.*

³³⁵ Onil Dupuis, « Projets de coopération des bibliothèques universitaires du Québec ».

³³⁶ *Ibid.*

³³⁷ Correspondance entre R. Hurtubise et R. Stierwalt, 19 décembre 1974. FACREPUQ.

renforce la position des bibliothèques comme intermédiaires entre les départements et les ressources documentaires.

3.3 Tentative d'augmentation du capital économique : La réforme des calculs budgétaires

Comme plusieurs autres organismes l'ont déjà soulevé depuis le début du siècle, les bibliothèques universitaires sont tout simplement sous-financées³³⁸. Les membres du sous-comité avaient sans aucun doute lu les rapports Williams et Downs, et la coopération était d'abord vue comme une façon d'optimiser leur maigre budget. Le sous-comité a ainsi adopté diverses stratégies durant la période étudiée. Il tente de coordonner les demandes budgétaires de ses membres et fait pression auprès des instances gouvernementales pour augmenter les crédits qui lui sont octroyés, notamment en appelant à une réforme des calculs du ministère de l'Éducation. Dans l'ensemble, cette contestation de la distribution du capital économique est peu fructueuse, si l'on en croit le discours émanant du microcosme des bibliothèques. Le sous-financement, encore à ce jour, est une *doxa* omniprésente dans l'ensemble du champ universitaire³³⁹. Si le capital culturel particulier du microcosme des bibliothèques est de plus en plus reconnu à l'intérieur du champ universitaire, force est d'admettre qu'il n'a ni l'autorité d'exiger une augmentation de ses crédits ni le capital symbolique nécessaire pour convaincre l'État de les lui accorder. On doit toutefois reconnaître l'appui presque inconditionnel de la CREPUQ aux demandes de son sous-comité, appui qui se comprend aisément, une augmentation des capitaux des bibliothèques se traduit nécessairement par une augmentation des capitaux des universités auxquelles elles appartiennent.

Ainsi, dès la deuxième réunion du sous-comité en 1967, on tente de mettre en place des critères communs d'analyse budgétaire³⁴⁰. Cependant, les formules proposées, soit celles de

³³⁸ Chassé, Brault et Dupuis, « Les bibliothèques universitaires québécoises : La coopération comme levier de développement ».

³³⁹ Il serait par ailleurs fort intéressant d'analyser et de comparer l'évolution du discours des champs universitaires en Occident quant à leur sous-financement. Au Québec du moins, bon an mal an, les acteurs au sein des universités se plaignent d'un manque de capitaux.

³⁴⁰ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 1^{er} décembre 1967. FACREPUQ.

l'UdeM et de Laval, ne font pas l'unanimité et sont rejetées. Peu de temps après, reconnaissant l'évidence, les directeurs de bibliothèques définissent un plan de rattrapage visant à mettre à niveau leur collection documentaire³⁴¹. À ce moment, la formule Clapp-Jordan³⁴² est considérée comme la référence en matière d'évaluation de collections, notamment en raison de son utilisation dans le rapport Downs, et ce, même si la plupart s'entendent pour dire que la formule est « inadéquate »³⁴³. Les membres doivent donc établir leurs besoins documentaires en calculant un ratio de 5 volumes/EETP pour l'année 1968-1969³⁴⁴. Le plan : diviser leur besoin total en documents par quatre, faire l'inventaire de leurs collections et comparer les deux données. Les bibliothèques dont le nombre total de documents est inférieur au premier quart devront rattraper ce retard à un rythme de 16 % de la différence entre ce quart et la collection réelle. Ce taux descend à 8 % pour le second quart, 4 %, pour le troisième et 2 % pour le quatrième. L'idée derrière ce modèle est de favoriser un développement dont la rapidité dépend de l'urgence des besoins. Tous ont intérêt à ce que les bibliothèques dont les collections sont les plus pauvres se développent rapidement puisque l'idée même de collaboration sous-tend un partage des ressources ; et l'on ne peut partager que ce que l'on possède. Soumis à la CREPUQ en décembre 1967, ce plan sera rejeté par le Ministère qui ne considère pas le réinvestissement demandé comme prioritaire, en plus de contester la pertinence du calcul.

Le sous-comité saisit alors la CREPUQ et lui demande de communiquer avec la DGES pour qu'elle motive sa décision relative à la distribution des budgets, ce que la Direction ne fera pas³⁴⁵. Le 19 février 1969, Blanchet écrit à Rocke Robertson, président de la CREPUQ. Commentant les montants accordés aux bibliothèques par le gouvernement en 1969-1970, il l'informe que les membres du sous-comité trouvent la situation « inquiétante, pour ne pas dire

³⁴¹ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 18 décembre 1967. FACREPUQ.

³⁴² La formule Clapp-Jordan, malgré les avertissements de ses auteurs, est devenue une référence en matière de développement de collections durant les décennies 1970 et 1980. Il s'agit d'une formule quantitative déterminant la taille requise d'une collection universitaire en fonction du nombre et du type d'usagers. Voir Verner W. Clapp et Robert T. Jordan, « Quantitative Criteria for Adequacy of Academic Library Collections », *College & Research Libraries* 50, no 2 (1965) : 154-163 pour plus de détails.

³⁴³ Jean Roy et Joseph Octave Bégin, *Enquête relative à un plan de coordination : Rapport*, 78.

³⁴⁴ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 18 décembre 1967. FACREPUQ.

³⁴⁵ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 28 mars 1968. FACREPUQ.

tragique »³⁴⁶. Alors que les programmes de recherche et d'enseignement augmentent, que plus de professeurs sont embauchés et qu'il leur faut collaborer avec l'UQ nouvellement créée, leur budget est réduit par rapport à l'année précédente. La réduction du budget serait essentiellement la conséquence d'une nouvelle formule établissant les budgets en fonction du nombre d'EETP, mais qui ne tient pas compte des étudiants à temps partiel. Quelques semaines plus tard, le 14 mars, Proulx répond à Blanchet, conformément à une résolution de la Conférence et à la demande de Robertson³⁴⁷. Il l'informe que les subsides provinciaux reçus par les universités ne leur permettent pas de répondre à sa demande et, du même souffle, indique que la Conférence mettra bientôt sur pied un projet de système interuniversitaire de bibliothèque, le fameux CESBIQ, qui réglera le problème du sous-financement.

Une deuxième proposition est alors envoyée au ministère en 1969. Nommé d'après le nom de son instigateur, Daniel Reicher, directeur des bibliothèques de l'UdeM, la formule Reicher propose de reprendre les normes de financement du rapport Downs, soit que 10 % du budget universitaire total soit consacré à la bibliothèque et que celle-ci puisse dépenser au moins 200 \$/an/EETP³⁴⁸, en y ajoutant certains postulats subjectifs, soit qu'il n'est pas nécessaire d'octroyer un budget d'acquisition aux collèges, mais qu'il faut bonifier les dépenses par étudiant aux cycles supérieurs³⁴⁹. Le 22 décembre 1969, Mark D. Segal, adjoint de recherche à la CREPUQ, présente à Gauthier la formule Reicher³⁵⁰. Le CESBIQ ayant été abandonné en mai 1969, la CREPUQ appuie désormais les positions de ses bibliothèques. Appuyée également par les directeurs des finances des universités, la formule Reicher permettrait aux bibliothèques de couvrir leurs dépenses en acquisition, catalogage et ressources humaines ; il s'agit d'une mesure minimale permettant de maintenir le *statu quo*. Dans sa correspondance, la CREPUQ dit espérer que cette formule sera considérée par le Conseil des universités dans sa détermination des subventions pour l'année 1970-1971. Dans le cas contraire, elle « pourra servir d'indication que les sommes octroyées selon la formule du

³⁴⁶ Correspondance entre J.-M. Blanchet et R. Robertson, 19 février 1969. FACREPUQ.

³⁴⁷ Correspondance entre P.-P. Proulx et J.-M. Blanchet, 14 mars 1969. FACREPUQ.

³⁴⁸ Downs, *Ressources des bibliothèques d'Université et de recherche au Canada*.

³⁴⁹ Correspondance entre P.-P. Proulx et G. Gauthier, novembre 1969. FACREPUQ.

³⁵⁰ Correspondance entre M. D. Segal et G. Gauthier, 22 décembre 1969. FACREPUQ.

Conseil sont nettement insuffisantes »³⁵¹. Concrètement, cette formule se traduirait par une augmentation du budget total des bibliothèques universitaires québécoises de 21,08 %, passant de 12 546 992 \$ à 15 192 231 \$. Cette augmentation serait répartie de façon à maintenir les parts actuellement octroyées à chaque université³⁵².

Toutefois, Pierre Cazalis, secrétaire du Conseil informera la CREPUQ le 21 janvier 1970 qu'« en dépit de son désir d'augmenter très largement les budgets des bibliothèques, le Conseil des universités ne pourra pas, cette année proposer au Gouvernement une augmentation des [dépenses] per capita à ce poste »³⁵³. Il précise toutefois que la formule servira à l'élaboration des budgets 1971-1972³⁵⁴. Les recteurs ne sont guère satisfaits. Le 19 février 1970, Proulx répond à Cazalis, demandant le nom du responsable de cette décision et les raisons derrière cette dernière. Il exprime de plus son déplaisir à l'idée que le document ne serve qu'en 1971-1972, expliquant qu'il s'agit d'un minimum nécessaire et urgent³⁵⁵. À cela, Cazalis répond, le 5 mars 1970, que la formule est simplement arrivée trop tard sur leur bureau pour que les calculs du Conseil puissent être modifiés et qu'elle n'amenait de toute façon aucun progrès réel, Reicher ne distinguant pas suffisamment les coûts entre premier cycle et cycles supérieurs de l'avis du Conseil³⁵⁶.

Ce dossier tient visiblement à cœur le sous-comité et la CREPUQ elle-même, en la personne de Proulx. Ce dernier rédige un mémorandum envoyé le 10 avril 1970 aux membres du sous-comité et du comité financement de la CREPUQ, concluant que, d'après son étude des données du bureau fédéral de la statistique, la formule Reicher « n'est pas exagérée »³⁵⁷, car, dans l'état actuel des choses « le stock de volumes par étudiant d'université du Québec ne [peut] que diminuer relativement à l'ensemble du Canada »³⁵⁸. De son côté, le sous-comité

³⁵¹ *Ibid.*

³⁵² À titre indicatif, les trois plus grandes universités au Québec (l'UdeM, McGill et Laval) reçoivent 66,1 % des subventions. Voir *Ibid.*

³⁵³ Correspondance entre P. Cazalis et M. D. Segal, 21 janvier 1970. FACREPUQ.

³⁵⁴ Ce qui, dans les faits, n'aura pas lieu.

³⁵⁵ Correspondance entre P.-P. Proulx et P. Cazalis, 19 février 1970. FACREPUQ.

³⁵⁶ Correspondance entre P. Cazalis et P.-P. Proulx, 5 mars 1970. FACREPUQ.

³⁵⁷ Correspondance entre P.-P. Proulx et les membres des comités financement et bibliothèques de la CREPUQ, 10 avril 1970. FACREPUQ.

³⁵⁸ *Ibid.*

revient à la charge dans un rapport du 12 novembre sur les normes dans l'établissement des budgets des bibliothèques universitaires³⁵⁹. Il relève ainsi que, en lieu et place de sa formule Reicher, qui se serait traduite par un budget de 149,60 \$/étudiant collégial, 232,90 \$/étudiant de premier cycle et 316 \$/étudiant de cycles supérieurs, le Ministère a préféré bonifier de 6 % sa formule de l'année précédente, pour un montant par type d'étudiant de 95,40 \$, 190,08 \$ et 286,02 \$, respectivement. Après avoir proposé au Ministère, sans succès, la formule Clapp-Jordan pour le budget 1968-1969 et la formule Reicher pour le budget 1969-1970, le sous-comité conclut de la nécessité de s'interroger sur sa capacité à justifier une formule budgétaire répondant aux besoins des universités.

Malgré tout, tant dans son rapport annuel de 1970-1971 que dans celui de 1971-1972, le Conseil des universités recommande au ministère de l'Éducation « de n'accorder aucune subvention particulière [...] avant que les établissements n'aient présenté un plan de coordination de toutes les bibliothèques au réseau, assorti d'un plan de modernisation des services au sein de chacune des bibliothèques »³⁶⁰. Selon lui, bien que plusieurs universités présentent annuellement des demandes supplémentaires pour leurs bibliothèques, ce service est assuré « à même des montants alloués dans la subvention de base »³⁶¹, et les universités « n'ont pas jusqu'ici mis en œuvre tous les moyens possibles pour améliorer l'efficacité des bibliothèques »³⁶². Le Conseil recommande donc au Ministère de ne retenir que les demandes de subvention dites d'urgence de l'Université du Québec et de financer des études sur la coordination et la modernisation des bibliothèques, qui seraient confiées à des experts « indépendants des institutions du réseau »³⁶³.

Préférant passer par la CREPUQ, le sous-comité tentera durant les années suivantes de modifier ces positions, jugées exagérées, du Conseil, sans succès. Dans son mémoire déposé en 1971 à la CREPUQ en réponse au questionnaire du Conseil des universités concernant les orientations des politiques universitaires, le sous-comité revient à la charge :

³⁵⁹ Rapport sur les normes dans l'établissement des budgets des bibliothèques universitaires, 12 novembre 1970. FACREPUQ.

³⁶⁰ Recommandations du Conseil des universités (CB-35-5a), 1972, 2.3.3.1. FACREPUQ.

³⁶¹ *Ibid.*

³⁶² *Ibid.*

³⁶³ *Ibid.*

Si l'on doit parler de chiffres pour se faire mieux comprendre, disons que la bibliothèque n'a, le plus souvent, que la part congrue du budget de l'université (soit de 5 à 7 % du budget de fonctionnement). Pourtant, on n'hésite pas à mettre sur pied de nouveaux programmes d'enseignement, à élaborer des projets de recherche [...] sans s'assurer que la bibliothèque aura les ressources financières pour se procurer la documentation appropriée. [...] C'est le recommencement de la décadence, avant même qu'on ait pu faire du rattrapage.³⁶⁴

Ces propos n'ont toutefois que peu d'écho au Ministère. Lors d'une réunion le 27 novembre 1972, Greene apprend aux membres du sous-comité qu'Hurtubise lui a confirmé que les budgets universitaires 1973-1974 auront une augmentation moindre que ceux de l'année précédente³⁶⁵. En 1974, Hubert Perron, chargé de projet du sous-comité à ce moment, demande que soit souligné dans le rapport annuel de la CREPUQ l'ensemble de leurs projets et réalisations dans l'espoir de « modifier leur [le Conseil] attitude et ultimement obtenir des crédits supplémentaires »³⁶⁶. Force est cependant de constater que cette stratégie n'aura aucun effet. Le capital symbolique du sous-comité auprès du Conseil est apparemment trop faible pour faire reconnaître la valeur de leurs arguments. Il est d'ailleurs possible que le sous-comité, par son opposition au CESBIQ et à la politique du livre, ait acquis une réputation conservatrice et réactionnaire face au changement, minant ainsi son capital symbolique dans le champ universitaire.

Quoi qu'il en soit, la situation budgétaire est considérée comme critique par les membres du sous-comité. Ceux-ci estiment qu'il faudrait « des dizaines de millions pour fins de rattrapage, de construction et d'automatisation »³⁶⁷ et qu'elles sont en voie d'être dépassées par des institutions récentes du reste du Canada. Au niveau national, le budget total des bibliothèques universitaires canadiennes est passé de 4 022 494 \$ (5,8 % du budget de l'université) en 1958-1959 à près de 60 000 000 \$ (7,5 %) en 1969-1970³⁶⁸. Si les universités québécoises s'en rapprochent en moyenne (7,2%), l'écart est marqué entre les différentes institutions. Les plus récentes, telles l'UdeS (10,2%) et SGW (11,3%), reçoivent ainsi en 1963 une bien plus grande part du budget universitaire que des bibliothèques établies comme celles

³⁶⁴ Mémoire du comité des bibliothèques de la Conférence des Recteurs en réponse au questionnaire du Conseil des universités, 22 mars 1971, 5. FACREPUQ.

³⁶⁵ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 27 novembre 1972. FACREPUQ.

³⁶⁶ Correspondance entre H. Perron et R. Hurtubise, 1974. FACREPUQ.

³⁶⁷ Roy et Bégin, *Enquête relative à un plan de coordination : Rapport*, 79.

³⁶⁸ Campbell, *Canadian libraries*.

de l'UdeM, McGill, Bishop's et Laval qui obtiennent entre 4,7 et 6,3% du budget de leur institution³⁶⁹.

Même du côté du gouvernement fédéral, les fonds se font rares. En 1970, le Conseil des arts du Canada met fin à sa subvention à l'appui des collections de recherche, ce à quoi le sous-comité répondra par un mémoire demandant son retour, sans succès³⁷⁰. Le 1^{er} juin, le Conseil répond à Blanchet sur la question, précisant que cette décision a été prise à regret dans un contexte de restrictions budgétaires et concluant que « le Conseil met tout en œuvre pour convaincre le gouvernement d'augmenter sensiblement les crédits accordés »³⁷¹. C'est que le Conseil des arts s'est lui-même fait refuser l'octroi de fonds supplémentaires par le Conseil du Trésor³⁷². Bien qu'ouvert à toute suggestion et à tout moyen de pression, le Conseil des arts ne peut octroyer de fonds aux bibliothèques sans couper dans d'autres programmes. Le sous-comité répondra, un brin sarcastique, que ses membres sont « désolés d'apprendre que le Conseil des arts considère que les octrois aux bibliothèques sont les plus faciles à couper »³⁷³.

En parallèle à ces tentatives d'augmenter son capital économique, le microcosme des bibliothèques doit combattre la perception qu'ont certains acteurs du champ universitaire quant à la coopération et les économies qu'elle peut engendrer. En 1971, le sous-comité accuse même les gouvernants d'avoir « cru pouvoir forcer la coordination des bibliothèques en imposant des normes de développement en deçà du minimum »³⁷⁴. Percevant sans doute le danger, les bibliothèques adaptent leur discours en conséquence et affirment depuis que la coopération leur permet plus de « mettre en commun leurs ressources et de s'adapter plus facilement à l'évolution de l'enseignement supérieur au Québec que de réaliser des économies individuelles »³⁷⁵. Cette affirmation est également mentionnée par l'AUCC en 1972 : « il ne faut s'attendre à aucune réduction des dépenses, quel que soit le programme de rationalisation

³⁶⁹ Downs, *Ressources des bibliothèques d'Université et de recherche au Canada*, 190-191.

³⁷⁰ Mémoire du Comité de coordination des bibliothèques universitaires du Québec au Conseil des arts du Canada, relatif aux subventions à l'appui des collections de recherche, 3 avril 1970. FACREPUQ.

³⁷¹ Correspondance entre F. Milligan et J.-M. Blanchet, 1^{er} juin 1970. FACREPUQ.

³⁷² Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 27 novembre 1972. FACREPUQ.

³⁷³ *Ibid.*

³⁷⁴ Mémoire du comité des bibliothèques de la Conférence des Recteurs en réponse au questionnaire du Conseil des universités, 22 mars 1971, 6. FACREPUQ.

³⁷⁵ Richard Greene, Rapport du Sous-comité des bibliothèques, 24 avril 1973. FACREPUQ.

adopté et si grande que soit la collaboration »³⁷⁶. L'Association met de plus en garde l'administration universitaire contre l'espoir irréaliste que les bibliothèques « rationalisent rapidement leurs fonds, combinent leurs services et réalisent des économies extraordinaires, ce que les universités elles-mêmes n'ont pu faire »³⁷⁷.

Si le sous-comité ne ménage pas ses efforts pour contester la distribution de capital de l'État, les résultats ne sont pas au rendez-vous. Tant la DGES, responsable de l'octroi des budgets refuse les calculs proposés, que le Conseil des universités, qui est annuellement consulté lorsque vient le temps de déterminer les budgets, considèrent que le problème réside dans le manque de coopération entre bibliothèques. Cette négation du capital symbolique du sous-comité, et par conséquent des institutions qu'il représente, par un organisme gouvernemental d'importance, lui est fatale. Malgré l'appui de la CREPUQ, d'acteurs du champ des bibliothèques tel l'AUCC et du milieu universitaire en général, l'argumentaire du microcosme des bibliothèques ne convainc pas. Le fait que cet appui n'ait eu que peu d'effets sur la position du ministère et du Conseil illustre cependant les limites du capital symbolique de la CREPUQ et des recteurs dans le champ universitaire. Principal bailleur de fonds en enseignement supérieur depuis les années 1960, la domination symbolique de l'État quant à la distribution du capital économique est complète. Ce capital étant probablement le plus important du champ, de par sa capacité à générer d'autres types de capitaux, le dossier de la réforme budgétaire nous permet de dessiner les contours de la structure hiérarchique du champ universitaire, et de déduire la domination d'un acteur pourtant extérieur à cette structure.

3.4 Tentative d'augmentation du capital symbolique et culturel :

Les normes d'espace

La situation est en outre la même sur un autre front. Le manque d'espace dans les bibliothèques universitaires, tant pour les collections que pour les usagers, est une réalité

³⁷⁶ Coordination des bibliothèques au Canada – Rapport du groupe d'étude de l'AUCC sur la rationalisation des bibliothèques, novembre 1972, 2. FACREPUQ.

³⁷⁷ *Ibid.*, 16.

décriée depuis les débuts du sous-comité³⁷⁸. À la source du problème se trouve la norme d'espace du DGES. Celle-ci octroie, pour l'ensemble des besoins des bibliothèques, bureau du personnel compris, 11 pi²/EETP inscrit de jour. Ces 11 pieds sont attribués de la façon suivante : quatre pour les espaces de lecture, cinq pour le rayonnage et deux pour les services techniques. L'idée est de pouvoir accueillir jusqu'à 15 % de la communauté étudiante à la bibliothèque en même temps et d'avoir une collection représentant 75 volumes par étudiant. Ces normes, basées sur les recommandations de l'AUCC de 1961, sous-estiment non seulement les besoins réels en matière d'espace, mais également la taille de la collection des bibliothèques au début des années 1970. Selon cette norme, l'espace actuel total des bibliothèques du Québec est 2,2 fois plus élevé que la norme établie³⁷⁹. La DGES considère alors comme tout à fait déraisonnable une augmentation des normes, et des budgets qui en découlent, dans un contexte où les bibliothèques ont déjà, selon leurs calculs, bien trop d'espace.

Pour les bibliothécaires, il « s'agit d'une bataille que le Comité des bibliothèques doit gagner, car selon les normes proposées, tous ont trop d'espace alors qu'en réalité, tous manquent d'espace »³⁸⁰. De 1970 à 1973, le taux de croissance moyen des bibliothèques du sous-comité étant en moyenne de 5,6 volumes/an/EETP — soit environ la norme de 5 volumes/an/EETP préconisée par Downs — une bibliothèque sans collection à l'an 1 atteindrait le maximum de sa capacité à l'an 15, selon les normes d'espace de la DGES. Il n'est donc pas surprenant que des bibliothèques telles McGill ou Laval, possédant des collections vieilles de plus d'un siècle, aient déjà atteint leur point de saturation. Selon les

³⁷⁸ À SGW, en 1969, la bibliothèque de sciences et génie, située dans le Hall Building, a même considéré s'étendre dans deux salles de classe adjacentes. Elle est cependant forcée de reculer, l'université manquant déjà de salles pour donner ses cours. En attendant qu'une solution soit trouvée, la bibliothèque a dû mettre en entrepôt entre 40 et 50 000 documents sur un total de 300 000, soit de 13 à 16 % de sa collection. Le rythme d'acquisition de cette bibliothèque étant de 25 000 documents par année, cette mesure est, selon les termes d'Howard « an act of desperation ». La même année, la bibliothèque principale de l'université a pu élargir son espace à même les salles de classe de son pavillon, le Norris Building. Voir Helen Howard, Annual Report of the University Librarian to the Vice-Principal (Administration and Finance), 15 décembre 1970. FACREPUQ.

³⁷⁹ Rapport du groupe de travail du comité mixte DGES-UQ sur la révision des règles et normes d'investissements universitaires, juin 1974. FACREPUQ.

³⁸⁰ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 20 mars 1972. FACREPUQ.

estimations du sous-comité, au rythme où vont les choses, l'espace collectif de l'ensemble des bibliothèques réservé au rayonnage sera saturé dès 1978.

Cette réalité est connue de la CREPUQ, qui tente de convaincre la DGES et le Conseil des universités de l'insuffisance des normes actuelles. Les positions de la CREPUQ, telles que communiquées par Proulx, ne satisfont toutefois pas le sous-comité. Le 7 janvier 1972, Reicher fait part de ses réflexions à ses collègues quant aux propositions de la CREPUQ. Il conclut que « 1. ces propositions sont tellement incomplètes qu'elles n'ont aucune valeur pratique 2. il est nécessaire de découvrir quel est le but précis de ce genre de normes, c'est-à-dire si l'on veut planifier une bibliothèque de secteur ou imposer à une université une limite d'expansion physique de sa bibliothèque »³⁸¹. Il est malheureux que le texte exact de la CREPUQ concernant ce dossier n'ait pu être retrouvé. Nous croyons cependant qu'il s'agit de la norme de $18\pi^2/\text{EETP}$ proposée par la Conférence en 1973 et présentée par Hurtubise au sous-comité lors d'une réunion le 9 février de la même année³⁸². Cette augmentation ne permettrait cependant pas de réinvestissement dans la plupart des universités, dont l'espace actuel dépasse cette norme.

En juin 1974, le groupe de travail du comité mixte DGES-UQ sur la révision des règles et normes d'investissements universitaires remet son rapport³⁸³. Observant qu'un minimum de 25 % des étudiants fréquente la bibliothèque, et qu'un espace de travail équivaut à $25\pi^2$, les auteurs concluent que l'espace réservé aux places de lecture devrait être augmenté de 4 à $6,3\pi^2/\text{EETP}$. Les normes pour les espaces techniques et le rayonnage restent cependant les mêmes. La nouvelle norme passe donc à $13,3\pi^2/\text{EETP}$, bien moins que ce que recommandait la CREPUQ, dont la demande était elle-même jugée insuffisante par le sous-comité. Le problème en est un de postulat : selon les nouveaux calculs de la DGES, les bibliothèques ont besoin, pour l'ensemble des étudiants québécois, de $787\,649\pi^2$ d'espace. Au moment de la rédaction du rapport, ces établissements totalisent $998\,063\pi^2$. Il n'y aurait donc aucune raison pour les directeurs de bibliothèques de se plaindre. Néanmoins, l'espace manque. Ceci

³⁸¹ Correspondance entre D. Reicher et T. Michaud, 7 janvier 1972. FACREPUQ.

³⁸² Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 9 février 1973. FACREPUQ.

³⁸³ Rapport du groupe de travail du comité mixte DGES-UQ sur la révision des règles et normes d'investissements universitaires, juin 1974. FACREPUQ.

s'explique par la présence de certains fonds volumineux dont ne peuvent se départir les universités en raison de leur caractère patrimonial, et par la différence d'espace et de besoins d'une université à l'autre, voire d'une bibliothèque à l'autre.

Là aussi, le capital symbolique des bibliothèques est insuffisant pour convaincre de l'urgence de sa situation dans un champ où leur rôle n'en est qu'un de soutien, malgré la reconnaissance du problème par la CREPUQ. Si l'espace physique dans l'université est sans doute source de capital symbolique, il est également perçu comme nécessaire au développement du capital culturel objectivé qui est, rappelons-le, essentiel au renforcement de la position des bibliothèques dans le champ universitaire. L'échec de la stratégie de contestation adoptée par les bibliothèques limite ainsi le développement de leur microcosme.

3.5 Le Centre universitaire bibliographique québécois (CUBIQ)

L'idée de créer un Centre universitaire bibliographique québécois (CUBIQ) pour y entreposer les ouvrages peu utilisés des collections universitaires est une initiative de nature collaborative que portera, sans succès, le sous-comité tout au long des années 1970. Pour ses membres, ce projet permet de pallier leur échec quant à la réforme des normes d'espaces du Ministère, tout en respectant l'un des principes forts de l'*habitus* du champ des bibliothèques, la préservation du patrimoine documentaire. L'espace des grandes bibliothèques ayant presque atteint leur point de saturation, il s'agit d'une stratégie dont l'objectif ultime est l'augmentation de leur capital culturel. En d'autres termes, pour développer leurs collections dans l'espace limité dont elles disposent dans leur université, les bibliothèques doivent, à défaut d'élaguer des ouvrages de valeur, libérer de l'espace en entreposant ces derniers hors du campus. De cette façon, elles seront en mesure d'acquérir et de mettre en rayon des ressources documentaires, source de capital culturel, adaptées aux besoins de leurs usagers. Rappelons que de la satisfaction de ces derniers dépend la position des bibliothèques dans le champ universitaire. L'échec de ce projet traduit d'ailleurs la position plutôt faible des bibliothèques dans le champ universitaire et l'incapacité des acteurs de ce microcosme de mobiliser une masse suffisante de capital symbolique pour mener à terme un projet de cette envergure.

L'idée est d'abord née d'un projet d'entrepôt commun entrepris par la BNQ³⁸⁴. Celui-ci aurait permis aux universités de se libérer de leurs ouvrages dont l'importance historique et patrimoniale est grande, mais l'utilité sur le campus, plutôt faible. Quelques années plus tard, le projet est toujours au point mort ; le sous-comité prend alors sur lui d'en continuer les travaux. Le groupe de travail *ad hoc* qu'il forme dépose son rapport en 1974³⁸⁵. On y conclut que, devant la saturation de leur rayonnage, les bibliothèques ont quatre options. Soit elles maintiennent un taux d'accroissement net nul, en cessant d'acquérir ou en élaguant au même rythme qu'elles acquièrent, soit elles espèrent que la norme de la DGES augmentera au rythme de l'accroissement des collections, soit elles miniaturisent leurs collections, soit elles entreposent une partie de leurs collections hors du territoire universitaire. La première option a pour conséquence, dans sa première forme, un arrêt total de l'enseignement et de la recherche, faute de ressources documentaires à jour, ce qui serait une négation totale des enjeux du champ universitaire. Dans sa deuxième forme, elle suppose l'élimination consciente d'une masse documentaire toujours utile, en négation totale cette fois de l'*habitus* du champ des bibliothèques. La deuxième option est jugée irréaliste. À un taux de croissance moyen de 0,3 pi²/EETP, il faudrait une norme de 21 pi²/EETP en 2000, soit 10 % des 125 pi²/EETP alloués aux universités, pour mettre en rayon l'ensemble des collections. Il y a peu de chances que les administrations universitaires et la DGES le permettent³⁸⁶. La troisième option est non seulement difficile à réaliser, mais ne permet que la consultation sur place, en plus d'être coûteuse — on estime à l'époque que le microfilmage coûte en moyenne 8 \$/livre.

Les auteurs préconisent ainsi la quatrième option, soit la construction du CUBIQ, une solution qu'ils considèrent « raisonnable du point de vue économique et psychologiquement

³⁸⁴ Brault, « Les bibliothèques universitaires du Québec : 25 ans de coopération ».

³⁸⁵ Étude d'un projet d'entrepôtage en commun de la documentation rarement consultée dans les bibliothèques universitaires du Québec, octobre 1974. FACREPUQ.

³⁸⁶ Là-dessus, le groupe de travail a vu juste. Encore aujourd'hui, selon le *Cadre normatif des investissements universitaires - Partie 1 Norme d'espace* de 2003, toujours en vigueur, les bibliothèques se voient allouer l'espace pour 75 documents/EETP, soit la même norme qu'à l'époque, et 2m²/EETP pour la consultation et les salles d'études. 15 % des espaces totales alloués doivent de plus être utilisés pour loger les services techniques. Voir Ministère de l'Éducation, « Cadre normatif des investissements universitaires — Partie 1 Normes d'espace », en ligne.

acceptable par la majorité des usagers »³⁸⁷. Ce projet, suggéré dès 1969 dans le rapport de Roy et Bégin, consisterait en la construction d'un entrepôt commun à l'ensemble des universités québécoises pour y déposer la documentation peu utilisée. Les avantages sont *a priori* nombreux. Un terrain hors des campus — les auteurs proposent Drummondville — est moins coûteux, et un entrepôt, plus économique à construire qu'une bibliothèque. La mise en commun des documents peu utilisés permettrait en outre l'élimination des doublons, ce qui réduirait la masse documentaire totale « sans appauvrir le patrimoine bibliographique »³⁸⁸. Les auteurs considèrent enfin que cette solution sera perçue comme acceptable par les usagers, permettra aux universités de respecter la norme d'espace gouvernementale et démontrera l'esprit de collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur.

Concrètement, le CUBIQ prévoit recueillir la masse documentaire excédentaire des 25 prochaines années, dont le volume estimé, en rayonnage compact, totalise 312 000 pi², soit la moitié du volume en rayonnage standard (625 000 pi²)³⁸⁹. Le projet ciblerait les ouvrages périmés (anciennes éditions et ouvrages sans relation avec les programmes actuels), les ouvrages peu consultés (revues scientifiques datant de plus de 25 ans, publications officielles de pays étrangers) et les collections spéciales portant sur des domaines où aucune recherche n'est présentement effectuée. À 20 \$ le pi², selon les estimations fournies par le Service de l'équipement de l'UdeM, le coût de construction de l'entrepôt serait de 3 900 000 \$, comparativement à 25 000 000 \$ pour les mêmes ressources en bibliothèque (625 000 pi² X 40 \$). Le rapport recommande la construction d'une première étape de 50 000 pi² au coût de 1 000 000 \$. Le budget de fonctionnement est quant à lui établi en 1977 à 87 440 \$.

Malgré certains appuis, notamment des vice-recteurs aux finances, qui se seraient montrés favorables au projet lors de sa présentation, et du vice-recteur aux affaires académiques de l'UdeM, qui recommande l'embauche d'un directeur du centre responsable de compléter une étude rigoureuse sur le sujet et le financement d'une étude sur le projet par les

³⁸⁷ Étude d'un projet d'entreposage en commun de la documentation rarement consultée dans les bibliothèques universitaires du Québec, octobre 1974, 13. FACREPUQ.

³⁸⁸ *Ibid.*, 14.

³⁸⁹ *Ibid.*

vice-recteurs aux affaires académiques et la BNQ, l'entrepôt ne verra jamais le jour³⁹⁰. Ce projet était pourtant censé, selon un document d'octobre 1975, constituer « le premier chaînon d'un futur système coopératif de bibliothèques universitaires pour le Québec »³⁹¹. Pour les membres du sous-comité, il s'agissait d'un projet urgent et nécessaire, tant pour le développement des bibliothèques que pour renforcer la qualité de leurs relations. Les crédits ne seront toutefois jamais octroyés pour la réalisation de ce projet³⁹². Incapables de mobiliser une masse suffisante de capital économique par elles-mêmes, les bibliothèques ont été trop ambitieuses et n'ont pu convaincre les acteurs dominants du champ universitaire de la nécessité d'investir plusieurs millions de dollars pour entreposer un patrimoine documentaire historique qui n'est pas essentiel, en apparence du moins, à l'accomplissement des missions du champ. La pertinence du projet diminue d'ailleurs au fil des ans, la BNQ étant éventuellement en mesure de remplir pleinement sa mission et de conserver ce patrimoine documentaire unique, mais encombrant.

3.6 Optimisation du capital culturel objectif

Renforcer son capital culturel objectif est une nécessité absolue pour les membres du sous-comité. S'il est difficile de bénéficier de capitaux économiques supplémentaires, la coopération et la collaboration permettent d'optimiser l'utilisation du capital culturel existant. À ce chapitre, les bibliothèques se sont concertées en matière de développement de collections et ont élaboré des politiques communes d'accès et de prêt facilitant l'utilisation des ressources documentaires au Québec par les chercheurs universitaires. Ces initiatives réalisées à faible coût sont probablement les plus activement encouragées par la CREPUQ; les universités ne pouvant que profiter de telles initiatives.

³⁹⁰ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 12 mars 1975. FACREPUQ.

³⁹¹ Étude d'un projet d'entrepôt en commun de la documentation rarement consultée dans les bibliothèques universitaires du Québec, octobre 1974. FACREPUQ.

³⁹² Brault, « Les bibliothèques universitaires du Québec : 25 ans de coopération ».

3.6.1 Un développement de collections concerté

Les questions des acquisitions et de l'état des collections sont bien évidemment au cœur de plusieurs discussions. À ce sujet, toutes les études se concluent de la même façon, les bibliothèques universitaires ont « un problème de rattrapage très aigu [et] le taux des acquisitions par étudiant est nettement inférieur aux normes reconnues »³⁹³. À titre comparatif, dans son rapport sur les bibliothèques universitaires transmis au Bureau de la Statistique du Québec le 14 décembre 1972, Greene indique que, en 1970-1971, les neuf bibliothèques universitaires et les deux centres d'études universitaires de l'UQ cumulent 6 121 586 documents imprimés et 709 005 documents non imprimés, soit respectivement 22 % et 8 % et du total canadien à la même époque³⁹⁴³⁹⁵. Rappelons qu'à l'époque, en 1971, le Québec formait 27,9 % de la population canadienne³⁹⁶. Sa part des ressources documentaires est donc relativement faible comparativement au reste du pays, surtout en ce qui concerne les documents non imprimés. De plus, McGill et Laval possédant deux des plus anciennes collections au pays, on peut supposer que la proportion d'ouvrages dont les connaissances ne sont plus d'actualité est plus grande dans les collections québécoises que dans le reste du Canada.

Les bibliothèques étant incapables d'acquérir les publications courantes dont elles ont besoin pour répondre au besoin de la recherche actuelle, sans parler des nouveaux programmes, on observe un vieillissement rapide de leurs collections³⁹⁷. Comme nous l'avons déjà spécifié, les bibliothécaires du sous-comité reprochent aux universités de penser pouvoir « offrir un programme illimité de cours »³⁹⁸, alors qu'elles devraient plutôt se répartir les programmes d'enseignement et de recherche de manière à optimiser le développement des collections. À défaut de pouvoir faire de cette recommandation une réalité, le sous-comité

³⁹³ Roy et Bégin, *Enquête relative à un plan de coordination : Rapport*, 40-41.

³⁹⁴ Correspondance entre R. Greene et L. Laberge du Bureau de la Statistique du Québec, 14 décembre 1972. FACREPUQ.

³⁹⁵ L'ensemble des établissements canadiens cumulent à ce moment 27 391 010 documents imprimés et 8 848 140 documents non imprimés selon le rapport de Greene au Bureau de la statistique. Voir *Ibid.*

³⁹⁶ Statistique Canada, « Population du Canada, par province, dates de recensement, 1851 à 1976 (tableau) », en ligne.

³⁹⁷ Mémoire du comité des bibliothèques de la Conférence des Recteurs en réponse au questionnaire du Conseil des universités, 22 mars 1971. FACREPUQ.

³⁹⁸ Roy et Bégin, *Enquête relative à un plan de coordination : Rapport*, 41.

s'entend rapidement sur la nécessité d'optimiser leur budget d'acquisition limité. Au niveau du sous-comité, différents projets sont mis sur pied en peu de temps. Ces initiatives visent la coordination de l'utilisation du capital économique en vue d'optimiser l'accumulation de capital culturel incorporé. Il s'agit essentiellement d'une stratégie de contestation, malgré qu'on puisse également relever un argumentaire subversif sous-jacent dans les appels répétés à la coordination des programmes entre universités. Cette contamination souhaitée par le microcosme de sa dynamique interne, caractérisée par la prépondérance d'activités collaboratives, à celle du champ universitaire, plutôt compétitif, traduit une volonté manifeste de bouleverser les règles du jeu de manière, on le répète, à renforcer la position des bibliothèques en facilitant leur capacité à répondre aux besoins de la recherche et de l'enseignement.

Le 20 septembre 1971, les membres du sous-comité reconnaissent la nécessité d'une plus grande coopération sur le plan régional en matière d'abonnement aux périodiques, en raison de la hausse des coûts liés à ces documents³⁹⁹. Le 24 avril 1972, les responsables du développement de collections s'entendent sur la création d'une liste des abonnements courants aux périodiques par grandes disciplines en vue d'établir des ententes bilatérales entre bibliothèques pour un développement coordonné de leurs collections⁴⁰⁰. Laval s'offre pour compiler les listes d'abonnement des différentes universités et, dès le mois d'octobre, la première édition de cette liste consolidée, comprenant 18 000 titres de périodiques courants, est publiée⁴⁰¹. Totalisant 2 700 pages divisées en six volumes, la liste est disponible au coût de 200 \$⁴⁰². Ce travail aura également permis aux bibliothèques de comparer leurs pratiques.

Toujours dans cette optique de complémentarité, les membres se sont entendus pour se consulter lors d'acquisition de collections de plus de 1 000 \$, de manière à répartir les coûts pour, d'une part, améliorer la quantité et la qualité des ressources documentaires disponibles sur le territoire, et, d'autre part, s'assurer d'un développement de collections cohérent avec les

³⁹⁹ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 20 septembre 1971. FACREPUQ.

⁴⁰⁰ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 24 avril 1972. FACREPUQ.

⁴⁰¹ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 12 octobre 1972. FACREPUQ.

⁴⁰² Papers to be presented on cooperative developments in Quebec University libraries at the CACUL meeting, October 31st, at the University of Toronto, Library School Auditorium, 1972. FACREPUQ.

spécialités des différentes universités⁴⁰³. Dans un rare élan de générosité et en respect avec les nouvelles orientations du sous-comité, Laval cède à l'UdeM sa collection de grec moderne, totalisant 500 livres⁴⁰⁴. Suite à l'abolition du programme de grec moderne à Québec, l'UdeM est la seule université québécoise à offrir une formation sur le sujet. Autant y concentrer les ouvrages pertinents en la matière, se disent les bibliothécaires de Laval, qui libèrent du même coup leurs rayons pour des ouvrages plus utiles à leurs usagers.

On retrouve en outre dans l'argumentaire du sous-comité une volonté de concertation et de complémentarité entre les programmes et la recherche universitaire qui reflète l'*habitus* même du microcosme des bibliothèques universitaires. Cette stratégie de subversion du champ universitaire, si elle avait réussi, aurait bouleversé la dynamique compétitive qui y règne au profit notamment des bibliothèques, qui pourraient mobiliser l'ensemble de leur capital économique pour acquérir un capital culturel objectif spécifique aux orientations de leur université. Au niveau canadien, le sous-comité dépose ainsi un mémoire à la commission de la rationalisation de la recherche universitaire de l'AUCC le 23 mars 1972⁴⁰⁵. Il y défend l'idée qu'une coordination au niveau régional et national est nécessaire afin que les bibliothèques puissent offrir des ressources documentaires adéquates. La masse de publications formant le savoir aujourd'hui étant trop grande, aucune université ne peut y arriver seule, et ce, peu importe la taille de son budget. Le sous-comité recommande également une plus grande coordination entre les organismes subventionnaires gouvernementaux qui « distribuent des subventions et, semble-t-il, sans beaucoup de coordination »⁴⁰⁶. Notons que le rapport final de l'AUCC, déposé en novembre 1972, reprend l'esprit des propositions du sous-comité⁴⁰⁷. Une meilleure coordination dans l'ensemble du champ aurait permis aux bibliothèques de soutenir plus adéquatement la recherche et l'enseignement, ce qui aurait sans doute renforcé leur position dans la dynamique universitaire.

⁴⁰³ Étude d'un projet d'entreposage en commun de la documentation rarement consultée dans les bibliothèques universitaires du Québec, octobre 1974. FACREPUQ.

⁴⁰⁴ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 23 avril 1974. FACREPUQ.

⁴⁰⁵ Mémoire du comité des bibliothèques universitaires du Québec à la commission de la rationalisation de la recherche universitaire de l'AUCC, 23 mars 1972. FACREPUQ.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, 2.

⁴⁰⁷ Coordination des bibliothèques au Canada – Rapport du groupe d'étude de l'AUCC sur la rationalisation des bibliothèques, novembre 1972. FACREPUQ.

3.6.2 Élaboration de politiques d'accès et de prêt communes

L'une des premières actions posées par le sous-comité vise à garantir aux chercheurs universitaires québécois un accès à l'ensemble des ressources documentaires du microcosme des bibliothèques universitaires. Chacune n'ayant à la fin des années 1960 qu'une collection plus ou moins adéquate, un tel accès permet de pallier partiellement cette carence. À défaut de détenir chacune un capital culturel objectivé suffisant, cette forme de coopération est une stratégie compensatoire. Par ailleurs, on note encore une fois la prépondérance de la coopération dans l'*habitus* du microcosme. Même une bibliothèque comme celle de McGill, qui n'a pas assez d'espace pour accueillir les chercheurs de son propre campus, reçoit tout de même les universitaires de la province et contribue activement à cette initiative. Cependant, l'accès restreint qu'obtiennent au départ les étudiants traduit une préoccupation pour la conservation des documents au détriment de la diffusion qui illustre la difficulté qu'ont les bibliothèques universitaires à intégrer certains aspects de la nouvelle *doxa* du champ universitaire.

Avant la création du sous-comité, les bibliothèques ouvraient leurs portes aux chercheurs sur une base informelle. Une étude de l'Association des bibliothécaires du Québec (ABQLA) datant de 1966 nous révèle que l'ensemble des onze bibliothèques d'universités et de collèges sondées fournissent des services (aide au lecteur et consultation) aux professeurs et étudiants des cycles supérieurs en visite, ainsi qu'aux chercheurs, membres du clergé et écrivains qui en font la demande⁴⁰⁸. Les étudiants du secondaire, des collèges classiques, du premier cycle et le grand public sont toutefois exclus dans la majorité des établissements étudiés. En ce qui a trait au prêt, à l'exception des professeurs en visite et des diplômés de l'université à laquelle la bibliothèque est rattachée, il est rare qu'il soit autorisé à des visiteurs. On ne compte qu'une seule entente formalisée sur le territoire québécois. L'ensemble des établissements universitaires québécois, soit l'UdeM, McGill, Loyola et SGW, s'était à l'époque entendu pour permettre à leur corps enseignant respectif de profiter des services des

⁴⁰⁸ Elizabeth Silvester, *Quelques aspects de la coopération entre bibliothèques dans la province de Québec : Rapport du Comité de la Coopération entre Bibliothèques de la Section des Bibliothèques d'Université et de Collège*, Montréal, Association des bibliothécaires du Québec, 1966.

bibliothèques des quatre institutions. Cependant, ces pratiques ne font pas l'objet de règlements ou de politiques et semblent dépendre avant tout du jugement du bibliothécaire responsable.

Dès 1969, les membres du sous-comité s'entendent formellement pour que les professeurs et doctorants puissent utiliser les services de n'importe quelle bibliothèque au Québec⁴⁰⁹. Faute de carte officielle, le directeur de la bibliothèque d'origine de l'utilisateur souhaitant accéder à une bibliothèque d'une autre université doit lui rédiger une lettre de présentation. Le 31 août 1970, le sous-comité recommande unanimement à la CREPUQ l'uniformisation des politiques d'accès des bibliothèques universitaires de manière à permettre la consultation et le PEB aux étudiants des cycles supérieurs et aux professeurs, qui pourront également emprunter des documents⁴¹⁰. Les doctorants et les candidats à la maîtrise devront attendre jusqu'en 1975 avant d'obtenir les mêmes privilèges de prêts que les professeurs de façon permanente⁴¹¹. Rien n'est prévu à ce moment pour les étudiants de premier cycle, chaque institution étant censée posséder une collection répondant à l'ensemble des besoins de ces étudiants⁴¹². À ce sujet, les bibliothèques sont particulièrement réticentes, malgré les demandes répétées de la CREPUQ en ce sens⁴¹³. Selon Vinet, directeur de la bibliothèque de Laval, dans un mémo du 9 février 1971,

L'accès incontrôlé des bibliothèques aux étudiants du premier cycle peut amener des perturbations sérieuses dans les bibliothèques, principalement dans celles de la région de Montréal. Comme chaque institution n'a même pas les budgets et l'espace nécessaire pour répondre aux besoins de ses propres étudiants au niveau du 1^{er} cycle, il serait pour le moins imprudent de ne pas contrôler la fréquentation des bibliothèques de ce niveau,

⁴⁰⁹ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 7 février 1969. FACREPUQ.

⁴¹⁰ Document interne : Recommandation du comité des bibliothèques à la CREPUQ, 31 août 1970. FACREPUQ.

⁴¹¹ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 22 novembre 1973. FACREPUQ. L'accès aux étudiants des cycles supérieurs n'a pas été une décision facile. Dans une note explicative de 1971, le sous-comité explique que la bibliothèque d'attache de ces étudiants, souvent inscrits à temps partiel et travaillant à l'extérieur du territoire, ne peut se rendre responsable de leurs prêts auprès d'autres bibliothèques. L'autorisation de prêt qui leur est finalement octroyée doit alors être vue comme un compromis entre ce risque et le besoin qu'ont ces étudiants d'accéder à des ressources documentaires spécialisées. On note ici la prépondérance de la mission de conservation sur celle de diffusion dans l'*habitus* du microcosme.

⁴¹² Cette entente, mise à l'essai en septembre 1970, doit en outre être comprise comme un minimum, chaque université pouvant être plus généreuse dans ses accès. Voir Correspondance entre H. Howard et G. Gélinau, 9 décembre 1971. FACREPUQ.

⁴¹³ Correspondance entre G. Gélinau et H. Howard, 24 novembre 1970. FACREPUQ.

qui, répétons-le, doivent posséder chacune la documentation nécessaire aux étudiants du premier cycle universitaire.⁴¹⁴

Ceci explique pourquoi McGill, qui détient de loin le plus volumineux fonds d'une région où l'on trouve la plus grande concentration d'universités, adopte des politiques d'accès interétablissements sensiblement plus sévères que les autres institutions⁴¹⁵. Précisons d'emblée qu'une politique d'accès entre bibliothèques est nécessairement moins avantageuse pour les bibliothèques les mieux fournies, et bénéficie surtout aux usagers dont les bibliothèques d'attaches sont inadéquates. Au Québec, comme Howard le fait remarquer, « this arrangement is likely to place a greater proportionate burden on McGill and particularly the Redpath Library than on us [SGW] »⁴¹⁶. McGill, malgré ses réserves, reste toutefois ouverte à ces politiques interbibliothèques, dans les limites de ses capacités. Son comité des bibliothèques approuve en effet les recommandations du sous-comité quant aux politiques d'accès, adoptant le 14 octobre 1970 la résolution suivante : « the committee agreed unanimously that this was a move in the right direction and heartily favoured it »⁴¹⁷. La bibliothèque de cette université assouplit d'ailleurs ses politiques d'accès dans les années qui suivent.

McGill, en la personne de Crouch, se charge d'ailleurs de la création de cartes d'accès pour les professeurs du Québec et de l'Ontario. Cette initiative, inspirée par une réunion conjointe entre le sous-comité et l'OCUL le 19 mars 1970, est déjà implantée en Ontario⁴¹⁸. Financées par la CREPUQ, ces cartes sont mises en circulation peu de temps après. Pour l'année 1971-1972, 378 d'entre elles, valides pour un an, sont émises à des usagers de la communauté universitaire québécoise⁴¹⁹. Étonnamment, c'est à Laval que sont émises 73 % des cartes, ce qui laisse suggérer que plusieurs chercheurs de la région de Québec consultent

⁴¹⁴ Mémo de B. Vinet, 9 février 1971. FACREPUQ.

⁴¹⁵ La consultation sur place, la photocopie et, dans le cas des visiteurs de l'UdeM et de SGW, le prêt de jusqu'à huit volumes sont permis. Pour les visiteurs d'autres universités, le prêt ne peut être fait que par PEB. Il s'agit également de la seule université à ne pas permettre la consultation aux étudiants de premier et deuxième cycle, et, avec Laval, la seule à ne pas permettre le prêt à tous les professeurs du Québec. Voir Politique de privilèges à McGill, 26 février 1970. FACREPUQ.

⁴¹⁶ Mémo de H. Howard, 1970. FACREPUQ.

⁴¹⁷ Correspondance entre K. Crouch et H. Howard, 14 octobre 1970. FACREPUQ.

⁴¹⁸ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ et de l'OCUL, 19 mars 1970. FACREPUQ.

⁴¹⁹ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 20 septembre 1971. FACREPUQ.

des ressources des universités montréalaises. Malgré une collection relativement riche et l'absence d'autres universités majeures dans la région, il semblerait que les usagers de cette université aient senti le besoin de profiter des collections hors de leur campus. La seconde université ayant émis le plus de cartes est l'UQAM (9 %), ce qui s'explique plus facilement par le statut embryonnaire de ses collections et l'abondante masse documentaire disponible à proximité.

Dans l'ensemble, l'uniformisation des politiques d'accès aux bibliothèques universitaires illustre la prépondérance de la coopération dans l'*habitus* de ce microcosme. Même McGill, qui n'a que peu à gagner d'ouvrir ses espaces déjà saturés, adopte une position plutôt ouverte sur la question. Tous ne profitent ainsi pas également de cette mesure, Laval et l'UQAM étant apparemment les grandes gagnantes de cette politique d'accès. Nous n'avons toutefois relevé aucune récrimination d'aucune bibliothèque quant aux désavantages d'une telle mesure.

3.6.3 Élaboration d'un système de prêt entre bibliothèques

Dans la même logique, l'uniformisation des politiques de prêt définie en 1968 vise l'optimisation du capital culturel objectivé du microcosme. Rappelons qu'auparavant, les prêts entre bibliothèques existaient, mais sans organisation réelle et, surtout, sans souci d'optimisation. Concrètement, les directeurs des bibliothèques s'entendent pour s'échanger la liste de leurs abonnements, sur demande et en « tenant compte de la situation de chaque bibliothèque en demandant cette liste⁴²⁰. Il semble qu'à ce sujet, comme dans le cas des politiques d'accès, les bibliothèques les plus garnies aient quelques réserves à partager leur inventaire.

Ceci n'est toutefois que le début. Pour que le prêt d'un établissement à l'autre puisse se faire efficacement, il importe d'établir un système de collaboration formel. C'est pourquoi la politique de PEB est l'une des principales priorités du sous-comité et sa première entreprise de coopération d'envergure. Dès leur cinquième réunion, le sujet est abordé⁴²¹. On considère ce

⁴²⁰ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 6 décembre 1968. FACREPUQ.

⁴²¹ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 1^{er} mars 1968. FACREPUQ.

service comme la pierre angulaire d'un développement coordonné et planifié des collections. Ce type de prêt n'est cependant pas nouveau. Déjà, en 1968, on compte 11 360 transactions entre Laval, l'UdeS, l'UdeM et Bishop's et 6 779 transactions entre les universités québécoises et ontariennes⁴²². Son uniformisation est toutefois nécessaire vu l'augmentation importante de ces échanges. Du côté de la CREPUQ, Proulx signifie rapidement son intérêt envers le télex⁴²³ comme système de communication et l'établissement d'un service de PEB, tel que proposé par le sous-comité⁴²⁴. Il précise, dans sa correspondance avec Blanchet, qu'« il n'y a aucun doute que les ressources financières dont nous disposons rendent une telle chose nécessaire »⁴²⁵. Après négociation Blanchet et Proulx s'entendent en août 1969 pour que la CREPUQ finance à hauteur de 1 050 \$ la réalisation d'une étude sur le projet⁴²⁶.

Cette étude est entreprise par Thomas F. O'Connell et Leonard A. Draper de l'Ontario Inter-University Transit System⁴²⁷. Conclusion : un tel service, reliant les six premières universités québécoises, coûterait 36 000 \$ par an⁴²⁸. O'Connell et Draper recommandent également l'établissement du quartier général à l'UdeM et l'exclusion, durant les premières années du moins, des universités de Chicoutimi et de Trois-Rivières, dont on juge les besoins insuffisants pour en faire des points d'arrêt quotidien. Ils conseillent également qu'un lien entre l'Ontario et le Québec soit établi à l'Université d'Ottawa et que le réseau de prêts ne serve, sauf exception, qu'au transport de livres.

Le 1^{er} octobre 1969, Proulx confirme l'adoption unanime de ces recommandations par la CREPUQ. Un contrat de 36 000 \$ est alors signé avec la compagnie de transport Phillips inc. qui fournit deux camions avec chauffeurs⁴²⁹. Le service est lancé dès le mois de décembre. Lors de leur réunion du 6 février 1970, les directeurs se disent satisfaits du système et

⁴²² Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 9 mai 1969. FACREPUQ.

⁴²³ Particulièrement populaire dans les années 1960, il s'agit d'un système de télécommunication basé sur la mise en relation de téléscripateurs.

⁴²⁴ Correspondance entre J.-M. Blanchet et P.-P. Proulx, décembre 1968. FACREPUQ.

⁴²⁵ *Ibid.*

⁴²⁶ Correspondance entre J.-M. Blanchet et P.-P. Proulx, 2 juillet au 19 août 1969. FACREPUQ.

⁴²⁷ Report on the feasibility of an interuniversity book transit service for Quebec libraries, prepared by Thomas F. O'Connell et Leonard A. Draper, 1969. FACREPUQ.

⁴²⁸ *Ibid.*

⁴²⁹ Correspondance entre J.-M. Blanchet et P.-P. Proulx, 1^{er} octobre 1969. FACREPUQ.

observent une nette augmentation du nombre de prêts entre bibliothèques en janvier, par rapport aux mois précédents⁴³⁰. À partir du mois d'avril, le nombre de volumes transportés mensuellement d'une université à l'autre se stabilise à 2 500⁴³¹.

Notons que, selon les données d'un mémo datant de mars 1970, le système est principalement utilisé par les trois grandes universités de recherche : McGill, l'UdeM et Laval⁴³². En effet, entre janvier et avril 1970, ces trois universités ont prêté 82 % des documents en circulation et en ont emprunté 72 %, la plus grande prêteuse étant McGill, et la plus grande emprunteuse, Laval. Par ailleurs, McGill est la seule université à avoir un ratio prêt/emprunt positif (=1,1). Notons que ce ratio est particulièrement faible chez les jeunes universités (UQAM=0,6 ; UQTR=0,5 ; UQAC=0,0) et à Bishop's (=0,5). Les universités qui apportent le plus au réseau de par le volume de leurs collections sont ainsi celles qui en profitent le plus. Il faut toutefois noter qu'il est possible que les chercheurs d'une université comme l'UQAM préfèrent se rendre directement dans les bibliothèques des universités voisines plutôt que de passer par le système de PEB. Cette hypothèse est d'ailleurs renforcée par le nombre important de cartes d'accès émises pour cette université.

Quoi qu'il en soit, satisfait du service reçu, le sous-comité avec l'accord de la CREPUQ renouvelle le service d'estafette au même montant pour 1971⁴³³. Le 18 novembre, le sous-comité recommande à la CREPUQ l'intégration du siège social de l'UQ à Québec au service PEBUQUILL, à condition qu'il contribue au financement du service, et de la BNQ, sans frais⁴³⁴. Entre les constituantes de l'UQ, il est déterminé que le siège social servira de poste d'arrêt pour les commandes de l'UQAC, du Centre d'études universitaires de Rimouski (qui deviendra l'UQAR), de l'École nationale d'administration publique et de l'INRS⁴³⁵.

Cette réalisation est probablement celle ayant eu le plus d'impact durant la période étudiée. Pour quelques milliers de dollars, les bibliothèques participantes accèdent à

⁴³⁰ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 6 février 1970. FACREPUQ.

⁴³¹ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 15 mai 1970. FACREPUQ.

⁴³² Rapport PEBUQUILL : Mémo résumant les services d'opération de janvier à avril 1970, 1970. FACREPUQ.

⁴³³ Correspondance entre H. Howard et P.-P. Proulx, 21 septembre 1970. FACREPUQ.

⁴³⁴ Correspondance entre H. Howard et P.-P. Proulx, 18 novembre 1970. FACREPUQ.

⁴³⁵ Correspondance entre G. A. Martin, v-p de l'UQ, et P.-P. Proulx, 4 février 1971. FACREPUQ.

l'ensemble des ressources documentaires des universités québécoises et ontariennes. La popularité croissante du service, dont témoignent le nombre croissant d'emprunts et l'intégration de nouveaux participants, s'explique notamment par l'ampleur des besoins des chercheurs. Notons par ailleurs que les grands joueurs, l'UdeM, Laval et McGill, bien qu'elles mettent leurs collections à la disposition de petits établissements moins garnis, sont tout de même celles qui gagnent le plus de ce réseau. Les besoins de leurs chercheurs motivent ainsi un nombre élevé de demandes d'emprunts émanant de ces bibliothèques. Dans ce contexte, tous sont gagnants, et la réussite de ce projet ne peut que renforcer le capital symbolique des bibliothèques. Il s'agit en outre d'un projet unanimement supporté dans le champ universitaire. Il est probable que, sans le soutien de la CREPUQ, qui réunit en fin de compte des acteurs puissants du champ universitaire, nommément les recteurs, la mise en place d'un tel système aurait été impossible.

3.7 Renforcement de la position du sous-comité

Tout au long de la période étudiée, on ne peut que noter la volonté manifeste du sous-comité d'augmenter sa position hiérarchique au sein même de la CREPUQ. Ainsi, dans ses recommandations formulées en Assemblée plénière le 15 octobre 1970, il demande que l'expertise de ses membres soit reconnue dans le comité d'évaluation des études du deuxième et troisième cycles et dans le comité de la recherche⁴³⁶ et recommande d'être fusionné avec le comité de documentation. Le premier point représente une préoccupation constante des bibliothèques en ce qui concerne la coordination des collections avec le développement des programmes ; le second, une formalité qui sera réalisée dans les années qui suivent. Ces demandes traduisent en fait une stratégie de contestation à l'intérieur du champ universitaire. À la suite des changements importants engendrés par les conclusions du rapport Parent

⁴³⁶ La position du sous-comité quant à la reconnaissance de son expertise trouve d'ailleurs écho dans celle de l'AUCC qui soumet un rapport sur la rationalisation des bibliothèques le 1^{er} novembre 1972. Dans ce document, on y recommande que les bibliothèques soient représentées d'office dans les comités discutant de la création et de la révision des programmes d'études et participent à tout projet de rationalisation. Cette recommandation fait suite à des plaintes répétées des bibliothécaires partout au pays concernant les demandes soudaines d'ouvrages et d'espace pour répondre aux nouveaux programmes d'enseignement et de recherche, programmes pour lesquels ils n'ont pas été consultés. Voir *Coordination des bibliothèques au Canada – Rapport du groupe d'étude de l'AUCC sur la rationalisation des bibliothèques*, novembre 1972. FACREPUQ.

(investissement dans la recherche, augmentation du nombre d'étudiants, création de nouveaux programmes), les bibliothèques ont tout avantage à être consultées sur les questions relatives à la recherche et aux programmes d'enseignement supérieur, source majeure de capital symbolique pour les universités. Cela leur permettrait non seulement de faire connaître les enjeux de développement de collections découlant de la création de programmes, mais également de renforcer leur position hiérarchique à l'intérieur du champ par leur implication dans des comités au cœur de la mission des universités. Dans la même veine, la fusion avec le comité de documentation permet à la fois de fédérer les efforts et les expertises en matière de gestion documentaire et de renforcer la position du sous-comité à l'intérieur de la CREPUQ.

La position des directeurs des bibliothèques concernant le développement des programmes va d'ailleurs plus loin qu'un simple appel à profiter de leur expertise. Ils défendent en fait une coordination nationale des secteurs de la recherche, un point déjà formulé dans le cadre de divers projets. Dans son mémoire présenté à la CREPUQ en réponse à un questionnaire du Conseil des universités, le sous-comité espère « qu'on déterminera bientôt les secteurs d'excellence et/ou de spécialisation des universités »⁴³⁷. On souhaite à l'époque une division rationnelle des champs du savoir entre universités en fonction de leurs forces actuelles. Une division des secteurs d'enseignement par université suppose que chaque bibliothèque n'aurait qu'à développer une collection englobant une fraction précise du savoir, ce qui, vu leurs ressources limitées, permettrait de mieux répondre aux besoins de l'université et ainsi de renforcer leur position dans le champ.

On le voit, les efforts du sous-comité sont concentrés vers une reconnaissance de leur rôle dans la recherche universitaire allant au-delà des tâches strictement bibliothéconomiques, comme l'illustre sa position quant à la structuration des axes de recherche. C'est pourquoi il réagit bien mal lorsqu'il apprend qu'il devient le 27 novembre 1972 une division du comité des affaires académiques⁴³⁸. Inquiètes, les bibliothèques craignent de n'être considérées que

⁴³⁷ Mémoire du comité des bibliothèques de la Conférence des Recteurs en réponse au questionnaire du Conseil des universités, 22 mars 1971, 6. FACREPUQ.

⁴³⁸ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 27 novembre 1972. FACREPUQ.

comme un support à l'enseignement, sans considération pour la recherche, dont le comité est distinct⁴³⁹.

Sur une autre note, on ne peut parler des stratégies du sous-comité sans mentionner son entreprise d'accumulation de capital social. Déjà, de bonnes relations étaient établies avec l'Ontario Council of University Libraries (OCUL), affilié avec le Council of Ontario Universities (COU), qui, à la demande du sous-comité, avait produit en 1969 un rapport sur la faisabilité d'un service de PEB entre bibliothèques universitaires québécoises. Des rencontres conjointes sont également organisées entre les deux associations sur une base quasi annuelle. Au Québec, le 6 février 1970, le sous-comité s'entend pour communiquer avec la CBPQ pour demander qu'y soient admis les bibliothécaires universitaires⁴⁴⁰. La présence de la BNQ à certaines réunions témoigne des relations développées avec cette institution. Sur la scène canadienne, le sous-comité charge Crouch de les représenter à la fondation de l'Association canadienne des bibliothèques de recherche qui aura lieu en juin 1970⁴⁴¹. La stratégie utilisée par le sous-comité, de nature contestatrice, vise, par l'accumulation de capital social et la reconnaissance de son capital culturel incorporé, à convaincre les instances de la CREPUQ, et par conséquent les recteurs des universités québécoises, de l'importance des bibliothèques universitaires dans leur champ.

3.8 Une culture de collaboration

Maintenant que les grands projets portés par le sous-comité durant la période étudiée ont été présentés et analysés, il convient de revenir ici sur l'une des grandes composantes de l'*habitus* du microcosme des bibliothèques universitaires : l'adhésion à une culture de la collaboration. Qu'il s'agisse de projets centralisateurs tels que le CUBIQ et la Centrale de catalogage, l'adhésion à un plan de coordination commun, la concertation en matière de développement de collections, l'élaboration de politiques d'accès et de prêt communes ou

⁴³⁹ Dans une lettre à Howard datant du 16 février 1971, Guy Gélneau, adjoint au comité des affaires académiques, se veut rassurant, rappelant que les deux comités, affaires académiques et recherche, travaillent en collaboration, et que la décision n'est qu'administrative et ne vise pas à limiter le rôle de la bibliothèque au sein de l'université. Voir Correspondance entre G. Gélneau et H. Howard, 16 février 1971. FACREPUQ.

⁴⁴⁰ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 6 février 1970. FACREPUQ.

⁴⁴¹ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 15 mai 1970. FACREPUQ.

d'initiatives visant à défendre leur autonomie, faire reconnaître la valeur de leur capital culturel incorporé ou obtenir plus de capital économique ou symbolique, nos recherches n'ont montré que peu de dissensions entre les différentes bibliothèques. Même McGill, qui détient plus de capital économique, social et culturel que n'importe quelle autre bibliothèque universitaire à la fin des années 1960 participe de bonne foi aux initiatives du sous-comité, malgré quelques critiques formulées en réunion.

De la même façon, lors de l'annonce de la création du réseau des UQ, toutes les bibliothèques universitaires se disent prêtes à collaborer avec les nouvelles venues⁴⁴², bien qu'elles soulignent que leur collaboration est conditionnelle à un appui financier — ce qu'elles n'obtiendront pas — et à la participation de la nouvelle UQAM à un programme de planification⁴⁴³. Cette ouverture traduit à notre sens l'existence d'un *habitus* du microcosme des bibliothèques universitaires qui promeut la coopération plus que la compétition.

Si ce partage de capital inclut parfois une diminution volontaire du capital culturel d'une bibliothèque, pensons aux dons de collections déjà cités précédemment, ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, lorsque Laval se voit affubler d'un comité de bibliothécaires par le sous-comité pour l'aider à développer son index analytique en 1971, on note plusieurs tensions⁴⁴⁴. Le refus de cette université de convoquer une réunion du nouveau comité sera d'ailleurs source de plainte de la part de ses membres. Ceux-ci, dans le mémo du 18 décembre 1975, rappellent « qu'il n'est pas dans [leur] intention de prendre la place de l'Université Laval »⁴⁴⁵, font part de leur volonté d'être « perçus comme des collaborateurs valables et dignes de ce

⁴⁴² Le problème était le suivant. Les Universités du Québec à Montréal, Trois-Rivières et Chicoutimi ont en 1969 une collection minimalement suffisante pour subvenir aux besoins de leurs étudiants de premier cycle. Ces collections sont cependant trop pauvres pour les cycles supérieurs. C'est pourquoi Louis Berlinguet, vice-président de l'Université du Québec, demande aux directeurs des six premières bibliothèques universitaires québécoises l'accès à leurs services. Celles-ci acceptent rapidement, quoiqu'avec prudence, malgré la saturation de leurs espaces. Voir Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 20 juin 1969. FACREPUQ.

⁴⁴³ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 6 décembre 1968. FACREPUQ.

⁴⁴⁴ À cette époque, le Centre de documentation de Laval est responsable de produire un index analytique. Leur contrat expire cependant en septembre 1972 et l'on prévoit que la Centrale des bibliothèques, dont la principale tâche est à ce moment le « répertoire » des revues visant un public de niveau préuniversitaire, va prendre la relève. Voir Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 22 novembre 1971. FACREPUQ.

Il semble toutefois que Laval tienne à conserver la gestion de cet index puisque le 15 décembre 1971, le sous-comité s'entend pour redonner à cette université la responsabilité de l'Index, responsabilité qu'elle conserve encore aujourd'hui.

⁴⁴⁵ Mémo interne concernant le dossier des vedettes-matière de l'Université Laval, 18 décembre 1975. FACREPUQ.

nom »⁴⁴⁶ et trouvent « regrettable ce genre de discussion, car une coopération véritable aurait sûrement déjà trouvé des solutions à ce problème »⁴⁴⁷.

Cela dit, mis à part ce conflit, compréhensible vue la perte de capital symbolique qu'implique le partage de responsabilité autour d'un outil essentiel dans la profession, force est d'admettre que l'ensemble du microcosme conçoit d'emblée la coopération et la collaboration comme solutions à leurs problèmes et n'hésite généralement pas à considérer un certain partage de leur autonomie, si tant est que cette autonomie soit conservée à l'intérieur du microcosme, en vue d'optimiser leur position dans le champ universitaire.

3.8.1 Le cas de l'UQ

Si cette thèse est valide entre universités à charte, une série de tensions à l'intérieur du champ universitaire entre l'UQ et ces dernières nous force à nuancer ce tableau plutôt rose. Il apparaît que l'UQ et ses composantes, nouveaux acteurs dans le champ universitaire, n'hésitent pas à contester l'ordre établi et à user d'une stratégie de subversion pour y renforcer sa position. Son retrait temporaire de la CREPUQ et sa critique du sous-comité sont autant de manifestations de cette contestation. Tant le dossier du CESBIQ que celui de BADADUQ démontrent par ailleurs une volonté manifeste de ne pas adhérer au microcosme des bibliothèques universitaires selon les modalités établies par les autres institutions, voire une incompréhension des enjeux et de l'*habitus* qui y ont cours. Ceci étonne d'autant plus que, selon les documents consultés pour ce mémoire, le sous-comité a toujours encouragé l'inclusion et le support aux composantes des UQ, malgré le faible apport de ces jeunes institutions au réseau de coopération.

On doit ainsi relever ce qui est à notre sens l'un des rares événements à noircir le tableau de la coopération entre bibliothèques universitaires québécoises. Le 12 juillet 1973, un mémo de la CREPUQ est envoyé aux directeurs des bibliothèques, leur annonçant que l'UQ

⁴⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁴⁷ *Ibid.* Pour un compte rendu de l'histoire du Répertoire des vedettes-matière de Laval, voir Pierre Gascon, « Le Répertoire de vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval : Sa genèse et son évolution », 1993, en ligne.

« décide de suspendre *sine die* sa participation aux activités de la Conférence »⁴⁴⁸. Selon ce document, cette décision n'a pas été annoncée à la Conférence avant de paraître dans les journaux. En conséquence, l'UQAM, l'UQTR et les bureaux de l'UQ à Québec sont suspendus du réseau de prêt entre les bibliothèques des universités du Québec (PEBUQUILL). Le sous-comité, rappelant l'importance des échanges entre bibliothèques, adopte le 21 août 1973 une résolution exprimant leur volonté de voir l'UQ réintégrer le réseau PEBUQUILL⁴⁴⁹. Ce sera chose faite peu de temps après. Dès le 19 septembre 1973, les trois composantes de l'UQ qui avaient quitté le système de prêt entre bibliothèques le réintègrent. Le 22 novembre suivant, l'UQ paie sa cotisation à la CREPUQ et renouvelle son adhésion pour la prochaine année⁴⁵⁰. Cet épisode, dont on ne peut que supposer les motivations, témoigne toutefois d'une remise en question par l'UQ de la position de domination de la CREPUQ dans le champ universitaire et de sa pertinence comme véhicule des enjeux et besoins des universités québécoises.

De la même façon, l'UQ refuse en 1971 de contribuer financièrement à un projet auquel participaient pourtant ses composantes. Le 11 mars 1971, le sous-comité conjoint des bibliothèques et des centres audiovisuels avait déposé son rapport sur l'état des collections audiovisuelles, concluant de la nécessité de créer des normes communes de catalogage et de classification et proposant la création d'une banque d'information sur les ressources audiovisuelles des universités québécoises, au coût estimé de 50 850 \$⁴⁵¹. Les bibliothèques tentent alors d'amasser les fonds pour démarrer le projet, mais, devant le refus de l'UQ, le projet sera abandonné peu de temps après.

Bref, si la coopération et la collaboration sont des caractéristiques culturelles du microcosme des bibliothèques universitaires, ce n'est visiblement pas le cas du champ universitaire. Soumises à cette dynamique de leurs institutions d'attache, les bibliothèques en subissent les contrecoups. Dans le cas de l'UQ, cela se traduit par une complète remise en question de la pertinence de la CREPUQ et du sous-comité des bibliothèques. Le problème est

⁴⁴⁸ Mémo aux directeurs des bibliothèques, 12 juillet 1973. FACREPUQ.

⁴⁴⁹ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 21 août 1973. FACREPUQ.

⁴⁵⁰ Procès-verbal de la réunion du sous-comité de la CREPUQ, 22 novembre 1973. FACREPUQ.

⁴⁵¹ Rapport du sous-comité conjoint des bibliothèques et des centres audio-visuels, 11 mars 1971. FACREPUQ.

toutefois plus complexe. Certains dirigeants de l'UQ semblent en fait rejeter carrément la pertinence d'une bibliothèque physique. À ce propos, le premier recteur de l'UQAM, Léo A. Dorais, affirme le 12 septembre 1969 : « Dans dix ou quinze ans, est-ce que les bibliothèques ne seront pas périmées? Ne vaudrait-il pas mieux se brancher sur une bibliothèque électronique comme celle du MIT [Massachusetts Institute of Technology], par exemple? »⁴⁵². Vivement dénoncée par Laurent-G. Denis en décembre suivant⁴⁵³, cette déclaration jette un éclairage nouveau sur la critique émanant de l'UQ quant aux interventions du sous-comité. Dans un paradigme rejetant la pertinence d'une bibliothèque de proximité, d'une collection complète de premier cycle, d'un développement de collections coordonné, bref, de la plupart de la *doxa* du microcosme des bibliothèques universitaires, il n'est pas surprenant que les efforts du sous-comité ne soient pas satisfaisants. Malgré tout, l'ensemble des projets portés par le sous-comité reçoit l'appui unanime de ses membres, de par la nature même de son processus décisionnel consensuel, ce qui laisse croire que cette position de Dorais n'aura qu'un impact limité sur le développement du microcosme.

3.9 Conclusion

Dès sa création, le sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ a eu pour mission de favoriser le développement et la coordination des bibliothèques par l'étude des ressources disponibles et l'optimisation de leur usage. Cependant, souvent considérées comme un entrepôt suppléant aux carences des bibliothèques du corps professoral, les bibliothèques – et les professionnels qui y travaillent – ont parfois peiné à mobiliser le capital symbolique nécessaire à la réussite de leurs projets et à la reconnaissance de leurs revendications.

Certaines initiatives furent couronnées de succès. De manière générale, le microcosme a réussi ainsi à maintenir son autonomie, comme l'illustre le dossier du CESBIQ. CREPUQ, Conseil des universités, DGES, tous les détenteurs du capital symbolique du champ universitaire soutenaient la mise sur pied de ce comité voué à la mise en place d'un projet de

⁴⁵² Cité dans Laurent-G. Denis, « À l'Université du Québec, pas de bibliothèque », *Bulletin de l'ACBLF* 15, 4 (1969) : 174-176.

⁴⁵³ *Ibid.*

bibliothèque interuniversitaire dont les contours ont toujours été flous. Cette négation du capital culturel incorporé du sous-comité est cependant reçue avec un rejet si unanime de la part du microcosme, mais également du champ des bibliothèques, que la CREPUQ est forcée de la mettre sur la glace, malgré l'opposition notable de l'UQ. Sans capital réel dans le microcosme, cette jeune institution voyait probablement en le CESBIQ une occasion de profiter rapidement des ressources documentaires de l'ensemble de la province à peu de frais. Au final, cet épisode donne l'occasion au sous-comité de soumettre un plan de coordination, dont le contenu constitue une véritable stratégie de renforcement de la position des bibliothèques dans le champ universitaire. On y retrouve essentiellement une volonté de renforcer leur capital économique, social et symbolique tout en optimisant leur capital culturel. On remarque d'ailleurs une vision majoritairement positive de la centralisation par la collaboration, du moment que les acteurs du microcosme en déterminent eux-mêmes les modalités. De la même façon, l'opposition à l'arrêté en conseil 1566 et à la politique du livre par une stratégie essentiellement subversive a permis de bloquer cette ingérence de l'État dans la gestion de leur capital.

Le projet de la centrale de catalogage, s'il révèle des dissensions entre les bibliothèques de l'UQ et des universités à charte quant à la *doxa* du champ des bibliothèques, reste une réussite digne de mention. Malgré la volonté du ministère de l'Éducation de les voir intégrer son propre projet, les bibliothèques du sous-comité, grâce à l'appui de la CREPUQ, ont réussi à développer plutôt un partenariat avec leurs homologues ontariens. Au cœur de ce débat se trouvait la volonté du champ universitaire de défendre son autonomie, mais également la préférence du microcosme des bibliothèques de travailler avec d'autres acteurs d'un champ universitaire, fussent-ils situés à l'extérieur de la province, plutôt que de procéder à une centralisation de leurs activités en collaboration avec des bibliothèques dont l'*habitus* est sensiblement différent du leur. Ce projet collaboratif permet en outre l'optimisation du capital économique en plus de démontrer la capacité des bibliothèques à gérer un projet d'envergure. Enfin, on ne peut manquer de noter le leadership des bibliothèques de McGill et Laval, les premières à intégrer le réseau TELECAT/UNICAT. Quant aux projets visant le partage simple des ressources dans un système coopératif, les objectifs sont atteints, les membres sont satisfaits et le champ universitaire approuve ces stratégies d'optimisation qui ne menacent pas

sa structure interne et maximisent la capacité des bibliothèques à répondre aux besoins de l'enseignement et de la recherche.

Le sous-comité échoue toutefois dans l'accomplissement de certains projets et dans la reconnaissance de plusieurs enjeux, faute le plus souvent de capital symbolique et économique. Ainsi, dans la reconnaissance même de leur expertise, la stratégie de contestation des bibliothécaires visant à faire reconnaître la valeur de leur capital culturel et celui de leurs institutions est en grande partie un échec. Proposant une vision de l'enseignement supérieur plaçant la bibliothèque au centre des activités du champ universitaire, les acteurs du microcosme des bibliothèques font plusieurs demandes (obtention d'un statut facultaire, financement accru, remise en question de l'évaluation quantitative de l'enseignement supérieur) qui resteront lettre morte. Le refus du ministère de l'Éducation d'accroître leur financement et de réviser les normes d'espace est d'ailleurs sans appel. Le Conseil de l'Éducation doute d'ailleurs de la pertinence de ses demandes et de la suffisance des efforts du sous-comité. C'est probablement dans ces dossiers que le contraste entre le manque de capital symbolique du microcosme et la domination symbolique du ministère dans le champ universitaire est la plus flagrante. Le CUBIQ, cet entrepôt central, n'obtient quant à lui l'appui que de peu d'acteurs du champ universitaire, en plus d'être le projet le plus coûteux proposé par le sous-comité, pour remplir une mission, la conservation de documents historiques, non essentiels à l'enseignement supérieur. Il n'est donc pas surprenant que ce projet soit éventuellement abandonné au moment où la BNQ se révèle en mesure d'assurer cette mission adéquatement.

Dans l'ensemble de ces activités, on remarque la place centrale qu'occupent la collaboration et la coopération ainsi que la volonté de renforcer la position du microcosme dans le champ universitaire. Bien que le cas de l'UQ démontre certaines tensions internes, l'ensemble des projets entrepris ici résulte d'un consensus entre les directions des bibliothèques québécoises, à l'exception notable de la centrale de catalogage. Les bibliothèques dominantes, celles détenant le plus de capital économique, culturel et symbolique ont d'ailleurs la plupart du temps été les fers de lance de ces initiatives, bien qu'elles ne soient pas toujours celles qui en profitent le plus.

4. Conclusion

Dans ce mémoire, nous avons tenté de contextualiser les champs dans lesquels évoluent les bibliothèques universitaires et d'analyser leur développement au cours des 150 premières années de leur existence. Si le champ universitaire, et par le fait même celui du microcosme des bibliothèques, existe depuis la fondation de la première université sur le territoire, l'Université McGill en 1821, sa forme actuelle résulte de la modernisation de l'enseignement supérieur au Québec dans les années 1960. Le même constat peut être dressé dans le cas du champ des bibliothèques, profondément transformé sous l'influence de la bibliothéconomie américaine dès les années 1950. Si les premières entreprises de concertation entre bibliothèques d'enseignement émanent des bibliothèques collégiales, le sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ fait son apparition peu de temps après. Dans une conjoncture où se mêlent nouvelles méthodes d'enseignement, nombre accru d'étudiants, diversification de la recherche et des programmes d'études, financement public de l'enseignement supérieur et création de nouvelles universités, le sous-comité a pour mission d'orienter le microcosme des bibliothèques universitaires dans ces eaux changeantes. Le capital culturel objectivé de ces institutions, leurs collections, devient alors source de capital symbolique dans une université où la recherche est maintenant primordiale. Profitant de ce nouveau paradigme, les bibliothèques tentent de consolider leur position dans le champ universitaire. En parallèle, la professionnalisation des bibliothécaires, suite aux développements et à la modernisation des écoles de bibliothéconomie de la province, permet la consolidation d'un capital culturel incorporé que ces professionnels peinent parfois à faire reconnaître dans leurs institutions. Les tensions vives dans le champ des bibliothèques jusque dans les années 1960, entre les détenteurs de capitaux de l'ancien paradigme, les bibliothécaires improvisés, et ceux formés dans les écoles agréées par l'ALA, contribuent probablement à ce manque de reconnaissance.

Dans un champ comme dans l'autre, une institution, McGill domine ses semblables. Détentrice de capital économique, culturel, symbolique et social, cette université, son école de bibliothéconomie et sa bibliothèque dominant les champs des bibliothèques et des universités jusque dans les années 1920, au Canada, et 1960, au Québec. Le Rapport Parent et les politiques publiques qui s'ensuivront consolideront le champ universitaire, le subordonnant toutefois au financement public. Si l'université reste autonome dans l'organisation de la recherche et de l'enseignement, l'État joue un rôle prépondérant par ses politiques budgétaires.

La bibliothèque, intégrée à l'université, en est tout autant affectée. C'est dans ce contexte que le microcosme des bibliothèques universitaires étudié ici évolue. Composé d'institutions possédant un capital extrêmement variable, ce microcosme, dont le sous-comité de la CREPUQ définit la plupart des orientations, devra se moderniser pour faire face aux très nombreuses critiques, qui, reconnaissant enfin le rôle des bibliothèques dans l'enseignement supérieur, en déplorent l'état lamentable au milieu des années 1960.

La position hiérarchique des bibliothèques dans le microcosme dépend d'abord et avant tout de son capital culturel objectivé. La collection la plus grande à ce moment traduit non seulement une plus grande capacité à répondre aux besoins de la recherche et de l'enseignement, mais également une plus grande dépendance des autres bibliothèques envers cette collection. Par conséquent, le capital économique, nécessaire au développement du capital culturel, est tout aussi primordial. Sans surprise, les bibliothèques des universités les plus anciennes, les plus grandes et les plus productives en recherche et en enseignement, celles dont le contexte favorise l'accumulation de capital culturel et économique, sont généralement à la tête des initiatives du microcosme. Notamment, la bibliothèque de Laval sera responsable de l'index analytique, celle McGill, d'une partie du dossier d'uniformisation des politiques d'accès, et celle de l'UdeM, de la gestion du réseau PEBUQUILL. Cette analyse a cependant certaines limites puisque la présidente du sous-comité, Helen Howard de SGW, est la directrice d'une bibliothèque jeune et à l'origine sans prestige.

Au sein du champ universitaire, la position des bibliothèques est fonction de leurs capacités à répondre aux missions de leur université, soit l'enseignement et la recherche. Le consensus de l'époque, encore dominant aujourd'hui, postule que toute bibliothèque doit avoir les ressources nécessaires pour soutenir à elle seule les besoins informationnels de l'enseignement de premier cycle et coopérer pour fournir la documentation demandée par les chercheurs. Le capital culturel objectivé est ainsi la source première de capital symbolique des bibliothèques dans le champ universitaire. L'expertise des bibliothécaires est cependant régulièrement remise en question par certaines initiatives de la CREPUQ et de l'État. La valeur du capital culturel incorporé des acteurs du microcosme n'est ainsi que peu reconnue au sein du champ.

On ne peut que noter une dynamique cordiale entre les membres du sous-comité, malgré bien sûr certains débats. Le processus décisionnel requérant le consensus, les nombreuses initiatives entreprises par le sous-comité traduisent une nécessaire collégialité entre les directeurs des différentes institutions. La coopération et la collaboration sont d'ailleurs au cœur de la totalité de leurs initiatives, traduisant l'importance de ces concepts dans l'*habitus* du microcosme. Partie intégrante de leur *doxa*, le sous-comité et ses membres s'entendent sur le rôle essentiel et sous-estimé des bibliothèques en enseignement supérieur et sur la nécessité de coordonner les programmes d'enseignement et de recherche entre universités. La dynamique du champ universitaire influe toutefois sur leurs projets et l'on note un schisme manifeste entre les bibliothèques des universités à charte et celles des composantes de l'UQ sur certains enjeux propres à la bibliothéconomie. Cela dit, on note une préoccupation pour la conservation des collections au détriment de leur diffusion dans les politiques d'accès restrictives sur lesquels s'entendent ces bibliothèques à la fin des années 1960. La *doxa* du champ universitaire et les pratiques pédagogiques qu'elle promeut, bien qu'embrassée officiellement par le microcosme des bibliothèques, rencontrent ainsi au départ une certaine résistance de la part d'acteurs pour qui la mission de préservation du patrimoine est encore dominante.

Les positions du microcosme relatives au sous-financement des bibliothèques, à leur manque d'espace, à l'absence de reconnaissance de l'expertise des bibliothécaires, sans égard à la véracité de ses postulats, révèlent un mécontentement constant quant à leur position. Le sous-comité ne se satisfait simplement pas du *statu quo*. Pour améliorer leur position, la stratégie la plus communément utilisée est celle de la contestation, selon la typologie de Bourdieu. Une stratégie de contestation est utilisée par un acteur en vue d'augmenter les capitaux qu'il détient, à l'intérieur des règles en vigueur dans le champ. Contrairement à une stratégie de subversion, on ne remet pas ici en question ces règles ou les types de capitaux valorisés dans le champ, seulement leur distribution. Les actions du sous-comité dans les dossiers de la réforme des calculs budgétaires et des normes d'espaces peuvent ainsi être qualifiées de stratégie de contestation, puisqu'elles tentent de convaincre de la nécessité d'augmenter le capital des bibliothèques. On note toutefois l'utilisation de certaines stratégies de conservation, dont l'objectif est de conserver le capital détenu, lorsque vient le temps de

protéger l'autonomie du microcosme, et de subversion, dans certains argumentaires développés au fil des débats. On peut ainsi observer l'élaboration d'une stratégie de subversion lorsque le sous-comité tente de convaincre le champ universitaire d'intégrer à son *habitus* des pratiques coopératives permettant la coordination des programmes d'enseignement et de recherche. À ceci s'ajoute une forme de stratégie de contestation inhérente à la collaboration, que l'on pourrait appeler stratégie d'optimisation. Sans tenter d'obtenir plus de capitaux, les bibliothèques mettent en commun ce qu'elles possèdent déjà en vue d'optimiser leur utilisation en recherche et en enseignement. Ce faisant, les bibliothèques visent à renforcer leur capacité à soutenir les missions du champ universitaire, consolidant ainsi leur position. L'issue de ces stratégies dépend toutefois plus du type de capital mis en jeu que de la stratégie en tant que telle.

Dans les dossiers relevant directement de l'expertise des bibliothécaires, ces derniers atteignent généralement leurs objectifs. Il s'agit d'enjeux mobilisant essentiellement le capital culturel incorporé des bibliothécaires et, dans une moindre mesure, leur capital social en vue de convaincre de la pertinence de leurs arguments. Les autres acteurs du microcosme n'ayant que peu d'expertise en la matière, leurs suggestions comme leurs directives n'ont eu au final que peu de poids face au front commun que présente le sous-comité. À l'inverse, lors d'enjeux nécessitant la mobilisation massive de capital économique ou demandant l'appui de l'État, qui en monopolise la distribution, les efforts du sous-comité n'ont eu aucun impact. *Nonobstant* ces observations, on ne peut que noter l'échec du sous-comité lorsqu'il est question de modifier durablement la structure et l'*habitus* du champ universitaire. Qu'il s'agisse de l'obtention d'un statut facultaire ou de la coordination des programmes et de la recherche, les détenteurs du capital symbolique de ce champ appliqueront poliment une fin de non-recevoir.

Bibliographie

Sources primaires

Fonds d'archives

Fonds d'archives de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, Sous-comité des bibliothèques. Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents, 64 P-670:02:01. Montréal.

Rapports publiés

Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec [Commission Parent]. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec* (vol. 1-5), Québec : Gouvernement du Québec, 1963-66. Repéré à http://classiques.uqac.ca/contemporains/quebec_commission_parent/commission_parent.html

Downs, Robert B. *Ressources des bibliothèques d'Université et de recherche au Canada*. Ottawa : Association des Universités et Collèges du Canada, 1967.

Fédération des collèges classiques, Commission des bibliothécaires. *La coopération entre les bibliothécaires : Rapport*. Québec : Fédération des collèges classiques, 1963.

Ridington, John, Mary Joana Louisa Black et Georges H. Locke. *Libraries in Canada: A study of library conditions and needs*. Toronto: The Ryerson Press. 1933.

Roy, Jean et Joseph Octave Bégin. *Enquête relative à un plan de coordination : Rapport*, Montréal : Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 1969.

Silvester, Elizabeth. *Quelques aspects de la coopération entre bibliothèques dans la province de Québec : Rapport du Comité de la coopération entre bibliothèques de la Section des*

bibliothèques d'université et de collège. Montréal : Association des bibliothécaires du Québec, 1966.

Williams, Edwin E. *Ressources des bibliothèques des universités canadiennes pour la recherche en humanités et en sciences sociales : Rapport d'une enquête menée pour la Conférence nationale des universités et collèges canadiens*. Ottawa : Conférence nationale des universités et collèges canadiens, 1962.

Williams, Edwin E. et Paul-Émile Filion. *Vers une bibliothèque digne de Laval : Rapport d'une enquête sur la bibliothèque de l'Université Laval*. Québec : s.é. 1962.

Ressources web

BCI. « Mandat : La CREPUQ : Ce qu'elle est ». Consulté le 6 février 2017. Repéré à <http://www.crepuq.qc.ca/spip.php?article31&lang=fr>.

CREPUQ. « Organigramme ». Consulté le 6 février 2017. Repéré à <http://www.crepuq.qc.ca/IMG/pdf/Organigramme-29octobre.pdf>.

Ministère de l'Éducation. « Cadre normatif des investissements universitaires — Partie 1 Normes d'espace ». Consulté le 6 février 2017. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/Ens_Sup/Universite/Cadre_normatif/Cadre_normatif_Partie_1.pdf

Lois et règlements

États-Unis. « Universal Service Support for Schools and Libraries ». *Code of Federal Regulations*. Title 47, Section 54, 2014. Repéré à <https://www.law.cornell.edu/cfr/text/47/54.500>.

Québec. « Loi C-58 : Loi sur le Conseil des universités ». 1968. Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-58>.

Québec. « Arrêté en conseil 1566 ». *Gazette officielle du Québec* 103, no 20 (1971) : 3876.

Québec. « Arrêté en conseil 2801 ». *Gazette officielle du Québec* 103, no 38 (1971) : 7006-7007.

Québec. « Arrêté en conseil 354-72 ». *Gazette officielle du Québec* 104, no 8 (1972) : 1957-1968.

Monographie

Villeneuve, Jean-Marie-Rodrigue. *Le problème des lectures : Allocution prononcée le 28 mai 1946, à l'occasion de la bénédiction de l'immeuble Fides*. Montréal : Fides, 1946.

Articles de périodiques

Brault, Jean-Rémi. « Les bibliothèques : Une étude à refaire ». *Prospectives* 1, no 1 (1965) : 52-55.

Brault, Jean-Rémi et Onil Dupuis. « Un centre québécois pour la documentation peu consultée : État de la question ». *Documentation et bibliothèques* 23, no 3 (1977) : 165-167.

Clapp, Verner W. et Robert T. Jordan. « Quantitative Criteria for Adequacy of Academic Library Collections ». *College & Research Libraries* 50, no 2 (1965) : 154-163.

Denis, Laurent-G. « À l'Université du Québec, pas de bibliothèque ». *Bulletin de l'ACBLF* 15, no 4 (1969) : 174-176.

Desrochers, Edmond. « Une école professionnelle de bibliothécaires ». *Relations* 20, no 236 (1960) : 214-215.

Desrochers, Edmond. « Aurons-nous d'authentiques bibliothèques universitaires ? ». *Relations* 25, no 298 (1965) : 295-297.

De Varennes, Rosario. « Le projet conjoint de Télécatalogage en coopération des universités du Québec et de l'Ontario (TELECAT/COOP) ». *Documentation et bibliothèques* 20, no 2 (1974) : 69-70.

Garant, Patrice. « La loi du Conseil des Universités ». *Les Cahiers de droit* 10, no 4 (1969) : p. 739-745.

Rolland-Thomas, Paule. « Laurent-G. Denis, premier Philosophiae Doctor (bibliothéconomie) canadien français ». *Bulletin de l'ACBLF* 15, no 4 (1969) : 171.

Statistiques

Statistique Canada. « Population du Canada, par province, dates de recensement, 1851 à 1976 (tableau) ». Consulté le 6 février 2017. Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-516-x/sectiona/4147436-fra.htm#1>.

Actualité

Chouinard, Marie-Andrée. « Conflit des genres à la CREPUQ ». *Le Devoir*. 4 mai, 2013. Repéré à <http://www.ledevoir.com/societe/education/377415/les-membres-de-la-crepuq>.

Chouinard, Tommy. « La CREPUQ éclate ». *La Presse*. 1 mai, 2013. Repéré à <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201305/01/01-4646278-la-crepuq-eclate.php>.

Orfali, Philippe. « La CREPUQ pourrait renaître ». *Le Devoir*. 2 novembre 2015. Repéré à <http://www.ledevoir.com/societe/education/454105/recteurs-la-crepuq-pourrait-renaitre>.

Radio-Canada. « Des libraires indépendants dénoncent la concentration des achats publics ». *Radio-Canada*. 13 janvier, 2017. Repéré à <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1010805/libraires-independants-denoncent-concentration-achats-institutions-publiques>.

Rettino-Parazelli, Karl. « La CREPUQ devient le BCI ». *Le Devoir*. 11 janvier, 2014. Repéré à <http://www.ledevoir.com/societe/education/397070/la-crepuq-devient-le-bci>.

Sources secondaires

Cadre conceptuel

Accardo, Alain et Philippe Corcuff. *La sociologie de Bourdieu* (textes choisis et commentés). Bordeaux : Le Mascaret, 1986.

Bourdieu, Pierre et J.C. Passeron. *La reproduction : Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1970.

Bourdieu, Pierre. *Le sens pratique*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1980.

Bourdieu, Pierre. « Forms of capital ». Dans *Handbook of theory and research for the sociology of education*. Sous la direction de J. Richardson, Westport : Greenwood, 1986.

Bourdieu, Pierre. *Méditations pascaliennes*. Paris : Seuil, 1997.

Bourdieu, Pierre. *Propos sur le champ politique*. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2000.

Bourdieu, Pierre. *Science de la science et réflexivité*. Paris : Raisons d'agir, 2001.

Bourdieu, Pierre. *Langage et pouvoir symbolique*. Paris : Fayard, 2001.

Bouthillier, France. « The meaning of service: Ambiguities and dilemmas for public library service providers ». *Library and Information Science Research* 22, no 3 (2000): 243–72.

Buchanan, Anne L., Edward A. Goedeken, et Jean-Pierre V. M. Hérubel. « Scholarly communication among academic librarians: An analysis of six ACRL proceedings ». *Behavioral & Social Sciences Librarian* 14, no 2 (1996): 1–15.

- Budd, John M. « The Library, Praxis, and Symbolic Power ». *The Library Quarterly: Information, Community, Policy* 73, no 1 (2003): 19-32.
- Budd, John M. et Lynn Silipigni Connaway. « Discursive content and discursive power in US library and information science education ». *Libri* 48, no 3 (1998): 140–52.
- Champagne, Patrick et Olivier Christin. *Mouvements d'une pensée : Pierre Bourdieu*. Paris : Bordas, 2004.
- Chauvirée, Chistiane et Olivier Fontaine. *Le vocabulaire de Bourdieu*. Paris : Ellipses, 2003.
- Cronin, Blaise. « The sociological turn in information science ». *Journal of Information Science* 34, (2008): 465-475.
- Gajda, Rebecca. « Utilizing collaboration theory to evaluate strategic alliances ». *American Journal of Evaluation* 25, no 1 (2004): 65–77.
- Goulding, Anne. « Libraries and cultural capital ». *Journal of Librarianship and Information Science* 40, no4 (2008): 235-237.
- Guzzy, Judith E. « U.S. academic library consortia: A review ». *Community & Junior College Libraries* 16, no 3 (2010): 162–184.
- Hord, Shirley M. « A synthesis of research on organizational collaboration ». *Educational Leadership* 43, no 5 (1986): 22–26.
- Horton, Valerie. « Going “all-in” for deep collaboration ». *Collaborative Librarianship* 5, no 2 (2013): 65-69.
- Horton, Valerie. « Library consortia overview ». Dans *Library Consortia: Models for collaboration and sustainability*. Sous la direction de Valerie Horton et Greg Pronevitz, p. 1-10, Chicago : ALA editions, 2015.

Knox, Emily J. M. « Supporting intellectual freedom: Symbolic capital and practical philosophy in librarianship ». *The Library Quarterly* 84, no 1 (2014): 8-21.

Langley, Anne, Edward G. Gray et K.T.L. Vaughan. *Building bridges: Collaboration within and beyond the academic library*. Oxford: Chandos Publishing, 2006.

Larivière, Vincent, Cassidy R. Sugimoto et Blaise Cronin. « Une chronique bibliométrique des cent premières années de la bibliothéconomie et des sciences de l'information ». *Revue de l'ENSSIB*, 1 (2013).

Rasmussen, Casper Hvenegaard et Henrik Jochumsen. « Strategies for public libraries in the 21st century ». *International Journal of Cultural Policy*, 9, no 1 (2003): 83-93.

Sanz, Pascal. *Guide de la coopération entre bibliothèques*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2008.

Wheeler, Brad. et James L. Hilton. « The marketecture of community ». *EDUCAUSE Review* 47, no 6 (2012): 66-82.

Historiographie

ASTED. Historique — L'ASTED hier, aujourd'hui et demain. Consulté le 6 février 2017.
Repéré à <http://www.asted.org/historique-764.html>.

Auster, Ethel. *Retrenchment in Canadian Academic Libraries*. Ottawa: Canadian Library Association, 1991.

Banks, Margaret A. *Libraries at Western, 1970 to 1987: With Summaries of their Earlier History and a Postscript*. London: University of Western Ontario, University Library System, 1989.

Blackburn, Robert. *Evolution of the Heart: A History of the University of Toronto Library up to 1981*. Toronto: University of Toronto Library, 1989.

- Bourdon, Marie-Claude. « Qui se souvient de BADADUQ ? ». *Magazine Inter* 10, no 2 (2012). Consulté le 6 février 2017. Repéré à <http://www.uqam.ca/entrevues/entrevue.php?id=1177>
- Brault, Jean-Rémi. « Bibliothèques universitaires du Québec, 1980-1986 ». *Documentation et bibliothèques* 34, no 3 (1988) : 103-106.
- Brault, Jean-Rémi. « Les bibliothèques universitaires du Québec : 25 ans de coopération ». *Documentation et bibliothèques* 39, no 3 (1993) : 141-152.
- Brault, Jean-Rémi. *Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises : Récit d'un itinéraire professionnel*. Montréal : Les éditions ASTED inc., 2004.
- Brunelle-Lavoie, Louise. « L'affirmation (1959-1968) ». Dans *Les 25 ans de l'Université de Sherbrooke*. Sous la direction de André Désilets, Jean-Guy Lavallée et Louise Brunelle-Lavoie (dir.), p. 63-100. Sherbrooke : Les éditions de l'Université de Sherbrooke, 1982.
- Campbell, Henry Cummings. *Canadian libraries* (2e éd.). Londres : Clive Bingley, 1971.
- Chassé, Jules, Jean-Rémi Brault et Onil Dupuis. « Les bibliothèques universitaires québécoises : La coopération comme levier de développement ». *Bulletin des bibliothèques de France* 39, no 3 (1994) : 50-60.
- Coulombe, Victor. « Histoire du Service des bibliothèques du ministère de l'Éducation : Dix années au service des bibliothèques des établissements d'enseignement, 1964 à 1974 ». Dans *Livre, bibliothèque et culture québécoise : Mélanges offerts à Edmond Desrochers*. Sous la direction de Georges Aimé Chartrand, vol. 2, p. 665-682. Montréal : ASTED, 1977.
- Delisle, Cynthia et Réjean Savard. « L'École de bibliothécaires (1937-1962) : Discours et formation ». *Documentation et bibliothèques* 44, no 4 (1998) : 151-165.

- Doray, Pierre et Patrick Pelletier. « Les politiques publiques et l'université : Quelques points de repère historiques (1960-1998) ». Dans *L'État québécois et les universités : Acteurs et enjeux*. Sous la direction de Paul Beaulieu et Denis Bertrand, p. 35-67. Québec : Presses de l'Université du Québec, 1999.
- Drolet, Antonio. « La bibliothèque du Collège des Jésuites », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 14, no 4 (1961) : 487-544.
- Drolet, Antonio. *Les bibliothèques canadiennes 1604-1960*. Paris : Le cercle du livre de France, 1965.
- Dupuis, Onil. « La conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et la coordination des bibliothèques (CREPUQ) ». *Bulletin des bibliothèques de France* 6 (1978). Repéré à <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-06-0325-001>.
- Dupuis, Onil. « Projets de coopération des bibliothèques universitaires du Québec ». *Bulletin des bibliothèques de France* 6 (1978). Repéré à <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-06-0335-002>.
- Durand, Marielle. « L'École de bibliothécaires de l'Université de Montréal, 1937-1962 ». Dans *Livre, bibliothèque et culture québécoise : Mélanges offerts à Edmond Desrochers*. Sous la direction de Georges Aimé Chartrand, vol. 2, p. 485-507. Montréal : ASTED, 1977.
- Fleming, Patricia, Gilles Gallichan et Yvan Lamonde. *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada : Volume 1, des débuts à 1840*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2004.

- Gascon, Pierre. « Le Répertoire de vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval : Sa genèse et son évolution ». 1993. Consulté le 6 février 2017. Repéré à <http://rvmweb-v2.bibl.ulaval.ca/documents/27029/44547/RVM/1350ca23-c886-47cf-9d39-cdb1926ae7cf>
- Gingras, Yves. « La Rapport Parent et la recherche universitaire ». *Bulletin d'histoire politique* 12, no 2 (2004) : 41-48.
- Goulet, Denis. *L'audace porte fruit : Histoire de l'Université de Sherbrooke 1954-2004*. Sherbrooke : Les Éditions de l'Université de Sherbrooke, 2004.
- Hall, Henry F. *The Georgian spirit: The story of Sir George Williams University*. Montreal: George Mikan & Son, 1967.
- Hamilton, Dorothy. « The Libraries of the Universities of Alberta, British Columbia, Manitoba, and Saskatchewan. A Report », Mémoire de M.A., Université du Michigan, 1942.
- Hamlin, Arthur T., *The University Library in the United States: Its Origins and development*. Philadelphie: University of Pennsylvania Press, 1981.
- Hanson, Elizabeth. « Early canadian library education: The McGill and Ontario experience, 1904-1927 ». Dans *Readings in canadian library history* 2. Sous la direction de Peter F. McNally, p. 57-89. Ottawa : Canadian Library Association, 1996.
- Hudon, Michèle « 1961-2011 : Cinquante ans, six programmes de formation en bibliothéconomie et sciences de l'information à l'Université de Montréal ». *Documentation et bibliothèques* 60, no 1 (2014) : 6-19.

Juvé, Marie-Josée. (1994). *Statut juridique des bibliothèques universitaires au Québec : Essai de définition d'une problématique*. Mémoire d'étude. École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 1994. Repéré à <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/62876-le-statut-juridique-des-bibliotheques-universitaires-au-quebec-essai-de-definition-d-une-problematiquememoire-d-etude>

Lajeunesse, Marcel. « La bibliothèque au Québec, une institution culturelle au cœur des débats sociaux ». Dans *Culture, institution et savoir. Culture française d'Amérique*. Sous la direction de André Turmel, p. 171-179. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1997.

Lajeunesse, Marcel. « Les bibliothèques paroissiales, précurseurs des bibliothèques publiques au Québec ? ». Dans *Les bibliothèques québécoises d'hier à aujourd'hui : Actes du colloque de l'ASTED et de l'AQÉI*. Sous la direction de Gilles Gallichan, p. 44-66. Montréal : Les Éditions ASTED, 1998.

Lajeunesse, Marcel. « L'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal 1961-2003 : Quatre décennies de formation des spécialistes de l'information au Québec et au Canada français ». *Documentation et bibliothèques* 48, no 4 (2002) : 125-135.

Lajeunesse, Marcel. « Le bibliothécaire québécois : D'un homme de lettres à un professionnel de l'information ». *Documentation et bibliothèques* 51, no 2 (2005) : 139-148.

Lajeunesse, Marcel. « Bibliothèques publiques au Québec : Une institution stratégique pour le développement culturel ». *Bulletin des bibliothèques de France* 54, no 3 (2009) : p.64-72.

Lajeunesse, Marcel. « Historique de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec ». Dans *Bibliothécaire : Passeur de savoirs*. Sous la direction de la Corporation

des bibliothécaires professionnels du Québec, p. 9-34. Montréal : Éditions Carte blanche, 2009.

Lajeunesse, Marcel. « Le discours sur la lecture et les bibliothèques au Québec depuis 1970 ». *Documentation et bibliothèques* 56, no 3 (2010) : 97-104.

Lajeunesse, Marcel. et Peter F. McNally. « Les bibliothèques universitaires ». Dans *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada, volume III : De 1918 à 1980*. Sous la direction de Carole Gerson et Jacques Michon, p. 462-470. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2007.

Lavergne, Rodolphe C. « Seventy years of library science at McGill University ». Dans *Livre, bibliothèque et culture québécoise : mélanges offerts à Edmond Desrochers*. Sous la direction de Georges Aimé Chartrand, vol. 2, p. 527-538. Montréal : ASTED, 1977.

Lebel, Marc. « Livres et bibliothèques dans les collèges d'autrefois ». Dans *Les bibliothèques québécoises d'hier à aujourd'hui : Actes du colloque de l'ASTED et de l'AQÉI*. Sous la direction de Gilles Gallichan, p. 121-140. Montréal : Les Éditions ASTED, 1998.

Lucier, Pierre. « L'université du Rapport Parent ». *Bulletin d'histoire politique* 12, no 2, 2004 : 81-93.

McNally, Peter F. « Canadian library history in English 1964-1984: A survey and evaluation ». Dans *Readings in canadian library history*. Sous la direction de Peter F. McNally, p. 19-30. Ottawa: Canadian Library Association, 1986.

McNally, Peter F. « Canadian library history in French 1964-1984: A survey and evaluation ». Dans *Readings in canadian library history*. Sous la direction de Peter F. McNally, p. 31-39. Ottawa: Canadian Library Association, 1986.

- McNally, Peter F. « Canadian library history in English and French, 1985-1991: a survey and evaluation ». Dans *Readings in canadian library history 2*. Sous la direction de Peter. F. McNally, p. 21-36. Ottawa : Canadian Library Association, 1996.
- McNally, Peter F. « Les bibliothèques universitaires et collégiales ». Dans *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada, volume II : De 1840 à 1918*. Sous la direction de Yvan Lamonde, Patricia Fleming et Fiona A. Black, p. 297-302. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2005.
- McNally, Peter F. « McGill University: Graduate School of Library and Information Studies ». *ELAN*, édition spéciale, (2004) : 3-7.
- Nicholl, Christopher. *Bishop's University 1843-1970*. Montréal : McGill-Queen's University Press, 1994.
- Reicher, Daniel. « Les bibliothèques québécoises d'avant 1970 ». Dans *Canadian libraries in their changing environment*. Sous la direction de Loraine Spencer Garry et Carl Garry, p. 24-46. Downsview : York University, 1977.
- Séguin, François. *D'obscurantisme et de lumière : La bibliothèque publique au Québec des origines au 21e siècle*. Montréal : Hurtubise, 2016.
- Tremblay, Clément. « Bibliothèques universitaires québécoises et normes d'espaces ». Dans *Mouvance : Réflexions sur le développement des bibliothèques universitaires en hommage à Hubert Perron*. Sous la direction de Sylvie Delorme, p. 73-84. Sillery : Presses de l'Université du Québec, 1992.
- Van Patten, N. « College and University Libraries of Ontario », *Library Journal* 52, no 9 (1927): 457-461.

Encyclopédies

Curzon, Susan Carol et Jennie Quiñónez-Skinner. « Academic Libraries ». Dans *Encyclopedia of Library and Information Sciences*. Sous la direction de Marcia J. Bates et Mary Niles Maack, p. 11-22. New-York : Taylor and Francis, 2009.

Magnuson, Roger. *Encyclopédie canadienne*. s.v. « Collège classique ». Consulté le 6 février 2017. Repéré à <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/college-classique/>.

Wilson, Ian. E. « Canada : Libraries and Archives ». Dans *Encyclopedia of library and information sciences*. Sous la direction de Marcia J. Bates et Mary Niles Maack, p. 725-744. New York: Taylor and Francis, 2009.